Cité libre



Volume XXIV
Numéro 3
Mai-juin 1996
3,95 $

Dossier :
LA DIVISIBILITÉ DU CANADA ET DU QUÉBEC

Débat :
RÉPLIQUE À TRUDEAU ET À BOUCHARD

LE RÉFÉRENDUM DU 30 OCTOBRE A RÉVEILLÉ LES CANADIENS



Des groupes de citoyens ont émergé a mari usque ad mare pour sauver le Canada.

▲ *Ils sont venus nombreux, à Vancouver, en mars1996, manifester*
◄ *leur attachement au Canada...*

...et chanter «Ô Canada» en anglais et en français

Guy Bertrand s'adresse à des citoyens pour l'unité canadienne sous le regard attentif de David Orchard et de Conie Fogal

À l'écoute des intervenants

Éditorial

LA VALSE FOLLE DES SYMBOLES

Max et Monique Nemni




La veille de son assermentation comme premier ministre du Québec, Lucien Bouchard s'est engagé à se consacrer à l'essentiel : la lutte pour l'emploi et contre le déficit. Les sempiternelles discussions constitutionnelles ne l'intéressaient pas ; il les léguait à ses adversaires. D'un côté comme de l'autre, ses prévisions semblent se réaliser.

En effet, depuis qu'il est premier ministre, Lucien Bouchard a convoqué une conférence socio-économique, a édulcoré le programme de son parti concernant le renforcement de la loi 101, a tenté à sa manière un rapprochement avec les anglophones québécois et s'est excusé de ses écarts de langage. Il s'est fait tordre le bras pour affirmer sa foi «souverainiste» et il est même allé jusqu'à évoquer la possibilité de participer à des rencontres intergouvernementales.

Entre-temps, Jean Chrétien, Stéphane Dion, Daniel Johnson et les autres «fédéralistes» ont traversé le pays a *mari usque ad mare*, ont convoqué toutes sortes d'assemblées, ont passé leur temps à définir la nature exacte de la «distinction» québécoise et à trouver la manière exacte de l'enchâsser dans la Constitution. En attendant, ils ont reconnu la «société distincte» par le biais d'une résolution à la Chambre des communes.

Tout se passe donc comme le voulait Bouchard. Une fois de plus, les nationalistes québécois ont choisi le jeu qu'ils entendaient jouer, en ont spécifié les règles... et tout le monde s'est empressé d'y participer.

Après avoir déclaré haut et fort que les Canadiens ne veulent plus parler de Constitution, les politiciens fédéralistes semblent croire maintenant qu'il est urgent de trouver les bons termes pour décrire la «distinction» québécoise et la graver une fois pour toutes dans la Constitution. La question de la «reconnaissance» de la distinction québécoise est revenue, une fois de plus, à l'avant-scène. Le gouvernement fédéral pense peut-être que la fameuse question «nationale» sera ainsi réglée, ou qu'elle sommeillera temporairement, permettant ainsi au PLQ et au PLC de gagner les prochaines élections.

Mais le problème, évidemment, est de savoir ce que l'on entend par «reconnaissance», par «société distincte» et ce que cela donnerait aux Québécois d'être «reconnus» comme tels.

Que le Québec se distingue du reste du Canada, cela ne fait aucun doute. Sans entrer dans les notions floues de culture, on peut affirmer d'abord et surtout que le Québec abrite la très grande majorité de la population francophone du Canada.

Il a également, entre autres, une tradition de droit civil et des institutions particulières. Cela est évident.

Mais cette «distinction» fondamentale a déjà été reconnue tant en 1867 qu'en 1982. De plus, en enchâssant le bilinguisme dans la Constitution, la réforme de 1982 a même donné un caractère français au Canada tout entier. En dehors de l'aspect symbolique important de cette réforme, il est essentiel de souligner ses effets juridiques et sociaux. C'est ainsi, par exemple, que tous les paliers de la fonction publique fédérale sont maintenant accessibles aux francophones, que depuis plus de 30 ans, presque tous les premiers ministres du Canada ont été québécois, qu'il est devenu impensable qu'un premier ministre canadien ne sache pas le français, que tous les documents officiels du pays sont rédigés dans les deux langues officielles, et ainsi de suite.

Le français, trait le plus distinctif du Québec, est donc reconnu au Canada dans les lois et dans les faits. Quelle autre «distinction» doit-on encore «reconnaître» ? Et pour quoi faire ?

Malheureusement, le PLC tourne en rond à la recherche d'une solution à un problème que personne n'arrive à identifier. Avec raison, Jean Chrétien avait promis, au début de son mandat, que son gouvernement ne parlerait pas de Constitution et qu'il s'attellerait au problème bien plus urgent de l'amélioration des conditions de vie des Canadiens. Respectant sa promesse, il avait même commencé à parcourir le monde à la recherche de nouveaux débouchés.
Mais pris de panique à la veille du référendum, le gouvernement Chrétien céda aux pressions des nationalistes du PLQ et se lança, comme jadis le gouvernement Mulroney, dans la ronde folle de la reconnaissance de la «distinction» québécoise. Dans un premier temps, il a reconnu la notion de «société distincte» par un acte du Parlement. Dans un deuxième temps, Stéphane Dion, le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales, s'est donné pour objectif l'enchâssement de cette notion dans la Constitution. Muni de son bâton de pèlerin, celui-ci est allé jusqu'en Colombie-Britannique vendre cette idée à tous les Canadiens.

Mais voilà qu'au congrès du mois d'avril, le Parti libéral du Canada, sans même que ses chefs en soient conscients, déleste la «société distincte» et la remplace par la reconnaissance du Québec en tant que «foyer principal de la langue, de la culture et de la tradition juridique française.» Il y a sans doute derrière cette résolution une prise de conscience des multiples pièges que pose la notion de «société distincte» et un désir sincère d'inclure tous les Canadiens francophones dans cette reconnaissance. En effet, un «foyer principal» n'exclut pas l'existence de «foyers secondaires». Le concept de «foyer principal» représente donc un réel progrès par rapport à celui de «société distincte».

Mais la tendance à l'improvisation, qui semble caractériser le gouvernement Chrétien depuis le référendum, trahit une mauvaise évaluation de la force du nationalisme québécois. Daniel Johnson et le Parti libéral du Québec font preuve de plus de constance en s'accrochant à la notion de «société distincte». Selon *La Presse* du 16 avril, Johnson affirmait même «qu'on ne peut pas penser que le problème de l'unité canadienne va être réglé sans ça.» Il ajoutait qu'il peut prouver au reste des provinces canadiennes que cette «reconnaissance» ne «leur enlèverait rien». Il demande donc une reconnaissance tout aussi symbolique que celle du «foyer principal». Mais c'est là que Johnson se trompe, tout autant que le PLC. Il est, en effet, naïf de croire qu'il suffirait d'une reconnaissance symbolique, quelle qu'elle soit, pour que la question «nationale» soit réglée.

Il est également triste de voir que les politiciens fédéralistes déploient tant d'énergie à chercher des symboles alors que le Québec croule sous les problèmes concrets. Pour n'en citer que quelques-uns : le chômage y est plus élevé que dans le reste du pays ; Montréal, ancien joyau du Canada, est en perte de vitesse ; le Québec ne parvient ni à attirer les capitaux étrangers ni à retenir ses immigrants ; le décrochage scolaire a pris des proportions alarmantes ; les routes du Québec sont tellement mal entretenues que le tribunal des petites créances a accusé le ministre des Transports de «grossière négligence». Faut-il donner d'autres exemples ? Il est très urgent que nos politiciens s'attellent à résoudre les problèmes qui ont un effet réel sur la vie des Québécois. Il est urgent qu'ils cessent de jouer avec des questions d'ordre identitaire qui risquent de nous mener aux impasses que nous connaissons si bien.

Avant le référendum, c'est le gouvernement Chrétien qui ne voulait s'occuper que de «vrais»

problèmes alors que le gouvernement québécois ne s'occupait que de «souveraineté». Aujourd'hui, c'est le gouvernement Chrétien qui veut rouvrir le dossier constitutionnel pour «reconnaître» le Québec, alors que Bouchard ne parle que de «vrais» problèmes. Malheureusement, la stratégie fédéraliste, relent de la panique du 30 octobre, ne peut mener nulle part. En effet, sur le plan des symboles, rien n'est aussi alléchant que la souveraineté ou le pays que les nationalistes offrent au «peuple» québécois. Cette nouvelle expression de la «fierté» et de la «dignité» des Québécois francophones, est devenue le fer de lance de l'utilisation du nationalisme à des fins politiques. Les péquistes savent que plus ils arrivent à vendre l'idée que les Québécois constituent un «peuple», plus ils rendent possibles et crédibles leurs objectifs sécessionnistes. Ce n'est pas avec des notions vagues de «foyer principal» ou de «société distincte» que l'on parviendra à contrer les nationalistes québécois qui s'abreuvent de symboles et qui savent les utiliser à leurs fins avec une remarquable dextérité. Il faut plutôt rappeler aux Québécois qu'ils ont déjà un grand pays qui s'appelle le Canada, qu'ils font partie intégrante du «peuple» canadien et que le fait français est enchâssé dans la Constitution. Comme les nationalistes s'acharnent à nous faire oublier ces simples faits, il est important, et urgent, que nos politiciens fédéralistes nous les rappellent.

Il est évident que les fervents nationalistes veulent un autre pays. À eux de lutter comme ils l'entendent. Mais la grande majorité des Québécois, rejoignant à cet égard la grande majorité des Canadiens, veulent surtout l'amélioration de leurs conditions de vie.

Il est grand temps que nos gouvernements réalisent qu'ils ont été élus pour gouverner et non pour pacifier les nationalistes en mal d'identité.

La valse folle des symboles a trop duré. ■



Les villes cosmopolites :
juillet-août 1996
Date de tombée le 24 mai

Les Autochtones :
septembre-octobre 1996
Date de tombée le 26 juillet

La question de la langue au Québec :
novembre-décembre 1996
Date de tombée le 27 septembre

Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Robert Davies, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Isabelle Randria, *trésorière*
Marc Agostini, Pierre Arbour,
René-Guy Cantin,
Hélène de Kovachich,
Dany Gravel *(abonnements)*,
Jacques Hébert (*dîners*),
Nadia Khoury, Jean-Paul Murray,
William Johnson, André Smith

RÉDACTION
Directeurs de la revue :
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration :
Jean-Paul Murray
Secrétaire de rédaction :
Gabrielle Pascal
Révision de texte :
Cécile Braucourt
Jean-Paul Murray
Max Nemni
Monique Nemni
Gabrielle Pascal

PRODUCTION :
Graphisme : Studio Robillard
Impression : Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél. : (819) 778-0745
Fax : (514) 738-5516

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél. : *Région de Montréal :*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais :
1-800-**361-1431**
Fax : (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél. : (514) **364-1780**
Fax : (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q.
H4N 1S2
Tél. : (514) 336-3941
Fax : (514) 331-3916

Dépôt légal : 1er trimestre 1995
ISSN : 1183-7144
Envoi de publication :
enregistrement no. 10123

sommaire

ÉDITORIAL
1 *Max et Monique Nemni* : La valse folle des symboles

5 **Courrier des lecteurs**

7 **Dans ce numéro**

COLLABORATION SPÉCIALE
8 - *Daniel Poliquin* : Le souper chez Claire et Antoine

DOSSIER : LA DIVISIBILITÉ DU CANADA ET DU QUÉBEC
14 - *Guy Bertrand* : Le coup d'Etat manqué du 30 octobre
21 - *Stephen Scott* : Le jeu suicidaire de la «roulette canadienne»
25 - *Julius Grey* : La partition est irréaliste et injustifiable
28 - *Michael Behiels* : Construire un nouveau Canada
31 - *Scott Reid* : Imaginez l'inimaginable
32 - *Antoinette Taddeo* : J'y suis, j'y reste

DÉBAT :
33 - *Howard Leeson* : Réplique à Trudeau et Bouchard

REGARDS CRITIQUES
37 - *Monique Nemni* : Le pouvoir des mots
41 - *Aurèle Beaulnes* : Le triste discours politique du Québec en science et technologie
46 - *Annie Brisset* : Lulu roi

48 **La conversion de Lucien Bouchard**

Prête-moi ta plume
49 - *Geneviève Manseau* : L'école, «qu'ôssa donne?»

VU ET LU
52 - *Gabrielle Pascal* : Magie de la littérature
54 - *Cécile Braucourt* : Kieslowski et le mystère de la vie
57 - *André Smith* : Les illusionnistes

59 **Glossaire raisonné du citoyen averti**

60 **Vous souhaitez collaborer à Cité libre ?**



Je suis un nationaliste pratiquant

C'est avec énormément d'intérêt et de curiosité que j'ai pris connaissance du numéro de janvier-février de *Cité libre*. Le professionnalisme des intervenants est tout à fait remarquable. Somme toute, en ce qui concerne la forme et la présentation, je me dois honnêtement de féliciter toute l'équipe qui travaille de près ou de loin à la rédaction de cette revue.

Cependant, lorsque nous abordons les questions de fond ou de contenu, je ne peux pas partager le discours prôné par la revue. En effet, par conviction personnelle, je suis un nationaliste québécois invétéré et impénitent. Évidemment, ces convictions proviennent en bonne partie de mes valeurs, de mes croyances et d'une certaine vision philosophique de la réalité des populations qui se définissent comme formant une entité nationale. Je crois en effet que tout être individuel ou collectif tend naturellement à obtenir le maximum d'autonomie. S'il refuse d'emprunter cette voie, je crains fort qu'il se condamne à la médiocrité. A mon avis, les Québécois forment, au sens sociologique du terme, une nation pleine et entière.

Il me semble que *Cité libre* est une entreprise de démolition du nationalisme québécois et non du nationalisme tout court. Certes, tout mouvement nationaliste comporte des dangers de dérapage et peut entraîner des manifestations d'intolérance. Mais sous un rapport sociologique, le nationalisme comporte aussi des avantages et peut permettre à une collectivité de se dépasser.

Mon désir le plus ardent serait que *Cité libre* change de cible au moins une seule fois, et consacre par exemple un numéro spécial au nationalisme pancanadien. Pour être véritablement crédible, la lutte contre le racisme et l'intolérance ne doit pas se limiter au territoire québécois. Je suis disposé à reconnaître mes propres préjugés, mais point à me flageller et à m'excuser d'être ce que je suis.

Yvan Lépine
Sainte-Foy

Je suis un souverainiste «non pratiquant»

Je suis un habitué de vos soupers, même si j'y vais «à la carte», selon que le sujet de la conférence m'intéresse ou pas. Je suis aussi souverainiste, variété «non pratiquante». Mon engagement politique concerne avant tout la lutte contre le néo-libéralisme et ses conséquences sociales graves, peu importe le niveau de gouvernement qui les met en œuvre. Ma fidélité première va aux exclus de toutes catégories parce que je sais ce que signifie l'exclusion sur le plan économique. Oserais-je dire que votre appui au féderalisme s'avère plus inconditionnel que le mien à la souveraineté ?

D'entrée de jeu, j'admets que vos soirées sont souvent réussies. Votre revue m'apparaît d'assez bonne tenue sur le plan de la représentation et, quoique dans une moindre mesure, sur celui du contenu. Toutefois, je désire émettre avec franchise certaines réserves vis-à-vis d'attitudes et d'argumentations propres à votre club. Vous ne cessez de crier, par exemple, à l'intolérance présumée des nationalistes à l'égard de leurs adversaires, de parler de «totalitarisme *soft*» à propos du relatif consensus nationaliste au Québec, de faire des liens, fondés ou non, avec l'extrême droite française, d'accuser les nationalistes (ces pelés, ces galeux!) de manipulation tous azimuts, de jouer aux victimes et d'inventer des persécutions dont le Québec serait ou aurait été l'objet. Bref, selon vous tous, ils réécriraient l'histoire.

Quand je vois les bons bourgeois fédéralistes qui peuplent vos assemblées prendre la défense des exclus contre les «séparatistes» et l'éventuelle «séparation» du Québec, excusez-moi, mais j'ai alors envie de me bidonner. Que dire dans ce cas des politiques monétaires et fiscales restrictives d'Ottawa qui ont provoqué l'actuelle et interminable crise économique ? Vous n'êtes pas très loquaces sur le sujet.

Pour avoir pas mal fréquenté dans le temps (celui que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître, selon la chanson) les cercles péquistes, je crois pouvoir affirmer qu'en ce qui concerne la mentalité, vous leur ressemblez à bien des égards. C'est le même gant, mais retourné à l'envers.

Il faut bien sûr demeurer vigilant, et même intraitable à l'occasion, avec les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, au niveau provincial comme au fédéral. Mais cela justifie-t-il pour autant une attitude aussi crispée que la vôtre sur certaines questions fondamentales ? Ce genre d'attitude peut sûrement contribuer, sans le

vouloir, à pousser encore plus de Québécois dans le camp souverainiste...

Là, l'émotion aidant, je vais me faire un brin plus familier. Cher groupe de *Cité libre*, j'ai bien l'intention de continuer à te fréquenter (si tu le permets). Je rencontre chaque fois quelques bons amis, les sujets sont souvent pertinents et les conférenciers généralement bien choisis. J'encouragerais même plus de gens à y aller, ne serait-ce qu'en raison de la bouffe excellente et à prix abordable qu'on y sert. Après tout, un certain renouvellement du *membership* ne peut qu'amener un second souffle à l'équipe et insuffler plus d'originalité aux débats.

Jean-François Delisle
Montréal

I'm a True Canadian

Though I was born in Italy and immigrated to Canada at the age of nine, I consider myself a true Canadian. My husband is a native Montrealer—his father was also born here and his mother was English Canadian. Yet, he's considered a foreigner because of his Italian name, due to the narrow mentality which permeates the federal and provincial governments.

Pidgeon-holing Canadians according to nationality is a poor means of promoting our country's identity, and this fixation on differences only propagates a subliminal message that we're neither equal, nor really Canadian. Where do we draw the line, and when will our children be considered Canadian? I'd like them to be proud of their Italian ancestry, and I'd like the words ethnic and multicultural to be deleted from the vocabulary of all governments.

It isn't by harping on differences, be they color, religion, race or language that we'll acquire a sense of belonging to Canada. How sad that we're still consumed by cultural identity when survival, that of our country, our planet, and ourselves, is the real issue.

Santina Galletti
Montreal

Je viens d'un pays de tradition fédéraliste

En préambule, permettez-moi de vous féliciter pour votre revue, que j'ai découverte récemment dans une librairie du Haut-Richelieu. C'est avec grand intérêt que j'ai suivi bon nombre de débats liés au référendum. Mais je suis immigrant, et n'ai pas le droit de vote, ce qui est une bonne chose. Car même si j'avais pu voter, je ne me serais pas prononcé sur cette question.

Je viens d'un pays qui a une très longue tradition fédéraliste, la Suisse, composé de 26 petits États (les Cantons) qui ont chacun leur Constitution, et qui laissent à l'autorité fédérale certains droits, comme ici, au Canada. Les citoyens suisses paient deux impôts, l'impôt cantonal et communal (l'équivalent du provincial), et l'impôt fédéral, plus modeste. La Suisse est née de trois cantons : Uri, Schwyz et Unterwald. C'est en 1291 que les Suisses signèrent le Pacte des Trois-Vallées et qu'ils se libérèrent de la tutelle des Habsbourg (autrichiens). À travers les siècles, d'autres cantons se joignirent à cette Alliance Perpétuelle, et se libérèrent de la tutelle des grands États voisins (la France, l'Allemagne, l'Italie actuelles). En 1991, nous avons fêté le 700e anniversaire de la Confédération helvétique.

Le Québec est une grande et belle province. D'ailleurs je ne connais du Canada que le Québec et j'aime ses habitants qui sont des gens très ouverts. Votre pays me fait du bien ! Je crois que le Québec a un plus grand rôle à jouer dans le pays dont il est l'un des créateurs, qu'il n'en aurait autrement. La mondialisation économique et politique est sans nul doute un danger pour les démocraties qui souhaitent encore donner une voix aux petits, même si ce doit être au détriment du dieu «argent».

À propos de démocratie, il y a une attitude qui peut la tuer : lorsqu'une partie du peuple raille ceux qui ne pensent pas comme eux. Par exemple, certains Suisses «antieuropéens» vivent la honte devant les remarques acerbes des proeuropéens, qui croient que tous leurs problèmes s'envoleraient si la Suisse entrait dans l'Union européenne (au passage, constitutionnellement, elle ne le peut pas, car elle est déjà, en elle-même, une fédération d'États). Alors que certains prennent garde de ne pas montrer du doigt ceux qui ne font pas partie de ce qui paraît être la pensée unique. Ils pourraient, à leur tour, faire les frais d'un plus grand qu'eux, qui à son tour ne respectera pas leurs voix.

Christian Vago
Mont-Saint-Grégoire

DANS CE NUMÉRO...



Il n'est plus possible de considérer le problème de la divisibilité du Canada et du Québec comme l'affaire de quelques extrêmistes radicaux. Que cela dérange, il suffit de lire la presse canadienne, notamment québécoise, pour s'en convaincre. Mais ce n'est pas en nous cachant la tête dans le sable que nous résoudrons ce problème ou que nous le ferons disparaître.

C'est pourquoi nous consacrons le dossier de ce numéro à cette question. Trois juristes, dont la réputation n'est plus à faire, nous y donnent leur point de vue. Guy Bertrand, dans un texte extrait de son nouveau livre, *Plaidoyer pour les citoyens*, montre, d'une manière convaincante, que ce que le PQ nous a présenté comme un référendum «démocratique» était en fait un projet de coup d'Etat bien planifié. Il y a de quoi s'inquiéter. Stephen Scott critique «Le jeu suicidaire de la "roulette canadienne"» que nous font subir depuis trop longtemps nos politiciens québécois. Il explique les enjeux légaux de la sécession du Québec et montre clairement pourquoi on ne peut nullement exclure la possiblité de partition du territoire québécois. Julius Grey s'oppose carrément à ce point de vue et explique pourquoi les partitionnistes sont, selon lui, des contre-révolutionnaires. Michael Behiels trouve qu'il est grand temps de «Construire un Canada nouveau» et propose une forme originale de renouvellement de la Constitution. Dans un style plus poétique, Antoinette Taddeo décrit son pays, le QuébéCanada. Vous verrez aussi que si vous «Imaginez l'inimaginable», vous direz à ceux qui parlent d'une sécession en douceur du Québec d'y réfléchir à deux fois.

Nous sommes sûrs que vous aurez un plaisir fou à lire Daniel Poliquin, le collaborateur spécial de ce numéro. Par le biais de ses amis fictifs, Claire et Antoine, il nous fait admirablement pénétrer dans la mentalité de ceux qui se prennent pour des martyrs.

Nos «Regards critiques» continuent à pourfendre les démagogues et leurs mensonges. Dans «Le pouvoir des mots», Monique Nemni dénonce l'utilisation perverse du langage au Québec à des fins politiques. Aurèle Beaulnes critique «Le triste discours politique du Québec en science et technologie» et Annie Brisset, pastichant le style d'Alfred Jarry, s'en prend à notre «Lulu Roi», qui ne l'appréciera probablement pas.

La critique mordante qu'a faite Pierre Elliott Trudeau de Lucien Bouchard et que nous avons publiée dans le dernier numéro de *Cité libre*, ainsi que la réponse de Bouchard publiée par plusieurs quotidiens ont suscité une réplique d'un témoin de la prétendue «nuit des longs couteaux». Howard Leeson, ancien haut fonctionnaire du gouvernement de la Saskatchewan, était présent pendant les négociations de novembre 1981. Il nous donne sa version des faits. A lire, dans la section «Débat».

Les Etats généraux de l'Education ont inspiré Geneviève Manseau à prêter sa plume à trois personnes, fort différentes, qui se posent la question : «L'école, "qu'ôssa donne ?"»

Gabrielle Pascal fait un tour rapide de la vie et l'oeuvre fascinantes de «deux magiciens des lettres», Robertson Davies et Marguerite Duras, dont la disparition récente sera regrettée par leurs nombreux admirateurs. Cécile Braucourt traite d'une autre disparition malheureuse, celle de Krysztof Kieslowski, qui a dédié sa vie et son talent au cinéma. André Smith critique «Les illusionnistes», tant ceux de Hollywood que ceux qui, au Québec, nous vendent des chimères.

Et pour parfaire vos connaissances, lisez le sens de «peuple», «citoyen» ou «civisme» dans le «Glossaire raisonné du citoyen averti». Remarquez les citations : elles sont savoureuses.

Bonne lecture ! ■

LE SOUPER CHEZ CLAIRE ET ANTOINE

Daniel Poliquin

Quelques jours après le référendum, je suis allé souper chez Claire et Antoine. Nous avons parlé politique, évidemment, et nous nous sommes engueulés, évidemment. Cela dit, le repas était excellent et nous nous sommes quittés bons amis comme toujours. Nous avons déjà pris rendez-vous pour le prochain référendum. Ce sera à mon tour de les recevoir.

Ce n'était pas notre première chicane entre Canadiens français. Antoine et moi, ça fait vingt-cinq ans qu'on se crie après ; Claire et moi, seulement quinze ans.

J'ai connu Antoine à l'Université d'Ottawa, à l'époque où je militais dans le mouvement franco-ontarien et lui au Parti québécois. Je me demande encore aujourd'hui comment nous avons fait pour devenir amis et le rester.

Ils ont voté Oui le 30 octobre ; en mai 1980 aussi. Des gens conséquents, me direz-vous, c'est rare... Pas si vite. Parce qu'il faut savoir qu'Antoine, il est membre civil de la Gendarmerie royale du Canada, direction du personnel ; Claire est à l'emploi du Service canadien du renseignement de sécurité, agente au contre-espionnage, rien de

Tout le Québec pensant a émargé d'une façon ou d'une autre à la cassette de Sa Majesté.

moins. Antoine et Claire (on aura compris qu'il s'agit de pseudonymes) ne voient aucune contradiction entre leurs activités professionnelles et leurs préférences politiques. «J'ai le droit de travailler où je veux, dit Claire, c'est de mes affaires ! Un gars peut penser ce qu'il veut, renchérit Antoine, on est au Canada ici !» Pas la peine d'ironiser sur le fait qu'ils n'ont guère le courage de leurs convictions, on ne les fera jamais changer d'avis.



Daniel Poliquin est traducteur et interprète parlementaire. Mais il est surtout écrivain et a publié sept livres dont : *Visions de Jude*, Québec/Amérique, 1990, qui a remporté trois prix littéraires et *L'écureuil noir*, Boréal, 1994 qui a été remarqué par dix jurys, dont celui du gouverneur général, pour le prix de fiction.

Claire et Antoine sont de la génération Claude-Morin, du nom de ce ministre péquiste qui fournissait des renseignements à la GRC et blanchissait son argent mal acquis en le versant à de bonnes oeuvres. Il disait aussi que sa collaboration lui permettait d'infiltrer l'ennemi. Ratiocinations qui n'ont convaincu personne. On lui en a d'ailleurs beaucoup voulu. À tort, à mon sens, car au même moment, des centaines d'intellectuels québécois se vendaient au fédéral pour beaucoup plus cher que lui : cachets de Radio-Canada, bourses du Conseil des arts ou des Affaires étrangères, aide à l'édition, aide au cinéma, tout le Québec pensant a émargé d'une façon ou d'une autre à la cassette de Sa Majesté. Michel Tremblay, Marie-Claire Blais et Réjean Ducharme ont touché le gros lot en vendant leurs manuscrits aux Archives du Canada ; le tolérant et sympathique Pierre Falardeau est soutenu par Téléfilm Canada. Ici, les pauvres mais propres, comme Raymond Lévesque, auront été bien rares.

Claire et Antoine sont convaincus qu'ils ont droit à leurs salaires fédéraux et à leurs convictions séparatistes, et pas seulement parce que les autres font comme eux. Voici pourquoi.

Antoine et Claire sont des martyrs nouveau genre. Antoine surtout. Ses arguments, comme le veut le discours en vogue, sont émaillés de mots comme «humiliation», «trahison», «mépris», «blessure». Claire préfère les phrases complètes : «On en a assez de se faire taper sur la gueule par Ottawa !»

Nous avons déjà pris rendez-vous pour le prochain référendum. Ce sera à mon tour de les recevoir.

Leur histoire du Canada est un hymne à la misère noire : le Grand Dérangement, les Plaines d'Abraham, la répression des Patriotes, la pendaison de Louis Riel, les deux conscriptions, le coup de force constitutionnel de 1982, l'accord du lac Meech. Bref, ils ont avalé tout cru le martyrologe devenu doctrine d'État.

Ils y ont intérêt, croyez-moi, car c'est justement cette conviction du préjudice historique qui absout leur conscience. Notre peuple a souffert hier, disent-ils, il n'est que normal qu'on nous compense aujourd'hui. Et demain. Car, on l'aura deviné, ni elle ni lui n'avaient l'intention de renoncer à leurs emplois fédéraux en cas de Oui victorieux ou même de séparation complète du Québec. Leur souffrance a été telle qu'ils ont aujourd'hui le droit d'avoir un emploi fédéral garanti et un pays québécois. Dans le fond, c'est peut-être déjà cela la souveraineté-association : un artiste québécois qui refuse d'une main l'Ordre du Canada et qui de l'autre accepte une subvention d'Ottawa.

Mais il y a un problème. Et tout un! Car le complexe du martyr québécois cristallise une mentalité d'ayant droit dont les conséquences ne peuvent être que néfastes pour le Québec, qu'il soit indépendant ou canadien.

L'IMPOSSIBLE CONTENTEMENT

Je fais pitié donc j'existe. Donc il n'y a que moi qui existe. Et on me doit réparation. On aurait beau garantir à Claire et à Antoine leur emploi à vie à Ottawa, avec passeport et drapeau québécois en prime, ça ne sera jamais assez ; on aurait beau donner à l'aimable Pierre Falardeau de quoi tourner *Ben Hur* cinq fois, il ne se sortira jamais de son état d'humilié et d'offensé, il est trop bien dedans, lui qui fait son gagne-pain de la mauvaise conscience ; le gouvernement fédéral aurait beau écrire tous les jours une lettre d'excuses à tous les Québécois pour les torts qu'il leur a faits, ce ne sera jamais assez. L'opprimé imaginaire est un assisté viager.

LES MALHEURS DONNENT DES DROITS, DISAIT VOLTAIRE DANS *CANDIDE*.

Les malheurs donnent des droits, disait Voltaire dans *Candide*. Le Québec a le droit de tenir un référendum sur son avenir canadien, mais le Canada n'aurait pas le droit de tenir un référendum sur le maintien du Québec dans la Confédération.

Pas rien que des droits, une certaine supériorité morale aussi. Le souvenir soigneusement cultivé de la souffrance (laquelle a été bien réelle par moments dans notre histoire, pas de doute) efface les scrupules que pourraient avoir Claire et Antoine. Et si la séparation les privait de leur salaire, ce serait au tour du contribuable québécois de leur devoir un gagne-pain. Oui, le sentiment de vulnérabilité du martyr conduit à une insécurité permanente, et ma foi, fort rentable ici. Le souffrant accepte l'indemnisation en crachant sur le compensateur, qui, après tout, ne fait que son devoir. *On me doit bien ça.* Et la moindre reconnaissance serait un manquement impardonnable à la noblesse dont l'endolori se croit paré.

LE TOLÉRANT ET SYMPATHIQUE PIERRE FALARDEAU EST SOUTENU PAR TÉLÉFILM CANADA. ICI, LES PAUVRES MAIS PROPRES, COMME RAYMOND LÉVESQUE, AURONT ÉTÉ BIEN RARES.

L'INFANTILISATION CHRONIQUE

Vulnérable, le martyr est aussi un grand passif. Son malheur est le méfait d'un autre. Il ne s'agit pas ici de courageux combattants mutilés au champ d'honneur, mais de gens qui ont toujours subi des misères. L'opprimé québécois n'est donc jamais responsable, quoi qu'il fasse.

À en croire Claire, s'il y a plus de onze pour cent des Québécois à l'assistance sociale, si le Québec est bon dernier dans le monde industrialisé pour la scolarisation, si le taux de décrochage scolaire frise les 50 % dans l'île de Montréal, c'est tout simplement parce que les Québécois ont été brimés. La conviction de l'oppression est un solvant moral et social à l'efficacité redoutable.

Et tout ça va changer si le Québec devient souverain ? Oui, qu'elle me dit. Du jour au lendemain, plus de quêteux rue Saint-Denis, les chômeurs professionnels vont se précipiter à la baie James, les écoles buissonnières vont fermer ? Sûr ? Oui, oui, oui. Ça, c'est croire aux vertus de la fameuse baguette magique à Lucien Bouchard, idée puérile s'il en est une. Et tout d'un coup que ça marche pas ? Tout d'un coup que les démagogues messianiques du Québec n'arrivent pas à démanteler cette culture de l'ayant droit où la négation de la responsabilité individuelle côtoie la foi aux miracles ? «Ben, ce sera pas de notre faute, répond Antoine. On a été opprimés pendant tellement longtemps qu'on s'en sortira pas du jour au lendemain, voyons! Ottawa va être moralement obligé de nous aider...» Ni fautif ni responsable, donc, le martyr québécois peut toujours compter sur un Autre providentiel, qui a commis la faute ou qui va la réparer : les Anglais, Ottawa, les Américains, les ethniques, les juifs, rayez les mentions inutiles. La fameuse sortie de Jacques Parizeau contre l'argent et le vote ethnique s'inspirait de ce raisonnement commodément déresponsabilisant qui dédouane toutes les mauvaises consciences.

Vision du monde qui absout tous les parjures, toutes les injures. Au soir du référendum, Claire et Antoine attendaient Charles de Gaulle, ils ont entendu Jean-Marie Le Pen. Claire dit qu'il faut pardonner cette phrase malheureuse à monsieur Parizeau parce qu'il avait peut-être bu. La belle affaire! Et les dix mille qui l'ont applaudi, ils avaient bu eux aussi ?

L'ESTHÉTIQUE BÂILLONNANTE

Le souffrant est beau avec ses plaies; en tout cas, il paraît mieux que son tortionnaire au triomphe grimaçant. La solidarité obligée avec tous les mal-pris du monde donne bon genre aussi. D'où une esthétique narcissique qui impose le silence. Personne n'a vraiment cherché à vérifier ce que l'indépendance coûterait aux Québécois. On a fait semblant de croire à cette histoire de partenariat futur avec le Canada, tout en sachant parfaitement bien que monsieur Parizeau n'en avait rien à foutre. Les homards, vous vous rappelez?

Au moins, de ce côté-là, Claire et Antoine ont le mérite de la franchise. Eux non plus n'ont jamais cru à ces promesses politiciennes. Mais ils observent le même mutisme coupable au nom de la sacro-sainte cause: «Faut pas parler de ces choses-là publiquement, qu'ils disent. C'est sûr qu'il y en a qui jouent un peu avec la vérité, mais quand t'as pas le gros bout du bâton, t'as le droit de faire de quoi pour t'en tirer. Après tout, les autres sont plus forts, tu sais...» Mentir, par exemple? Tromper les gens? Dire des niaiseries? Sans parler du mépris pour cette populace qu'on aide malgré elle en lui dissimulant des vérités qu'elle ne comprendrait pas de toute façon...

LA MOINDRE RECONNAISSANCE SERAIT UN MANQUEMENT IMPARDONNABLE À LA NOBLESSE DONT L'ENDOLORI SE CROIT PARÉ.

Le grand bénéficiaire de cette complicité mal masquée des bourgeois pensants est, bien sûr, Lucien Bouchard. Aucun essayiste n'oserait s'interroger à voix haute sur les motivations de saint Lucien l'Apostat devenu saint Lucien Martyr, de cette ambition qui se prend pour une vocation. Le martyre lave plus blanc que blanc. Elle vient de là l'absolution généralisée et préventive qui permet à Lucien Bouchard de dire n'importe quoi. Témoin son discours sur la race blanche québécoise. Claire et Antoine, qui n'ont pas d'enfants, n'ont rien trouvé à redire à cette évocation d'une Rhodésie froide. Preston Manning aurait tenu les mêmes propos qu'on lui aurait cassé les deux jambes en hurlant au racisme.

Louise Beaudoin, devenue ministre de la culture, a décrété que son ministère se politiserait, comme si ce n'était pas déjà fait. On asservit donc ouvertement la culture à la politique, comme cela se voyait en Allemagne de l'Est et dans le Chili de Pinochet. Et il ne s'est pas trouvé un seul artiste pour exprimer son dégoût. Voilà où mène le complexe du martyr: à l'étouffement du libre arbitre qu'on tolère par solidarité en attendant un monde meilleur. Ce ministère de la culture québécoise irait-il subventionner un Mordecaï Richler en herbe? Jamais de la vie, parce que les juifs, eux, ils n'ont pas souffert autant que nous, c'est connu.

LA CONVICTION DE L'OPPRESSION EST UN SOLVANT MORAL ET SOCIAL À L'EFFICACITÉ REDOUTABLE.

En somme, journalistes, écrivains et artistes du Québec jouent depuis trente ans le rôle des compagnons de route du communisme d'autrefois, qui taisaient leurs scrupules par peur de mal paraître.

L'ISOLEMENT NARCISSIQUE

Un bon martyr est seul au monde. Il n'y a que lui qui ait mangé de la misère, il se mire dans ses plaies. D'où son ignorance méprisante d'autrui. Surtout si l'autrui en question passe pour le plus fort.

Antoine n'a jamais vu les Rocheuses, Vancouver, ni même Toronto. «Y a rien que des Anglais par là, pis je gage qu'on mange mal dans ces coins-là...» Il vous confiera même avec une pointe de fierté dédaigneuse dans la voix qu'il n'a jamais lu Robertson Davies ou Margaret Laurence, lui qui a fait pourtant de belles lectures américaines et russes. Non, lui si bilingue se fait gloire de sa méconnaissance tenace du Canada anglais, car l'opprimé fictif qu'il est se trouve dispensé de fréquenter son oppresseur tout aussi fictif.

Et si on parlait, tiens, des émeutes ouvrières du Canada anglais pendant la Dépression, de l'exploitation des pêcheurs de Terre-Neuve? Claire et Antoine haussent les épaules, ils sourient. Des malheurs qui arrivent à des Anglais, ce ne sont pas de vrais malheurs. C'était bien pire au Québec, qu'ils vous diront... Ridicule surenchère de l'autovictimisation qui banalise le mal.

Ainsi, dans le monde de Claire et d'Antoine, règne la loi des deux poids deux mesures. Antoine a un sac plein de blagues sur la frigidité des Canadiennes anglaises (pourtant il n'en a connu aucune, soit dit en passant, il me l'a avoué); Claire réprime à peine un sourire gêné lorsqu'il les raconte, mais jamais elle n'irait secourir ses sœurs vilipendées, ne serait-ce que parce que le bon goût l'exige. Mais s'il fallait qu'un anglophone se permette une plaisanterie sur la cuisse légère des Saguenéennes, par exemple, Antoine irait lui casser la gueule (et je le comprends), et Claire gémirait devant tant de racisme. C'est comme ça: le gros a tort et le petit a raison. Toujours.

Alors parlez-leur de l'holocauste juif, de Rigoberta Menchù, du Rwanda, de la Bosnie. Ils connaissent, ce sont des gens instruits. Quand ils n'ont pas le culot de faire d'adéquations pour le moins injurieuses (pour ceux qui ont réellement souffert, s'entend) entre le malheur québécois et les génocides du lointain, ils préfèrent parler

d'autre chose. Mais pas des Indiens ! Surtout pas des Indiens ! Parce que s'il y a une chose qu'un martyr imaginaire ne supporte pas, c'est bien un malchanceux en chair et en os qui vient lui piquer sous le nez son monopole du faire-pitié.

Le persécuté ne tolère pas d'être pris pour un persécuteur, on le prive de son gagne-pain et, pire, on s'attaque à son image, sa vanité. Ici, les Indiens sont des voleurs de jobs, qui parlent anglais en plus, la langue traditionnelle des bourreaux.

UN CATHOLICISME DÉVOYÉ

Jamais on n'entendra monsieur Bouchard dire qu'il avait des ambitions politiques. Car le désir d'avancement est un péché, selon

AU SOIR DU RÉFÉRENDUM, CLAIRE ET ANTOINE ATTENDAIENT CHARLES DE GAULLE, ILS ONT ENTENDU JEAN-MARIE LE PEN.

la théologie qui a nourri tous les Canadiens français de sa génération. Non, il a été appelé. C'est une vocation. On ne résiste pas à l'appel de la race.

La pathologie du martyre remise en vogue, on a assisté à la perversion d'une parole catholique qu'on croyait morte et enterrée. Et se sont alors respectabilisées des tares qui n'étaient jamais disparues, du moins pas du discours de la bourgeoisie intellectuelle du Québec. Nommément l'intolérance. Parlez-en à René-Daniel Dubois à qui on a fait passer de sales quarts d'heure. Parlez-en à cette pauvre Céline Dion, qui avait eu le malheur de dire qu'elle aimait bien le Canada. On l'a traitée de quétaine, de tous les noms, simplement parce qu'elle a exprimé une opinion innocente qui n'était pas au goût des nouveaux chanoines. Parlez-en à Mordecaï Richler dont l'essai pourtant fort anodin, quand on connaît le personnage, a été attaqué par des universitaires et des journalistes qui ne l'avaient même pas lu. Le crime de Richler : il ne s'était pas prosterné devant la réalité québécoise et il avait exprimé une opinion différente. Le culte de la souffrance étouffe le pluralisme, l'altérité. C'est la rampe de lancement de tous les démagogues. On se rappelle ici Adolf Hitler, qui connut ses premier succès oratoires en dénonçant le traité de Versailles, ce «coup de couteau dans le dos de l'Allemagne».

J'ai souvent entendu des intellectuels québécois dire que la correction politique du Canada anglais n'existe pas au Québec. Ils n'ont pas tout à fait tort. Mais ici l'unanimisme national a remplacé, et fort efficacement, la correction politique torontoise. On n'y gagne pas vraiment au change, si vous voulez mon avis. Car nous voici revenus au bon vieux temps où il y avait une foi, la langue, des infidèles, ceux qui ne parlent pas ou ne pensent pas comme nous, et des hérétiques, ceux qui ont des doutes ou aimeraient parler d'autre chose, tous bons pour le bûcher de l'opinion publique. Du même coup, on légitimise comme jadis l'imposition d'orthodoxies qui autorisent toutes les niaiseries, tous les mensonges, qui dégoûtent même ceux qui les répandent.

Un bon exemple : la souveraineté-association. C'était à l'origine un calcul politique du très habile René Lévesque, lui qui connaissait le goût de ses semblables pour le paradoxe réconfortant et qui voulait, par cette formule, rassurer ce grand nerveux qu'est le bas de laine québécois. L'ennui, c'est qu'à force d'en parler, de faire les gestes de la prière comme disait la sœur de Pascal, on a fini par y croire. C'est devenu un dogme. Pourtant, quand on y regarde de près, c'est une pure sottise. Je te prends ton dollar, tu me prêtes ton armée, tu gardes tes indiens, deux passeports valent mieux qu'un, etc. Ça ne tient tout simplement pas debout. Pour en parler aujourd'hui, il faut être malhonnête ; pour y croire, il faut être crédule.

La preuve en est que jamais un Québec souverain ne consentirait la souveraineté-association, à la Gaspésie disons, si celle-ci s'avisait de dire : «Écoutez, les Québécois,

UN BON MARTYR EST SEUL AU MONDE. IL N'Y A QUE LUI QUI AIT MANGÉ DE LA MISÈRE, IL SE MIRE DANS SES PLAIES. D'OÙ SON IGNORANCE MÉPRISANTE D'AUTRUI.

nous sommes un peuple humilié, trahi, bafoué, oublié, etc., alors on s'en va, mais on garde votre dollar, vingt-cinq pour cent des infrastructures, etc.» Les théologiens de Québec, eux si prompts à citer de Gaulle sans le nommer, se vautreraient tout de suite dans des déclarations ronflantes, genre intégrité sacrée du territoire, qui rappelleraient davantage l'Algérie française que le général. Donc pas question de souveraineter-associationner avec la Gaspésie, mais avec le Canada on peut. Oui, parce qu'on a souffert, nous...

Ose-t-on douter ici ? Réfléchir ? Non, ça, c'est pour plus tard, quand la lutte finale aura été remportée et que nous serons entre nous pour en causer. En attendant, c'est la consigne du silence. On a rétabli le Québec du dis-pas-ci, dis-

DES MALHEURS QUI ARRIVENT À DES ANGLAIS, CE NE SONT PAS DE VRAIS MALHEURS.

pas-ça, parle pas aux étrangers, garde tes scrupules pour le confessionnal. La langue de bois s'installe, la pensée se fixe, les dévots élisent Tartufe roi.

J'ai demandé à Claire et à Antoine s'ils se plaisaient dans ce nouveau catéchisme dont tous les actes de foi sont autant de menaces à la

liberté d'expression. Témoin Pierre Bourgault et la suspension des libertés civiles. Antoine m'a fait une réponse qui résume le catholicisme dénaturé au goût du jour :

S'IL Y A UNE CHOSE QU'UN MARTYR IMAGINAIRE NE SUPPORTE PAS, C'EST BIEN UN MALCHANCEUX EN CHAIR ET EN OS QUI VIENT LUI PIQUER SOUS LE NEZ SON MONOPOLE DU FAIRE-PITIÉ.

«Quand tu veux avoir ce que tu veux, dans la vie, faut faire des sacrifices...» Désolé, mais moi je trouve ça nauséeux. Allez, salut Claire, salut Antoine...

Nous nous aimons toujours, Antoine et moi. Nos souvenirs nous ont rendus inséparables. Il a consolé toutes mes peines, je l'ai confessé tant de fois. Et Claire est une vraie sœur pour moi ; elle est aussi la marraine d'un de mes fils.

Et je voudrais bien voir un patriote zélé réclamer leur démission à la Chambre des communes ! À ce grossier personnage, j'enverrais la liste de ces fonctionnaires canadiens qui détestent le système métrique, conspuent la Loi sur les langues officielles et croient dur comme fer que l'immersion française cause des névroses aux enfants.

Comme Nancy et Bob, tiens, un autre couple de fonctionnaires de ma connaissance. Ils sont de l'Alberta, eux. Comme Claire et Antoine, ils croient qu'Ottawa méprise et néglige l'Ouest ; ils se sentent abandonnés, trahis, bafoués, etc. Ni Nancy ni Bob ne voudraient être vus, même morts, avec un livre d'Anne Hébert entre les mains, et il faudrait les payer très cher pour écouter Vigneault.

Et sachez que je ne désespère pas de Claire ou d'Antoine. Comme chez tant de Québécois, leur goût du martyre n'est qu'une facette de leur personnalité culturelle. Et c'est là-dessus que le discours souverainiste a le plus joué lors du dernier référendum.

Mais ce qui les désespère, eux, c'est le fait que la dame au dépanneur du coin ait voté Non ; leur garagiste aussi. Ils aimeraient croire que le mouvement souverainiste est une sorte d'insurrection sans douleur. Ils n'ont pas compris pourquoi ils ont perdu.

Ce que je ne leur ai pas dit lors de notre souper, parce que j'en avais assez de me faire injurier, c'est que la bourgeoisie intellectuelle du Québec, dont ils font partie, n'a jamais été totalement suivie par le bon peuple qu'elle prétendait servir. Les Québécois n'étaient pas tous pour les Patriotes de 1837 ; ils ne sont pas tous revenus de leur exil américain malgré les efforts que les gouvernements et le clergé ont faits pour les ramener ; ils ont quitté la terre même s'il s'est écrit des centaines de romans et de téléromans de poêle à bois pour les y fixer à jamais ; ils ne sont pas devenus les antisémites dont rêvaient l'abbé Groulx et ses sbires ; ils n'ont pas suivi les felquistes en octobre 1970 ; ils ont voté Non deux fois. Les habitants d'ici sont de vrais républicains, comme le disait un officier français de l'Ancien Régime ; de vrais Américains, dirait-on aujourd'hui : fiers, têtes de cochon, indépendants... On n'a pas affaire à un peuple monolithique comme on en rêve dans les universités et les salles de rédaction. Toujours, la bourgeoisie intellectuelle a cherché à imposer ses fantasmes aux Québécois, et toujours les Québécois n'en ont fait qu'à leur tête. Hier, aujourd'hui, demain.

ON A RÉTABLI LE QUÉBEC DU DIS-PAS-CI, DIS-PAS-ÇA, PARLE PAS AUX ÉTRANGERS, GARDE TES SCRUPULES POUR LE CONFESSIONNAL. LA LANGUE DE BOIS S'INSTALLE, LA PENSÉE SE FIXE, LES DÉVOTS ÉLISENT TARTUFE ROI.

Trois grandes constantes ici. Les Québécois sont indépendants, leur patrie historique est bien plus vaste que le Québec, et ils se méfieront sans cesse des beaux discours de l'élite qui croit gouverner. On les comprend. Aujourd'hui, les clercs québécois, qui n'ont aucune autorité morale, empochent des subventions d'Ottawa et disent aux fidèles de faire un Québec souverain, qu'ils seront les premiers à fuir courageusement si jamais ça va mal. Comme Papineau en 1837. A croire que l'histoire intellectuelle du Québec n'est qu'une longue trahison des clercs.

Ce qui caractérise les Québécois, comme Claire et Antoine, comme tous les autres, ce n'est pas leur complexe du martyr, c'est leur ambivalence éternelle. Le choix qu'ils font tous les jours entre d'Iberville et Ti-Coq, entre Pierre Trudeau et René Lévesque.

Entre-temps, les politiciens d'ici agitent le martyrologe québécois qu'ils savent prometteur de gros dividendes électoraux. Pour combien de temps encore ? Pas si longtemps, à mon avis, car les Québécois sont des abonnés de la coupe Stanley. Ce sont des gagnants ; ils en auront assez un jour de se faire gratter le bobo par des opportunistes qui n'ont qu'une chose en tête : prendre le pouvoir et le garder. Et les politiciens eux-mêmes vont bien se rendre compte un jour que le discours du faire-pitié n'aura pour effet que de fidéliser au bien-être social ceux qui ont le plus besoin de se prendre en charge. Or, le discours martyrologique décourage justement toute prise en charge de soi. Un Québec nouveau, fondé sur des griefs de plus en plus lointains, ne ferait que s'enliser dans une vraie misère dont personne ne serait responsable. Ce Québec-là serait invivable. Pur de tout alliage ethnique mais invivable.

ILS NE SONT PAS DEVENUS LES ANTISÉMITES DONT RÊVAIENT L'ABBÉ GROULX ET SES SBIRES ; ILS N'ONT PAS SUIVI LES FELQUISTES EN OCTOBRE 1970 ; ILS ONT VOTÉ NON DEUX FOIS.

Pour l'instant, Claire et Antoine, Nancy et Bob, ont en commun la même culture du ressentiment. Comme quoi le complexe du martyr au Québec est une pathologie résolument... canadienne. Que faire alors ?

Rien. Il n'y a rien à faire, on ne change pas les gens. En matière humaine, le verbe «changer» n'est pas transitif. Cependant, à l'heure où le néo-duplessisme s'installe au Québec, à l'heure où le néo-créditisme gagne l'Ouest canadien, on peut toujours essayer de se parler sans politiciens ou donneurs d'opinions interposés. Et le jour viendra où, dans leur retraite floridienne, loin du nationalisme césarien et de la mesquinerie étatisée, Bob et Nancy feront la connaissance de Claire et d'Antoine, des gens charmants. Ils prendront l'apéro ensemble, entre deux roulottes, et s'inviteront à souper au restaurant. À l'entrée, Bob hasardera un *Bon appétit !* dans son français accentué, et Antoine lui décochera un gentil *Same to you !* Ils parleront alors du dollar américain qui est trop fort, des pensions qu'ils ont bien méritées mais qui ne sont pas généreuses, des enfants qu'ils n'ont pas eus, du temps qu'il fait au Canada, des misères que leurs peuples ont connues. Puis ils iront se coucher, chacun avec sa chacune, mais pas trop tard...

UN QUÉBEC NOUVEAU, FONDÉ SUR DES GRIEFS DE PLUS EN PLUS LOINTAINS, NE FERAIT QUE S'ENLISER DANS UNE VRAIE MISÈRE DONT PERSONNE NE SERAIT RESPONSABLE. CE QUÉBEC-LÀ SERAIT INVIVABLE. PUR DE TOUT ALLIAGE ETHNIQUE MAIS INVIVABLE.

Je sens qu'ils vont me manquer. ■

LE COUP D'ÉTAT MANQUÉ DU 30 OCTOBRE

Guy Bertrand

En octobre 1995, nous avons échappé de justesse à un coup d'État. En effet, si les Québécois avaient voté majoritairement Oui à la question qui leur était posée, le gouvernement de Jacques Parizeau, aidé par Lucien Bouchard alors chef du Bloc québécois, aurait décidé de faire une sécession unilatérale du Québec. Ce processus non démocratique aurait plongé le Québec tout entier dans une crise grave dont la population aurait été la première victime.

Ces agissements m'ont amené à mettre en marche des poursuites judiciaires contre le gouvernement du Québec afin de protéger les droits de tous les Québécois qui risquaient d'être entraînés, sans en avoir été informés, dans une aventure catastrophique.

LE QUÉBEC PEUT-IL SE SÉPARER DÉMOCRATIQUEMENT ?

Il n'y a que deux manières de faire la sécession du Québec : la manière démocratique par le respect de la Constitution et le coup d'État par la sécession unilatérale.

L'indépendance du Québec peut être faite démocratiquement, dans le respect de la Constitution et de la formule d'amendement. À mon avis, pour que l'indépendance du Québec se réalise démocratiquement, il faudrait l'unanimité des provinces, du Sénat et de la Chambre des communes. Car l'indépendance du Québec est «l'amendement des amendements» : il faudrait transférer au gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale la compétence de tous les pouvoirs détenus par le gouvernement fédéral en vertu de la Constitution canadienne. Il faudrait en outre abolir le poste de lieutenant-gouverneur et supprimer la juridiction de la Cour suprême du Canada.



Guy Bertrand pratique le droit depuis 1962. Considéré comme l'un des meilleurs avocats plaideurs au Québec, il s'est illustré dans plusieurs causes difficiles. Membre fondateur du Parti québécois, il était candidat à la présidence du PQ en 1989. En 1995, après avoir renoncé à l'option indépendantiste, il engage une poursuite contre le gouvernement du Québec, contestant la légalité du processus référendaire.

LUCIEN BOUCHARD ET JACQUES PARIZEAU ONT CHOISI, EN 1995, LA VOIE DES DIRIGEANTS ANTIDÉMOCRATIQUES ET L'HISTOIRE LES JUGERA COMME TELS.

Si Lucien Bouchard et Jacques Parizeau avaient voulu agir démocratiquement lors du dernier référendum, ils auraient proposé un référendum consultatif avec une question claire : «Voulez-vous vous séparer du Canada ?». S'ils avaient obtenu un appui massif de la population qui se serait exprimée par une majorité de 60 % ou 70 % de Oui, ils auraient été en bonne position pour négocier, avec les gouvernements du Canada, une formule de sécession par un amendement à la Constitution. Il est bien évident que plus le soutien au projet de séparation aurait été élevé plus cette négociation aurait été facilitée.

Mais Lucien Bouchard et Jacques Parizeau ont choisi, en 1995, la voie des dirigeants antidémocratiques et l'histoire les jugera comme tels. Ils ont choisi l'autre manière de faire la sécession : le coup d'État, c'est-à-dire la sécession unilatérale. Dès 1994, Lucien Bouchard déclarait dans *La Presse* du 20 mai : «Si Ottawa ne nous reconnaît pas, nous proclamerons nous-mêmes notre souveraineté, tout simplement parce que le monde entier nous reconnaîtra.»

Ils savaient qu'en respectant la démocratie, ils n'avaient aucune chance de réussir, puisque le soutien à la séparation pure et simple n'a jamais dépassé 20 % à 30 % des intentions de vote. Nos dirigeants indépendantistes avaient donc décidé de ne pas respecter la Constitution canadienne, de passer au-dessus de l'ordre constitutionnel canadien, de violer la primauté du droit et de faire un coup d'État. Il aurait été extrêmement dangereux de procéder ainsi par un coup de force, sans négociation d'un amendement constitutionnel. Car le nouveau gouvernement du Québec, qui

aurait violé la Constitution canadienne, n'aurait pas pu imposer son propre ordre constitutionnel à ceux qui l'auraient refusé, à moins d'utiliser la force, ce que personne ne souhaite. Comment aurait-il pu alors empêcher que certaines régions du Québec demandent leur rattachement au Canada et éviter le fractionnement du territoire québécois ? Quel argument aurait-il pu opposer à ceux qui auraient préféré rester dans le système juridique canadien ?

POUR SA PART, Mᵉ PAUL BÉGIN, MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC, FAISAIT SEMBLANT DE NE PAS COMPRENDRE L'ENJEU DU DÉBAT SUR LA LÉGALITÉ, QU'IL TROUVAIT EMBARRASSANT.

La décision de Jacques Parizeau de préparer un référendum décisif entraînant une séparation unilatérale était mûrement réfléchie. Mais, pour réussir ce coup d'État, le premier ministre Parizeau devait cacher cette grave réalité à la population et mettre sur pied une stratégie dans ce sens, avec son équipe. Il est évident que s'il avait dit à la population : «Nous allons séparer le Québec unilatéralement du Canada et les risques de perturbations politiques et sociales sont importants», une infime minorité de Québécois aurait accepté. Ils auraient dit avec raison : «Le prix à payer est trop élevé et les risques inutiles.» Les élites séparatistes faisaient donc face à un défi de taille : elles devaient absolument donner l'impression que tout le processus était démocratique.

LA PRÉPARATION DU RÉFÉRENDUM DE 1995

Pour mener à bien son projet de séparation, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une «course contre la montre» dans laquelle il devait faire face à un défi de taille : préparer un coup d'État par une sécession unilatérale, cacher le tout à la population et la rendre toutefois complice de ce geste antidémocratique qui pouvait entraîner le désordre social au Québec.

Déposé le 6 décembre 1994, un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec fut distribué dans chaque foyer peu avant les fêtes. Il précisait dans son article 1 : «Le Québec est un pays souverain». Dès 1994 donc, le gouvernement du Québec planifiait une sécession unilatérale.

Le gouvernement a rapidement procédé à une consultation par l'instauration, le 11 janvier 1995, de Commissions sur la souveraineté. Il est vite apparu évident que cette consultation était bidon. Tous ceux qui s'y sont présentés ont pu témoigner que le gouvernement du Québec avait plutôt mis sur pied une vaste opération de propagande et de marketing en faveur de l'option indépendantiste.

J'ai moi-même témoigné à Québec devant la Commission, le 15 février. J'y annonçais pour la première fois publiquement mon changement d'opinion et je demandais au gouvernement du Québec de reconsidérer son projet qui était inconstitutionnel et pouvait créer une crise grave au Québec. C'est peut-être pour cela que j'ai été hué et insulté. Mais le même sort a été réservé à d'autres qui ne faisaient que réaffirmer leur attachement au Canada.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, QUI AURAIT VIOLÉ LA CONSTITUTION CANADIENNE, N'AURAIT PAS PU IMPOSER SON PROPRE ORDRE CONSTITUTIONNEL À CEUX QUI L'AURAIENT REFUSÉ, À MOINS D'UTILISER LA FORCE.

Le 19 avril 1995, la Commission sur la souveraineté du Québec a remis son rapport au premier ministre Jacques Parizeau. Certains de ses commentaires méritent que l'on s'y attarde. On pouvait y lire en page 14 : «Comment, en effet, demeurer au sein d'un pays qui refuse de reconnaître le caractère distinct de son peuple fondateur d'expression française ?»

Souffrant apparemment d'amnésie, les commissaires oubliaient tout d'abord que le Parti québécois s'est toujours opposé à la reconnaissance constitutionnelle du Québec comme société distincte. En outre, ils omettaient de mentionner que, dans le cadre de la Constitution canadienne, les Québécois et les Québécoises ont pu développer une société avec une langue et une culture majoritairement francophones, avec ses lois, son Code civil et ses institutions financières et économiques distinctes. Page après page, les commissaires réinterprétaient l'histoire. Le rapport recommande enfin au gouvernement du Québec de procéder unilatéralement à l'indépendance.

Les sondages démontraient, en mars 1995, que quatre Québécois sur cinq souhaitaient rester canadiens. Réalisant qu'une forte majorité de Québécois et de Québécoises ne voulait pas se séparer du Canada, le gouvernement du Québec a décidé de modifier sa stratégie dans le but de faire passer son option séparatiste. C'est pourquoi le 12 juin 1995 Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois, Jacques Parizeau, chef du Parti québécois et premier ministre du Québec et Mario Dumont chef de l'Action démocratique du Québec, ont signé une entente. Ces trois chefs ont convenu d'un projet commun, en tous points conforme à l'avant-projet de loi sur la souveraineté, à la seule différence qu'il proposait au reste du Canada un «partenariat», c'est-à-dire le maintien du lien économique et une nouvelle structure politique.

La stratégie de proposer un partenariat bidon visait à faire croire à l'ensemble des Québécois et Québécoises que, même s'ils votaient Oui au référendum, ils pourraient demeurer dans le Canada. Mais il s'agissait là d'une promesse vide. En effet, dans le quotidien *Le Soleil* du 5 août 1995, Jacques Parizeau déclarait : «Mais, quelle que soit l'issue des discussions avec le Canada, le Québec va devenir souverain lorsque l'on aura voté Oui au référendum (...) peu importe la réponse que le Canada anglais apportera à l'offre de partenariat.» Pareillement, le 19 octobre 1995, Lucien Bouchard accordait une entrevue à *La Presse* au cours de laquelle il mentionnait clairement qu'un Oui à la question référendaire entraînerait la souveraineté du Québec, qu'il y ait ou non une entente de partenariat avec le reste du Canada.

LES SONDAGES DÉMONTRAIENT, EN MARS 1995, QUE QUATRE QUÉBÉCOIS SUR CINQ SOUHAITAIENT RESTER CANADIENS.

LE JUGE, GARDIEN DE LA CONSTITUTION ET PROTECTEUR DES DROITS ET LIBERTÉS DES CITOYENS

Lorsqu'au printemps 1995, j'ai réalisé ce qui se préparait à l'insu des Québécois et sans réaction publique des politiciens fédéraux, j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'utiliser tous les moyens mis à ma disposition par la loi pour contrer ce coup d'État. Ayant moi-même milité à l'intérieur du Parti québécois, je savais que Jacques Parizeau était parfaitement conscient de l'illégalité de sa démarche. Mais ces questions n'ayant jamais été débattues publiquement dans les médias, j'avais conscience que la population pouvait être, malgré elle, entraînée à cautionner un acte inconstitutionnel dont les conséquences seraient catastrophiques pour le Québec.

C'est pourquoi en juillet 1995, j'ai décidé de m'adresser au juge et de lui demander de protéger mes droits et libertés, ainsi que ceux de millions de Québécois, contre le gouvernement du Québec. J'ai d'ailleurs pris la peine, avant cela, de prévenir Jacques Parizeau, le 31 juillet 1995, ainsi que le ministre de la Justice, Me Paul Bégin, de l'inconstitutionnalité de cette démarche. Malgré tout, Jacques Parizeau a continué à clamer dans les médias qu'il avait l'intention d'aller de l'avant quelle que soit la réaction du Canada.

Pour sa part, Me Paul Bégin, ministre de la Justice du Québec, faisait semblant de ne pas comprendre l'enjeu du débat sur la légalité, qu'il trouvait embarrassant. Il savait que le droit à l'autodétermination ne signifie pas la sécession en droit international et que j'avais affirmé à maintes reprises que je ne m'opposerais pas à un référendum consultatif. Pourtant, il déclarait dans *Le Soleil* du 8 août 1995, par l'entremise de son conseiller : «En agissant comme il le fait, Me Bertrand veut nier aux Québécois le droit de voter (...). Il est hors de question de remettre en cause le droit du Québec à l'autodétermination.»

Je me suis donc présenté devant le juge Lesage et je lui ai expliqué les dangers de ce coup d'État, de cette révolution et ses conséquences dramatiques pour les Québécois et le Canada dans son ensemble. Je voulais, en juillet 1995, que la Cour stoppe le processus référendaire qui menait à une sécession unilatérale en émettant un jugement déclaratoire reconnaissant que mes droits démocratiques et libertés fondamentales étaient menacés, de même que les droits et libertés de millions de Québécois. Je demandais à la Cour d'interdire le référendum uniquement parce qu'il avait un effet décisif et qu'il n'était pas une simple consultation démocratique.

LES JUGEMENTS DU JUGE ROBERT LESAGE DES 31 AOÛT ET 8 SEPTEMBRE 1995

Dans un premier jugement en date du 31 août 1995, le juge Lesage a accepté d'entendre le débat sur le fond, contrairement à ce que voulait le gouvernement du Québec. Les avocats du Procureur général (gouvernement du Québec) plaidaient en effet que les tribunaux ne peuvent contrôler l'exercice des privilèges de l'Assemblée nationale. Nous avons répondu que l'Assemblée nationale est souveraine dans les domaines que lui donne la Constitution mais



LORSQUE LES AVOCATS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ONT VU QU'ILS AVAIENT PERDU LA PREMIÈRE MANCHE, ILS ONT DÉCIDÉ DE QUITTER LE TRIBUNAL SUR L'ORDRE DU GOUVERNEMENT DE JACQUES PARIZEAU.

qu'elle n'a pas le pouvoir de légiférer dans les domaines qui ne lui appartiennent pas. Nous avons ajouté que le gouvernement canadien ne pourrait pas décider demain matin, par exemple, de réglementer la Sûreté du Québec, puisque l'administration de la justice et la réglementation des pouvoirs de la Sûreté du Québec relèvent exclusivement du Québec et de l'Assemblée nationale. Chacun a sa juridiction, chacun a sa souveraineté.

Le juge a examiné la question, a décidé que la requête du Procureur général était jugée irrecevable et a ordonné aux partis de passer au jugement déclaratoire et à l'injonction. Lorsque les avocats du gouvernement du Québec ont vu qu'ils avaient perdu la première manche, ils ont décidé de quitter le tribunal sur l'ordre du gouvernement de Jacques Parizeau, qui ne voulait pas avoir à reconnaître un futur jugement déclarant que ce gouvernement préparait un coup d'État.

Jacques Parizeau décida de changer sa stratégie. L'Assemblée nationale fut convoquée pour le 7 septembre et un nouveau projet de loi fut déposé d'urgence, appelé projet de loi n° 1 sur l'avenir du Québec. Ce projet de loi, qui incluait aussi l'entente de partenariat du 12 juin, reprenait les grandes lignes de l'avant-projet de loi du 6 décembre. La même journée, le gouvernement décida, par décret, qu'un référendum aurait lieu le 30 octobre 1995. Il est intéressant de noter que ce projet de loi n'a jamais été discuté ni approuvé par l'Assemblée nationale.

LE GOUVERNEMENT DÉCIDA, PAR DÉCRET, QU'UN RÉFÉRENDUM AURAIT LIEU LE 30 OCTOBRE 1995.

Une fois que le juge Robert Lesage eut accepté d'entendre la cause, le débat sur le fond a pu avoir lieu. Pendant toute cette période, ainsi que pendant celle qui a précédé, j'ai été personnellement soumis à des pressions énormes, à des intimidations allant même jusqu'à des menaces de mort. J'étais, pour certains, le héros, pour d'autres, la bête noire. Quoi qu'il en soit, ces débats ont abouti à un jugement le 8 septembre 1995 qui est considéré par la communauté des juristes comme un modèle du genre. C'est en même temps une condamnation très sévère des agissements du gouvernement du Québec.

Tout d'abord, dans ce jugement de 43 pages, le juge Robert Lesage a déclaré illégal et inconstitutionnel le processus du gouvernement du Québec visant à séparer le Québec du Canada autrement que par la formule d'amendement. En outre, le juge a affirmé que ce projet de loi qui prévoyait une sécession unilatérale du Québec, constituait une menace grave aux droits et libertés des citoyens garantis dans la Charte des droits et libertés, et notamment : leur liberté de pensée, d'opinion et d'expression, telle que conçue et appliquée par les tribunaux ; leur citoyenneté canadienne ; leur droit de voter et de se présenter aux élections fédérales ; leur droit de demeurer au Canada, d'y entrer et d'en sortir sans restriction ; leur droit de se déplacer dans tout le pays, de s'installer là ou ils veulent et même d'y gagner leur vie ; le droit à leur liberté et à leur sécurité en cas de perturbation de l'ordre juridique ; leur droit à l'égalité et à la non-discrimination par rapport aux autres Canadiens...

Le juge a en outre affirmé qu'il y a deux manières de sortir de l'ordre constitutionnel. La première, en respectant la Constitution, et donc la procédure d'amendement, la deuxième, par un coup de force. Après avoir réaffirmé que la Constitution de 1982 s'applique au Québec et que la Charte des droits et libertés s'applique à toute action du gouvernement «si les gestes posés portent atteinte aux droits et libertés qu'elle garantit», le juge a constaté que le Québec n'entendait pas s'en remettre à la formule d'amendement de la Constitution pour réaliser la sécession. Il a ainsi conclu que la démarche du gouvernement du Québec visant à réaliser la sécession du Québec était manifestement illégale et inconstitutionnelle.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EST UNE ÉMANATION DE LA CONSTITUTION CANADIENNE. ELLE N'A PAS ÉTÉ CRÉÉE POUR FAIRE DES SÉCESSIONS, ELLE A ÉTÉ CRÉÉE POUR AGIR LÀ OÙ ELLE EST SOUVERAINE.

Il est intéressant de constater que le juge a aussi reconnu que ce gouvernement ne peut demander le secours de la Cour supérieure pour violer la Constitution, pas plus qu'il ne peut utiliser l'Assemblée nationale pour voter des lois et détruire le pays. Car l'Assemblée nationale est une émanation de la Constitution canadienne. Elle n'a pas été créée pour faire des sécessions, elle a été créée pour agir là où elle est souveraine. C'est une fraude, c'est une usurpation de pouvoirs que de faire croire aux citoyens que l'on peut se réunir dignement devant les caméras à l'Assemblée nationale et se déclarer indépendant.

Le juge a remarqué l'absence de représentants politiques. Il a dit dans le jugement que tout le monde semblait vouloir un



référendum. C'est pourquoi il a conclu qu'il serait plus dommageable de ne pas avoir de référendum, puisque tout le monde semblait le vouloir, y compris moi-même qui ne m'objectais pas à un référendum consultatif. Cependant, dans un jugement déclaratoire, il a présumé que le gouvernement du Québec ne ferait pas d'indépendance même avec cinquante pour cent plus un. Il a présumé qu'il obtiendrait à ce moment-là l'accord des autres provinces et qu'il ferait la séparation de façon démocratique. Le juge a été sage mais il a sous-estimé la fourberie des élites indépendantistes.

LES ÉLITES POLITIQUES EMBARRASSÉES

Au lendemain du jugement Lesage, Jacques Parizeau savait qu'il était dans une situation difficile. Le jugement constituait une condamnation extrêmement sévère des agissements de son gouvernement. Avec Me Bégin, Procureur général du Québec, il a donc décidé de jouer le tout pour le tout en désinformant la population sur les déclarations du jugement. Profitant du fait que le juge n'avait pas émis d'injonction pour arrêter le référendum, il a dit conclure que le

JE DEMANDAIS À LA COUR D'INTERDIRE LE RÉFÉRENDUM UNIQUEMENT PARCE QU'IL AVAIT UN EFFET DÉCISIF ET QU'IL N'ÉTAIT PAS UNE SIMPLE CONSULTATION DÉMOCRATIQUE

tribunal permettait au gouvernement de procéder unilatéralement à la sécession du Québec. Me Bégin a d'ailleurs affirmé aux journalistes dans *Le Journal de Québec* le 9 septembre 1995 : «Si le juge croyait réellement que le processus référendaire était illégal, il n'avait qu'à émettre une ordonnance d'injonction.» Me Bégin est un avocat. Il est impossible qu'il n'ait pas compris les déclarations du juge. Son attitude est inquiétante, mais elle en dit très long sur la mauvaise foi des élites indépendantistes et sur les intentions de l'actuel gouvernement de Lucien Bouchard qui a participé à cette vaste tromperie.

Les dirigeants indépendantistes ont encore une fois été sauvés par l'apathie de la réaction de leurs vis-à-vis fédéralistes et de la presse francophone, qui leur ont encore une fois laissé le terrain libre. Ainsi, la stratégie de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard n'a malheureusement pas été dénoncée par les fédéralistes au Québec et au Canada, qui se sont trouvés empêtrés, comme toujours, dans les mailles du filet des stratégies des indépendantistes. Il est donc regrettable que le jugement Lesage n'ait jamais été discuté durant la campagne référendaire par les dirigeants du camp du Non.

Il est difficile de comprendre que des personnes en position d'autorité, mandatées par la population pour protéger leurs intérêts et leurs droits, aient pris un tel risque politique. Les raisons stratégiques de ce silence étaient évidentes. Les sondages en septembre 1995 ne montraient-ils pas que 60 % des Québécois allaient voter Non au référendum ? Alors pourquoi remuer des questions difficiles à expliquer à la population ?

Mais nous étions à la veille d'un coup d'État et les politiciens n'ont pas jugé bon d'informer la population du risque qu'elle courait. Ceci est une insulte à l'intelligence du peuple, car les citoyens ordinaires savent et comprennent très bien que l'on vit dans un système de primauté du droit et qu'il faut respecter les tribunaux.

Nous savons maintenant, par les déclarations qui ont été faites par Jacques Parizeau à la veille du vote, alors qu'il préparait un message préenregistré de victoire à titre de premier ministre, que le juge a été trop optimiste lorsqu'il a présumé que le processus de sécession se

LES DIRIGEANTS INDÉPENDANTISTES ONT ENCORE UNE FOIS ÉTÉ SAUVÉS PAR L'APATHIE DE LA RÉACTION DE LEURS VIS-À-VIS FÉDÉRALISTES ET DE LA PRESSE FRANCOPHONE.

ferait par un amendement. Il ne pouvait imaginer qu'un premier ministre irait jusqu'à ignorer un jugement. Dans cette allocution, Jacques Parizeau, qui prévoyait une victoire, disait que le Québec était devenu un État souverain. Il a parlé de réconciliation, de partenariat. Il a félicité tout le monde, mais à aucun moment de son discours il n'a manifesté l'intention d'obéir au jugement en tentant d'obtenir un amendement à la Constitution canadienne. Encore une fois, nous avons la preuve que, malgré un jugement très clair, Jacques Parizeau avait décidé de violer la Constitution canadienne au risque de déstabiliser le Québec.

LES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM D'OCTOBRE 1995

Le gouvernement du Québec a perdu son référendum. En effet, 50,48 % de la population a décidé de voter Non et 49,2 % a décidé de voter Oui. Il n'avait pourtant ménagé aucun effort : il avait triché avec une question référendaire ambiguë, laissé croire à la population que les Québécois resteraient canadiens dans un Québec indépendant, et obtenu le soutien des principales centrales syndicales, des artistes, du Bloc québécois et de l'Action démocratique du Québec.

Un mois avant le vote, un sondage publié dans *Le Devoir* du 23 septembre 1995, démontrait que 28 % de ceux qui votaient Oui pensaient qu'un Québec souverain voulait dire que le Québec demeurait quand même une province du Canada. Seulement 43 % des Québécois savaient que l'entente à laquelle faisait référence la question référendaire était l'entente tripartite

intervenue le 12 juin 1995 entre le PQ le BQ et l'ADQ; 16 % pensaient que c'était une entente entre les gouvernements provinciaux et le fédéral; 20 % une entente sur le libellé de la question; 21 % ignoraient de quoi il s'agissait.

Plus grave encore, il semblerait qu'une fraude systématique ait été orchestrée à l'échelle du Québec visant à faire annuler le plus de votes possibles en faveur du Non. Dans un article paru dans *La Presse* du 11 avril 1996, MM. Pinard, Orkin et Kaczokowski, après une analyse détaillée du nombre de bulletins rejetés (1,82 %, soit 86,501 votes), concluent en ces termes: «Lorsqu'elles sont analysées de la seule manière acceptable... les allégations de manipulation, de fraude ou de parti pris électoral... sont plausibles...»

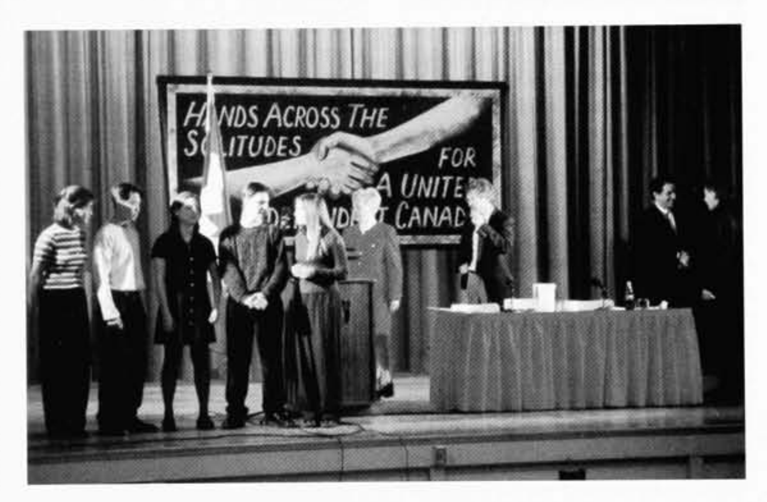
Devant l'importance des doutes et puisqu'il ne s'agit certainement pas d'un hasard, il est impératif qu'une enquête publique soit déclenchée afin de faire toute la lumière sur cette affaire et de démasquer les coupables. Cette enquête devra répondre aux questions suivantes: Y a-t-il eu une fraude organisée à l'échelle de tous les bureaux de vote du Québec? Si oui, qui l'a planifiée? Qui était au courant? Le chef du Parti québécois? Le gouvernement du Québec? Les ministres? Comment expliquer que le gouvernement du Québec n'ait pas spontanément déclenché cette enquête publique?

De plus, dans une lettre envoyée quatre jours avant le référendum du 30 octobre aux Forces Armées Canadiennes, le député bloquiste Jean-Marc Jacob invitait les soldats à se joindre à une armée québécoise, qui serait formée au lendemain d'un Oui! Un comité de la Chambre des communes mène une enquête sur la question.

Y A-T-IL EU UNE FRAUDE ORGANISÉE À L'ÉCHELLE DE TOUS LES BUREAUX DE VOTE DU QUÉBEC?

Ces stratégies douteuses montrent bien jusqu'où les élites indépendantistes sont prêtes à aller pour atteindre leurs objectifs.

On aurait pu espérer qu'après le vote du 30 octobre on allait pouvoir passer à autre chose. Après tout, le Oui à la sécession avait échoué malgré la confusion entourant les véritables conséquences de ce choix. Mais non! Nous savons que Lucien Bouchard travaille activement à préparer un autre référendum. D'ailleurs le soir du vote, Lucien Bouchard déclarait: «Ils n'ont pas déraciné le projet souverainiste. Les Oui n'ont jamais été aussi nombreux que ce soir. Gardons espoir, car la prochaine fois sera la bonne. Cette prochaine fois, elle pourrait venir plus rapidement qu'on ne le pense.»



Cette attitude est immorale. Il est immoral de risquer de plonger la population québécoise dans l'anarchie, dans la révolution, dans la violence, dans la pauvreté et dans des difficultés inimaginables et insoupçonnées. Il est immoral de dépenser 100 à 150 millions de dollars dans un référendum, comme nous l'avons fait en 1995. Le Québec est la province où il y a le plus de pauvres et le gouvernement de Lucien Bouchard parle de coupures budgétaires, de fermetures d'hôpitaux et de réduction des services sociaux. Il est immoral de causer volontairement des dommages à autrui comme veulent le faire les élites indépendantistes. La menace seule de la sécession est dommageable. Même s'il essayait d'en minimiser l'importance, Lucien Bouchard, dans une émission diffusée au *Point* sur Radio-Canada le 21 mars 1996, reconnaissait que l'incertitude politique faisait fuir les investissements.

DANS UNE DÉMOCRATIE, RIEN NI PERSONNE N'EST AU-DESSUS DE LA LOI, PAS MÊME LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC ET SON GOUVERNEMENT.

FAUT-IL CONTINUER LES PROCÉDURES?

Nous ne sommes pas dans une république de bananes! Le pouvoir judiciaire doit clarifier la règle selon laquelle, dans une démocratie, rien ni personne n'est au-dessus de la loi, pas même le premier ministre du Québec et son gouvernement. Il faut donc nous assurer que plus jamais le gouvernement du Québec ne pourra planifier une sécession unilatérale. C'est pourquoi, encouragé par beaucoup

de Québécois qui m'ont demandé de défendre leurs intérêts, j'ai décidé de poursuivre les procédures, car le jugement Lesage était un jugement temporaire en attendant de voir si le gouvernement du Québec se remettrait sur le chemin de la légalité. Dans les procédures amendées déposées le 3 janvier 1996, je demande :

1 - Que soit déclaré inapplicable, inconstitutionnel et nul tout ce qui a mené au référendum de 1995 : l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, le projet de loi n° 1 sur l'avenir du Québec, les décrets portant sur la création des Commissions sur la souveraineté, du Conseil de la souveraineté du Québec et concernant la tenue d'un référendum sur la souveraineté, les rapports de Commissions, ainsi que la question et les résultats du référendum ;

2 - Que soient déclarées inapplicables, inconstitutionnels et *ultra vires* des pouvoirs de l'Assemblée nationale et du gouvernement, la loi sur les consultations populaires et la loi électorale, dans la mesure où elles seraient utilisés pour permettre ou justifier que le gouvernement du Québec puisse procéder unilatéralement.

3 - Un jugement déclaratoire précisant que le gouvernement du Québec, en voulant procéder unilatéralement à la séparation du Québec, agit de manière illégale et inconstitutionnelle, que c'est un coup de force et un coup d'État et que mes droits démocratiques et mes libertés fondamentales sont gravement menacés ;

LES ÉLITES SÉPARATISTES SE GARGARISENT DES TERMES DE «DÉMOCRATIE», DE «RESPECT DE LA LOI» ET DE LA «PRIMAUTÉ DU DROIT» ALORS QU'ELLES FONT EXACTEMENT LE CONTRAIRE.

4 - Une injonction permanente pour empêcher tout référendum qui serait décisif.

Le procès commence le 13 mai 1996 par une requête en irrecevabilité à l'encontre de mes procédures, présentée par les avocats du gouvernement du Québec. Je ne peux spéculer ici sur ce que le juge va dire ni sur l'évolution des procédures à venir. Mais j'invite tous les politiciens de bonne foi à réfléchir une fois pour toutes sur ce que représente l'enjeu de la sécession du Québec pour la démocratie. Nous ne devons pas accepter qu'un gouvernement viole aussi ouvertement l'ordre constitutionnel. La population doit être protégée contre ces manières d'agir illégales et dangereuses.

Les élites séparatistes se gargarisent des termes de «démocratie», de «respect de la loi» et de la «primauté du droit» alors qu'elles font exactement le contraire. La stratégie qu'elles ont utilisée pour amener le Québec à se séparer est antidémocratique et constitue un véritable coup d'État. ■

Extraits de
Plaidoyer pour les citoyens
de Me Guy Bertrand,
publié aux éditions Balzac

La foule n'a pas besoin de savoir. Elle doit croire...
Et si nous sommes capables de lui faire croire, par un acte de foi,
qu'on peut déplacer des montagnes, alors elle acceptera l'illusion
qu'on peut déplacer des montagnes et c'est ainsi qu'une illusion
peut devenir, pour elle, réalité.

Benito Mussolini, ***cité par John Ralston Saul,***
dans *The Unconscious Civilization*

LE JEU SUICIDAIRE DE LA «ROULETTE CANADIENNE»

Stephen Scott

Il y a toujours eu au Québec deux cités. La cité libre et ouverte de Joseph Guibord, Wilfrid Laurier, Pierre Trudeau, et autres. Et la cité asservie d'Ignace Bourget, Maurice Duplessis, Jacques Parizeau et autres. C'est le gouvernement de René Lévesque qui a placé la statue de Maurice Duplessis sur la colline parlementaire de Québec, malgré la corruption et les abus de pouvoir de ce dernier. Ce geste, même inconsient, montrait indéniablement que, pour la formation péquiste-duplessiste, tout peut se pardonner au nom du nationalisme québécois.

Il en va précisément de même avec le jeu suicidaire que j'appelle la «roulette canadienne», jeu où la mise est toujours, et sans fin, la vie du Canada. Jeu qui réunit le Parti libéral du Québec et le Parti québécois, en prévoyant un nombre illimité de référendums sur la séparation du Québec, dans lesquels plusieurs majorités de Non ne règlent rien, tandis qu'une majorité de Oui devrait entraîner l'indépendance. Des référendums comportant une menace de déclaration unilatérale d'indépendance, donc nécessairement le renversement de l'État canadien par acte révolutionnaire. Des référendums à questions malhonnêtes — questions desquelles on exclut même le simple mot «pays» de crainte que ce mot n'effarouche des électeurs qui voteraient Oui à une question anodine ; tandis que, pour sa part, le projet de loi soumis au référendum n'hésite point à déclarer que (et je cite le Projet de loi no. 1, intitulée *Loi sur l'avenir du Québec*) «le Québec devient un pays souverain». Des référendums dont les règles électorales sont injustes, notamment en ce qu'elles interdisent aux tiers, soit le grand public, le droit de s'exprimer par les moyens ordinaires de publication et de publicité — règles électorales répressives dont les prémisses implicites déformées sont que la liberté d'expression appartient aux *idées* qui voudraient s'exprimer plutôt qu'aux *citoyens* qui, eux, voudraient exprimer leurs propres idées librement. Référendums à pratiques administratives abusives destinées à gêner l'accès des électeurs aux urnes dans les quartiers majoritairement fédéralistes, et à fausser le décompte des votes. Référendums où des fédéralistes parmi les plus éminents qui réfutent les mensonges les plus flagrants sont traités de «terroristes économiques». Référendums où l'on dépeint un Québec indépendant comme s'il était un pays de conte de fées, libre de toute responsabilité du *capital* de la dette canadienne, et responsable de l'*intérêt* de cette dette seulement dans la mesure où le Québec le jugera approprié.



Stephen Scott est avocat et professeur de droit à l'université McGill.

C'est le gouvernement de René Lévesque qui a placé la statue de Maurice Duplessis sur la colline parlementaire de Québec, malgré la corruption et les abus de pouvoir de ce dernier.

La roulette canadienne n'est un jeu que pour les imbéciles. Mais ce jeu suicidaire continuera indéfiniment — pour appauvrir et enfin détruire le pays — à moins qu'on ne supprime définitivement la notion, actuellement répandue dans la conscience publique québécoise, que le Québec possède soit le droit, soit le pouvoir *de facto*, d'accomplir sa sécession de la fédération canadienne par acte unilatéral de ses propres électeurs ou de ses propres institutions, et notamment de faire une telle sécession en retenant pour le nouvel État les frontières de la province actuelle.

Le pouvoir de décider de la sécession du Québec et celui de fixer les frontières du nouvel État sont deux aspects d'une seule question et non pas deux questions. Je considère indéniable juridiquement et moralement que le Canada tout entier jouit, en tant que pays souverain, du droit absolu à son intégrité territoriale et, ainsi, du droit absolu et exclusif de décider de son avenir : donc du droit absolu de dire Oui ou Non à toute proposition de sécession. Puisque le Canada peut dire catégoriquement et définitivement Non, le Canada peut aussi dire Oui conditionnellement, en imposant en contrepartie de la sécession du Québec les termes et conditions que le Canada croit bon d'imposer, et ce, que les conditions traitent de la répartition des dettes publiques et des actifs, ou encore qu'elles traitent des frontières du nouvel État. J'y reviendrai.

Si l'on acceptait comme prémisse le fait que le Québec peut, de droit ou de fait, acquérir son indépendance unilatéralement, personne ne pourrait lui imposer quelque terme ou condition que ce soit. Ce sont précisément ces prémisses qui donnent aux séparatistes l'avantage énorme dans leurs campagnes référendaires de propager des fantaisies sur les merveilles de l'indépendance. Par ailleurs, ce sont les mêmes prémisses qui permettent à tous les gouvernements du Québec de provoquer des crises constitutionnelles répétées, par revendications faites sous la menace, explicite ou implicite, de sécession. Je cherche un vocable pour résumer à la fois tous ces processus néfastes de déstabilisation ainsi que leurs prémisses sur l'accès unilatéral à la souveraineté. A l'exemple du préfet Eugène Poubelle qui a donné son nom à la «poubelle», ou du docteur Joseph-Ignace Guillotin qui a donné son nom à la guillotine, on pourrait parler de *parizelle* ou *parizine*; *bouchardelle* ou *bouchardine*; ou encore peut-être de *Gravel* ou de *Graveline*.

RÈGLES ÉLECTORALES RÉPRESSIVES DONT LES PRÉMISSES IMPLICITES DÉFORMÉES SONT QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION APPARTIENT AUX IDÉES QUI VOUDRAIENT S'EXPRIMER PLUTÔT QU'AUX CITOYENS QUI, EUX, VOUDRAIENT EXPRIMER LEURS PROPRES IDÉES LIBREMENT.

Pas plus que tout autre État ainsi menacé, le Canada, y compris le Québec, ne connaîtra ni paix ni stabilité politique, économique, ou sociale, tant que ces prémisses ne sont pas anéanties une fois pour toutes. Pour leur part, depuis trente ans, et en grande majorité, les élites québécoises francophones des médias, de l'enseignement, et de la politique, ont propagé ces conceptions de sécession unilatérale avec la tolérance méprisable de la plupart des élites fédéralistes à travers le Canada et même avec l'encouragement néfaste de certains d'entre eux, par exemple le Parti conservateur de Brian Mulroney. Ainsi le processus de déracinement de ces prémisses soulève nécessairement dans les milieux nationalistes une résistance bruyante, voire souvent enragée. Ces crises de colère délibérées visent à faire comprendre à la population francophone qu'elle doit ridiculiser toute contestation du droit du Québec à la sécession ainsi que tout doute sur l'intégrité de ses frontières. Et on cherche par la rage aussi à prévenir le Canada fédéraliste et anglophone qu'il y a là un tabou qu'on ne doit pas violer, si l'on ne veut pas fâcher les Québécois. Par contre, on préfère d'habitude tout simplement affecter d'ignorer des Québécois «pure laine» (tel que Marcel Côté) qui reconnaissent la divisibilité du Québec. Je conseille fortement à tous de ne jamais, même pour un seul instant, se laisser décourager ou détourner par la colère nationaliste.

Sur le plan moral, on invoque toujours le principe de la «démocratie» à l'appui de la revendication d'un droit à la sécession. Lucien Bouchard l'a répété le 11 mars au Théâtre Centaur. Mais le principe de la démocratie exige de vérifier préalablement si, effectivement, le groupe de personnes dont il est question jouit du droit de décider la question donnée. Quatre personnes dans un canot de sauvetage n'ont pas le droit de voter pour manger la cinquième. Cap-de-la-Madeleine n'a pas le droit de voter pour imposer le communisme ou la peine capitale ou la censure du cinéma. Le seul fait qu'il y ait une borne tracée à terre pour une fin ou une autre ne prouve pas que les personnes qui s'y trouvent ont le droit, à elles seules, de décider de tout ce qu'elles voudront. Aucun principe juridique reconnu, ni aucun principe moral sensé, n'attribue à une partie de la population d'un État le droit de le diviser, même s'il s'agit d'un groupe (comme les francophones québécois pure laine) possédant la spécificité d'un «peuple» dans le sens ethno-linguistique du terme. Si l'on acceptait la thèse contraire, l'hétérogénéité de la population québécoise (comprenant des populations d'autochtones, d'anglophones, et d'autres) voudrait que le Québec soit divisible à son tour. Si le Canada est divisible, le Québec est divisible. Si le Québec est indivisible, le Canada est indivisible. La thèse contraire n'est que de l'hypocrisie manifeste.

Avant et depuis leur accès au pouvoir, des porte-parole péquistes n'ont pas hésité à fausser la portée de la Constitution canadienne pour y trouver un «silence» au sujet de la sécession d'une province, et parfois même un «droit» à la sécession. La vérité est toute autre. La Constitution canadienne définit le statut des provinces, leurs territoires, et leurs pouvoirs; elle décrète la suprématie de la Constitution; elle fixe ses processus de modification. Les électeurs et les institutions d'une province jouissent seulement du droit de la gouverner à l'intérieur de la Constitution canadienne et dans le respect de ses dispositions: rien de plus, rien de moins. Ceci comporte un droit restreint de modifier les institutions internes de cette province. Toute assemblée législative provinciale possède le pouvoir d'initier une modification constitutionnelle de quelque nature

JE CONSIDÈRE INDÉNIABLE JURIDIQUEMENT ET MORALEMENT QUE LE CANADA TOUT ENTIER JOUIT, EN TANT QUE PAYS SOUVERAIN, DU DROIT ABSOLU À SON INTÉGRITÉ TERRITORIALE ET, AINSI, DU DROIT ABSOLU ET EXCLUSIF DE DÉCIDER DE SON AVENIR : DONC DU DROIT ABSOLU DE DIRE OUI OU NON À TOUTE PROPOSITION DE SÉCESSION.

que ce soit, même pour accomplir la sécession. Mais de telles modifications exigent l'autorisation, entre autres, des chambres du Parlement fédéral. Donc le peuple canadien a le pouvoir, par l'entremise de ses institutions parlementaires, de dire oui ou non à la sécession, avec ou sans conditions, notamment la division du Québec.

Il est à noter que, tant et aussi longtemps que le Québec demeure un partenaire paisible au sein de la fédération canadienne, ses frontières ne peuvent être modifiées sans le consentent de son assemblée législative, soit l'Assemblée nationale. Ceci découle de l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il s'ensuit que l'établissement d'une onzième province dans

Les électeurs et les institutions d'une province jouissent seulement du droit de la gouverner à l'intérieur de la Constitution canadienne et dans le respect de ses dispositions : rien de plus, rien de moins.

le territoire actuel du Québec est en principe constitutionnellement impossible sans le consentement de l'Assemblée nationale.

Par contre, dans l'hypothèse d'une tentative de sécession par des moyens révolutionnaires, le Canada, n'ayant aucune obligation de permettre la sécession, pourrait choisir d'y résister en retenant soit l'entièreté, soit une partie du territoire québécois. La division du Québec est donc possible. De plus, si ceux qui exercent les pouvoirs exécutifs ou législatifs au Québec se livrent à des actes portant atteinte à l'ordre constitutionnel, ou même s'ils refusent ou s'avèrent incapables de maintenir l'ordre public au Québec, étant peut-être de connivence avec la violence séparatiste, le Parlement fédéral me semble habilité (à condition que les tribunaux discernent un fondement adéquat pour la décision parlementaire) à exercer ses pouvoirs résiduaires en matière d'urgence et à établir un conseil ou une assemblée temporaire autorisés à exercer, pendant la période d'urgence, les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Le Conseil spécial de la période 1837-1841 nous en fournit l'exemple. Il serait probablement alors opportun que ce conseil ou cette assemblée donne le consentement du Québec au démembrement de son territoire et notamment à l'abrogation des lois fédérales de 1898 et 1912 sur l'extension du territoire du Québec. Puisque nous insistons sur le respect rigoureux de la légalité et de l'ordre public, il y a là un moyen de faire comprendre clairement que tout recours à l'illégalité ou à la violence séparatistes provoquerait immédiatement la désintégration territoriale du Québec, donc la disparition du Québec tel qu'on le connaît actuellement.

Pas plus que la Constitution canadienne, le droit international positif ne reconnaît un droit de sécession. Souvent dénaturée par les porte-parole péquistes, l'opinion du 8 mai 1992 des juristes Franck, Higgins, Pellet, Shaw et Tomuschat, experts en droit international consultés par le Comité dit «d'Accès à la souveraineté» de l'Assemblée nationale, conclut comme suit :

4.01...i) *Au plan juridique, l'accession éventuelle à la souveraineté du Québec ne peut être fondée sur le principe de l'égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes qui n'entraîne vocation à l'indépendance que pour les peuples coloniaux ou pour ceux dont le territoire fait l'objet d'une occupation étrangère.*

ii) *Les minorités linguistiques, ethniques ou religieuses n'ont pas non plus un tel droit ; le droit international contemporain leur assure une protection étendue en matière culturelle au sens large, mais*

Les élites québécoises francophones des médias, de l'enseignement, et de la politique, ont propagé ces conceptions de sécession unilatérale avec la tolérance méprisable de la plupart des élites fédéralistes à travers le Canada.

ne garantit pas de droits territoriaux spécifiques.

Pour ce qui est des frontières, ces cinq juristes ont montré plus de réserve. Ils ont souligné à juste titre que la Constitution canadienne protège les frontières du Québec comme province, et d'autre part que le droit international protégerait le territoire d'un Québec qui aurait réussi à s'établir en État souverain. Pourtant, tout en reconnaissant au Canada le droit de refuser au Québec tout accès à la souveraineté, ils ont gardé le silence sur le corollaire : que le Canada peut aussi refuser la souveraineté sauf à la condition qu'il y ait de nouvelles frontières. Et ils ont offert à leur client une autre conclusion plus favorable mais toutefois assez mitigée :

vi) *Lorsque la sécession se produit dans le cadre d'une circonscription territoriale bien définie, les anciennes limites de celle-ci constituent les frontières du nouvel*

Aucun principe juridique reconnu, ni aucun principe moral sensé, n'attribue à une partie de la population d'un État le droit de le diviser.

*Etat (principe de l'*uti possidetis juris*). La pratique internationale récente ne laisse aucun doute sur ce point lorsque l'État prédécesseur est une fédération, et traduit l'existence d'une* opinio juris *généralisée en ce sens.*

Le premier membre de cette phrase est très nuancé ; il y a continuité de frontières «lorsque la sécession se produit dans le cadre d'une circonscription territoriale bien définie». C'est précisément ceci qui est, et qui sera, en question. Là où les juristes étaient réservés, soyons francs et ouverts : puisque (comme le reconnaissent clairement ces juristes) le Canada

TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE QUÉBEC DEMEURE UN PARTENAIRE PAISIBLE AU SEIN DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE, SES FRONTIÈRES NE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES SANS LE CONSENTENT DE SON ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

peut dire absolument non à la sécession, le Canada peut aussi dire oui à la condition d'établir de nouvelles frontières, ou à toute autre condition. Pour ceux qui pensent le contraire, je me contenterai alors d'un refus catégorique de quelque séparation que ce soit.

Je ne cherche pas à diviser le Québec, mais seulement à assurer l'intégrité à la fois du Canada et du Québec. Suite à une majorité de Oui dans un référendum québécois, le Canada pourrait fort bien accepter de négocier l'indépendance du Québec, surtout si la question est claire, le processus référendaire acceptable, et la majorité suffisante. Donc je cherche à susciter une volonté politique ferme, dans l'esprit du grand public à travers le Canada, ainsi qu'au sein des instances gouvernementales, d'imposer, comme prix de la séparation du Québec, la désintégration complète de son territoire. Ceci empêcherait, en termes pratiques, la séparation puisque le Québec ainsi diminué ne pourrait fournir un niveau de vie acceptable à la majorité de sa population. Les nouvelles frontières seraient celles acceptables par le Canada, ce pays souverain qui déciderait de son avenir. Il ne peut être question de se lier par les frontières d'unités préexistantes, telles que les municipalités ou circonscriptions électorales. Il ne s'agit pas non plus d'une nouvelle carte en courtepointe.

Les territoires ajoutés au Québec en 1898 et en 1912 n'avaient aucun lien avec la Nouvelle-France et ils avaient été concédés par la France à la couronne britannique cinquante ans avant la cession de 1763. Ceux-ci sont pour la plus grande partie peuplés par des autochtones qui ne veulent pas

TOUT RECOURS À L'ILLÉGALITÉ OU À LA VIOLENCE SÉPARATISTES PROVOQUERAIT IMMÉDIATEMENT LA DÉSINTÉGRATION TERRITORIALE DU QUÉBEC, DONC LA DISPARITION DU QUÉBEC TEL QU'ON LE CONNAÎT ACTUELLEMENT.

habiter un Québec séparé. Tous ces territoires doivent demeurer au Canada. La démographie politique suggère aussi de retenir un grand corridor de l'Ontario jusqu'aux provinces maritimes, comprenant au moins l'ouest du Québec, Montréal, et tout le territoire au sud du St.-Laurent.

Pour rétablir l'équilibre de notre société, en enlevant définitivement la menace de la séparation, ce qu'il faut, avant tout, c'est de la volonté politique. J'aurais voulu finir avec un petit regard sur la question de la réforme constitutionnelle, y compris la spécificité québécoise. Ce sera pour une autre fois. ■

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu, un peuple libre et responsable de sa destinée. Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique, foyer ancestral de nos populations autochtones et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang, de la langue et de la religion, une aventure de partage économique et culturel dans le respect de notre diversité.

Pierre Elliott Trudeau,
Préambule proposé en 1980 pour la nouvelle constitution canadienne

LA PARTITION EST IRRÉALISTE ET INJUSTIFIABLE

Julius Grey

Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi : voilà une proposition qui a fait du chemin dans les milieux fédéralistes depuis le référendum du 30 octobre. Au premier coup d'œil, l'idée semble à la fois logique et élégante. Pourtant, dès qu'on commence à en analyser les conséquences, la symétrie de la proposition semble pernicieuse et l'idéologie derrière l'énoncé de base s'avère irréaliste et injustifiable.

L'ASPECT PRATIQUE

Les partitionnistes s'éloignent de la réalité en postulant tout d'abord que le Québec et le Canada sont des entités semblables. Le Canada est un pays et en même temps une fédération. Le Québec n'est pas un pays ; par contre il est une entité unitaire. Qu'on l'appelle nation, province ou société, il n'en reste pas moins que la subdivision ne peut s'opérer que par une chirurgie très douloureuse.

Or, les fédérations ont souvent été dissoutes et même si nous sommes en désaccord, il n'est pas difficile d'imaginer l'accession paisible du Québec à une forme de souveraineté. Par contre, il est difficile de trouver des exemples de division d'une société unitaire qui n'ont pas amené des décennies de conflits, de guerres et de dépression économique. Il suffit de nommer quelques exemples pour comprendre le danger : l'Irlande, la Palestine, Chypre, l'Inde et le Pakistan, la Bosnie. Chaque cas est spécial mais la recette partitionniste semble désastreuse partout.

Par ailleurs, cette idée n'aurait aucune chance de succès, du moins pour les anglo-Montréalais parmi lesquels se trouvent la majorité de ses adhérents. Si le Québec devait se séparer, une partie de Montréal, bilingue et sans ressources, ne serait d'aucun intérêt pour le nouvel État canadien-anglais qui en surplus ne voudrait pas d'un territoire où un mouvement de résistance francophone pourrait émerger. Tout au plus, les partitionnistes serviraient-ils d'outils de négociation pour le Canada anglais. Il seraient sacrifiés en échange d'autres concessions, comme l'ont été les pieds-noirs d'Algérie et les Serbes de Croatie. Dans l'éventualité de la souveraineté, les partitionnistes pourraient donc finir par appauvrir le Québec sans profit quelconque pour eux-mêmes.



Julius H. Grey est un avocat qui s'est illustré dans de nombreuses causes. Il est membre de la Faculté de Droit de l'Université McGill.

ON PEUT CERTES CITER L'OPINION DU JUGE LESAGE DANS LA CAUSE DE Me BERTRAND EN APPUI DES THÈSES LÉGALISTES MAIS IL S'AGIT D'UNE CAUSE ISOLÉE.

Ceux qui voient dans le partitionnisme un épouvantail pouvant faire peur aux souverainistes et sauver le Canada s'embarquent dans une entreprise téméraire. La peur peut fonctionner brièvement et à l'occasion mais quand elle est dissipée, l'adversaire est plus déterminé qu'avant. Il est impossible de trouver un seul exemple d'un mouvement politique solidement établi comme le nationalisme québécois et qui ait été mis en échec par des menaces et par la peur.

Ajoutons qu'il est difficile de comprendre ceux qui voudraient vivre dans un Québec où la majorité souhaiterait sortir du Canada mais en serait empêchée par une campagne de peur. N'est-il pas clair qu'on verrait la renaissance du nationalisme étroit et ethnique ? Cette société ne serait-elle pas vouée à l'amertume, la tension et le désespoir ? Décidément, la seule façon de sauver le Canada est de persuader la majorité québécoise de ses attraits. La force, la peur, les menaces représentent un cul-de-sac pire que la souveraineté.

Parfois les partionnistes se cachent derrière un légalisme rigoureux et se basent sur la prétendue illégalité de la sécession. Bien sûr, la souveraineté peut être perçue comme illégale sous la constitution actuelle. Ceci dit, quelle est la place à donner au droit positif dans ce débat ? Les cours de justice ont une fonction cruciale à jouer dans une démocratie et il n'y a presque rien qui échappe à leur

supervision. Le choix d'une constitution ou d'un souverain n'est cependant pas de leur compétence. Une tentative de les utiliser pour vaincre un mouvement souverainiste, s'il devenait majoritaire, aurait pour seul effet l'affaiblissement du respect envers les juges et de la primauté du droit en général. On peut certes citer l'opinion du juge Lesage dans la cause de Me Bertrand en appui des thèses légalistes mais il s'agit d'une cause isolée. La Cour d'appel semble avoir dit le contraire par la voix de l'Honorable Jean Louis Baudouin dans ***Bellefleur v. Québec***, [1993] R.J.Q. 2320 à la page 2334 - 2335 :

TOUT AU PLUS, LES PARTITIONNISTES SERVIRAIENT-ILS D'OUTILS DE NÉGOCIATION POUR LE CANADA ANGLAIS. IL SERAIENT SACRIFIÉS EN ÉCHANGE D'AUTRES CONCESSIONS, COMME L'ONT ÉTÉ LES PIED-NOIRS D'ALGÉRIE ET LES SERBES DE CROATIE.

Je me permets de rappeler cette première constatation de fait pour trois raisons. La première est que, dans le présent dossier, il n'est aucunement question d'évaluer les normes juridiques applicables à l'espèce en fonction du contexte politique d'éventuelles revendications territoriales autochtones. C'est là le rôle des politiciens, et non des juges !

Cela suffit pour disposer du partitionnisme comme proposition juridique. Trois autres remarques s'imposent.

Il est difficile de comprendre comment les partitionnistes entendent demeurer au Canada après sa division puisqu'il devrait être évident, surtout pour un fédéraliste, que l'État anglophone qui va possiblement s'appeler «Canada» ne sera qu'un des deux États successoraux. Le Canada que nous connaissons ne sera plus.

Il est difficile aussi de comprendre pourquoi les régions qui ont voté Non au référendum devraient être considérées comme nécessairement partitionnistes. Peut-on prendre pour acquis que chaque fédéraliste préfèrera un État «canadien» anglophone au nouveau Québec ? Au contraire, surtout chez les francophones mais aussi chez les anglophones, les fédéralistes demeurent très attachés au Québec et ils comprennent que dans l'éventualité de la souveraineté un train de vie relativement bilingue serait beaucoup plus facile à établir ici que dans le «nouveau Canada».

Il est difficile finalement de comprendre la justification morale d'une tentative de démembrement d'une société démocratique pour la seule raison que la majorité choisit un nouvel arrangement constitutionnel ou national. Cette justification doit se trouver dans une conviction profonde mais non exprimée à l'effet que le Québec souverain ne serait pas démocratique. Or il n'existe aucune preuve de danger à cet égard. Cette ligne de pensée nous ramène assez rapidement vers une philosophie quelque peu francophobe selon laquelle la démocratie et l'ouverture d'esprit n'ont pas de racines aussi profondes ici qu'ailleurs au Canada. On ne peut pas s'attendre à ce que beaucoup de Québécois souverainistes ou fédéralistes approuvent une telle affirmation.

L'ASPECT THÉORIQUE

Le partitionnisme s'inscrit dans un contexte assez spécial. Le Québec a vécu une révolution profonde depuis 1960. On l'appelle Révolution tranquille parce que le sang n'a pas été versé mais nul ne peut ignorer ses énormes conséquences.

La structure économique, sociale et linguistique a été bouleversée. Une partie de la population s'est exilée, un autre symptôme infaillible d'une révolution importante. L'église a perdu son emprise sur le Québec et cela n'est pas peu dire quand on considère son ascendance antérieure.

Il n'y a pas de révolution qui ne provoque une contre-révolution. D'une part, les élans révolutionnaires produisent toujours des excès. D'autre part, arrive inévitablement un moment de fatigue et d'essoufflement. La révolution permanente est impossible et ceux qui tentent de maintenir un état révolutionnaire en permanence s'épuisent rapidement.

L'outil principal de la «Révolution» tranquille était l'expansion de l'État. Aujourd'hui, les finances publiques rendent de plus en plus difficile le maintien des services de l'État. Il ne peut être question d'expansion. Donc, nous trouvons les conditions idéales pour une contre-révolution.

Les partitionnistes sont les hérauts de cette contre-révolution. Convaincus de l'injustice de toute la législation linguistique et de l'illégitimité du mouvement souverainiste, ils se servent d'une terminologie «libertaire» qui s'objecte systématiquement aux restrictions de la liberté individuelle, peu importe le contexte. Souvent persuadés de vérités néolibérales en matière économique, ils voudraient opérer une transformation radicale du Québec en détruisant de façon définitive l'idéologie et l'esprit de la Révolution tranquille.

Pourtant, la révolution a eu un effet surtout positif. Certes, la loi 101 de 1977 allait trop loin mais elle a été corrigée par les tribunaux et les gouvernements successifs. Par ailleurs, peut-on douter

CETTE JUSTIFICATION DOIT SE TROUVER DANS UNE CONVICTION PROFONDE MAIS NON EXPRIMÉE À L'EFFET QUE LE QUÉBEC SOUVERAIN NE SERAIT PAS DÉMOCRATIQUE.

du bien-fondé de la francisation des affaires et de la vie publique ?

De plus, la construction de l'État-providence, la sécularisation et la transformation de l'éducation sont tous des accomplissements dont nous devons être fiers.

Même si la révolution est finie, il faut se méfier de la contre-révolution. Elle amène toujours la médiocrité, la corruption et le cynisme. Il

DÉCIDÉMENT, LA SEULE FAÇON DE SAUVER LE CANADA EST DE PERSUADER LA MAJORITÉ QUÉBÉCOISE DE SES ATTRAITS.

suffit de nous souvenir de Londres sous Charles II, du Paris d'Eugène de Rastignac et de Lucien de Rubempré et de Moscou aujourd'hui pour comprendre le danger.

Les contre-révolutionnaires partitionnistes ressemblent beaucoup à ceux qui grognent de l'autre côté — les «purs et durs» sur les questions linguistiques. En plus d'une contre-révolution, chaque mouvement révolutionnaire sécrète ses propres extrémistes qui tiennent mordicus à continuer la révolution même quand son temps est révolu. Non seulement ces Don Quichotte se méprennent sur ce qui est objectivement possible mais ils risquent de discréditer et de défaire ce que la révolution a produit. Ils exigent constamment des gestes excessifs et injustes et pour se convaincre eux-mêmes ils se mettent des œillères qui les empêchent de voir où les erreurs ont été commises et à quel moment on devrait déclarer que le but est atteint.

Les partitionnistes partagent donc avec les «purs et durs» leur aveuglement, leur insensibilité par rapport à l'autre et leur partialité. Ainsi, sont-ils tous des alliés objectifs, déterminés à empêcher la réconciliation et la solidarité entre francophones et anglophones, celle qui devrait normalement s'affirmer à la fin d'une époque révolutionnaire quand un nouvel équilibre s'établit.

L'histoire nous enseigne que ni les contre-révolutionnaires ni les partisans d'une révolution éternelle ne peuvent gagner à long terme. Ils peuvent évidemment causer de grands dégâts mais à la fin ils sont répudiés par la majorité. Emile Zola a bien décrit ce processus. Après avoir dénoncé la contre-révolution notamment dans la *Fortune des Rougon*, il expose dans la Débacle

IL Y A DEVANT NOUS CETTE GRANDE BESOGNE D'UNE SOCIÉTÉ DIVISÉE ET DÉPRIMÉE À REFAIRE.

le carnage inutile provoqué par le radicalisme intransigeant des communards. Et, à la fin, son héros, Jean Macquart, marche vers l'avenir «à la grande et rude besogne de toute une France à refaire».

Il y a devant nous cette grande besogne d'une société divisée et déprimée à refaire, tâche d'autant plus compliquée que nous traversons une période de crise économique. C'est en s'éloignant très rapidement des deux extrêmes que les Québécois pourront se consacrer aux véritables défis : préserver les acquis de notre grande révolution et forger de nouveaux liens entre tous. ■

Là où règne la liberté,
il n'y a rien à craindre
pour la tranquillité publique
et l'unité de l'Etat.

Immanuel Kant,
Was ist Aufklärung?

POUR UN CANADA NOUVEAU

Michael Behiels

Le Canada est à la croisée des chemins: la crise économique, sociale et politique qui le secoue actuellement risque de provoquer la disparition de l'un des États-nations les plus enviés au monde, à moins que les Canadiens ne profitent justement de cette crise pour imaginer et mettre en œuvre une nouvelle forme de fédéralisme répondant aux besoins complexes de notre société, à la veille du XXIe siècle.

Depuis 1968, l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau a toujours soutenu que la réforme constitutionnelle passait, en premier lieu, par la reconnaissance des «droits du citoyen», c'est-à-dire par l'adoption d'une procédure d'amendement et d'une Charte des droits et des libertés, et qu'une fois les Canadiens adaptés aux défis proposés par cette Charte, on pouvait alors entamer l'examen de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce processus n'est pas terminé mais il est bien avancé. Le seul élément de l'accord de 1982 qui reste en suspens est l'examen de la procédure d'amendement qui doit avoir lieu en 1997, conformément à l'article 49 de la Loi constitutionnelle de 1982. Nul ne sait encore si cet examen se traduira par l'adoption d'une formule d'amendement régionale, comme le propose le projet de loi 110 du gouvernement Chrétien.

J'estime toutefois qu'avant de consacrer du temps et de l'énergie à la recherche d'une procédure d'amendement appropriée et équitable, les Canadiens doivent avoir une idée précise du genre de société dont ils veulent se doter, de



Michael Behiels est professeur d'histoire à l'Université d'Ottawa. Outre de nombreux articles dans des revues scientifiques il a publié, entre autres, *The Meech Lake Primer*, University of Ottawa Press, 1989 et *Prelude to Quebec's Quiet Revolution: Liberalism Versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, McGill-Queen's University Press, 1985.

concert avec leurs gouvernements élus. Les procédures d'amendement ne sont en effet que des moyens qui permettent d'atteindre des objectifs clairement définis. La crise actuelle doit favoriser l'émergence d'une nouvelle forme de fédéralisme grâce à laquelle le gouvernement fédéral retrouvera sa légitimité et son soutien populaire en prenant les mesures nécessaires à la survie et à l'épanouissement du Canada au XXIe siècle.

DEPUIS LES ANNÉES 1960, CHAQUE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS INVOQUE L'IDÉOLOGIE DU NÉO-NATIONALISME POUR JUSTIFIER LES POUVOIRS (NOUVEAUX ET ANCIENS) QU'IL REVENDIQUE.

La crise qui secoue le fédéralisme canadien a trois dimensions: économique, politique et idéologique. Freiné par la récession mondiale et la restructuration des années 1990, le moteur de l'économie canadienne a failli caler. Des centaines de milliers de Canadiens ont perdu leur emploi, au point que les dépenses en matière d'indemnités de chômage et d'aide sociale ont atteint des records historiques. De plus, les recettes des gouvernements fédéral et provinciaux ont chuté, ce qui les a amenés, face à une augmentation de leur déficit et de leur dette, à opérer des coupes sombres dans leurs budgets principaux, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale. Une redéfinition du rôle de l'État est donc devenue nécessaire, déclenchant par là-même une lutte de pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. En effet, s'il faut réduire la taille de l'État, les dix gouvernements provinciaux et leurs bureaucraties préfèrent que l'essentiel des coupures se fasse au niveau fédéral, car ils comptent ainsi acquérir des pouvoirs exclusifs en matière de santé, d'aide sociale et d'éducation postsecondaire. Mais de leur côté, les élites politiques et bureaucratiques fédérales ne tiennent pas à réduire leur empire plus qu'il n'est nécessaire. Autre élément négatif de l'équation: la classe politique nationale n'est malheureusement pas du même calibre que celle d'avant-guerre.

La dimension sociale et idéologique de la crise a elle aussi son importance. Les diverses élites politiques et économiques provinciales avancent des arguments idéologiques différents pour justifier une dévo-

lution des pouvoirs aux provinces. Depuis les années 1960, chaque gouvernement québécois invoque l'idéologie du néo-nationalisme pour justifier les pouvoirs (nouveaux et anciens) qu'il revendique. La classe politique et l'intelligentsia ne conçoivent pas qu'une autre institution puisse raisonnablement remplacer l'État tout comme l'État a remplacé l'Église catholique dans les années 1960. Pour les nationalistes ethniques, l'État est à la fois essentiel et primordial car il constitue leur identité, leur survie et leur avenir.

En Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, c'est l'aile droite de la classe des professionnels et des hommes d'affaires qui défend ardemment la dévolution des pouvoirs, avec pour objectif ultime la réduction radicale du rôle des gouvernements fédéral et provinciaux.

Je soutiens que la mise en œuvre, au moment opportun, d'une nouvelle structure fédérale adéquate contribuera grandement à atténuer les effets de cette triple crise. Dans cette optique, il faut faire table rase des discussions ambiguës et destructrices qui entourent le concept de «société distincte», tel qu'il est défendu depuis le début des années 1980 par les élites politiques et intellectuelles du Québec. Il faut également faire table rase du principe illusoire de l'égalité des provinces tel qu'il est invoqué par les provinces de l'Ouest pour justifier une dévolution générale des pouvoirs à toutes les provinces et la création d'un Sénat triple «E».

Pour les nationalistes ethniques, l'État est à la fois essentiel et primordial car il constitue leur identité, leur survie et leur avenir.

Comme l'a si bien dit Peter Russell, les Canadiens doivent se considérer comme un peuple souverain[1]. Tout pouvoir central moderne qui ne parvient pas à rallier et à conserver l'allégeance de ses citoyens est voué à la disparition. Ceux qui, comme Preston Manning, Daniel Johnson et Lucien Bouchard, préconisent la dévolution de tous les pouvoirs aux provinces font preuve d'angélisme : ce n'est pas en se retranchant derrière des bunkers provinciaux ou des États distincts que les Canadiens réussiront à être plus compétitifs, dans un village planétaire dominé par notre voisin du Sud. Tout observateur averti de la scène politique sait que, repensé, l'État-nation a son rôle à jouer au XXI[e] siècle.

La crise qui secoue le fédéralisme canadien a trois dimensions : économique, politique et idéologique.

Si les provinces veulent et peuvent prendre le contrôle de l'administration et du financement des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'aide sociale, on devrait, avec certaines garanties, les autoriser à le faire. Elles ont en effet aujourd'hui la bureaucratie et l'expérience nécessaires pour administrer et financer ces programmes, ce qui n'était pas le cas avant la Deuxième Guerre mondiale. On devrait également leur accorder les pouvoirs de taxation et, dans certains cas, les versements de péréquation dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités dans ces secteurs.

Dans le monde merveilleux d'un fédéralisme renouvelé, quelles responsabilités incomberaient alors au gouvernement national ? «L'économie, voyons-donc !», vous répondra-t-on d'emblée. Il est vrai que, faute d'une économie dynamique et prospère, un gouvernement ne peut guère espérer conserver bien longtemps l'allégeance et l'appui de ses citoyens. Mais les observateurs s'entendent généralement pour dire qu'un gouvernement national ne peut plus intervenir dans l'économie de la même façon qu'il l'a fait au cours des 50 dernières années.

Pour les partisans actuels du libéralisme, «État stratégique» est le mot clé. C'est là la formule qu'ont proposée, lors du colloque du Parti libéral à Aylmer en 1991, Lester C. Thurow, maître-penseur du *management* au MIT, et Gilles Paquet, ex-doyen de la Faculté d'administration de l'Université d'Ottawa[2], pour distinguer l'État néo-libéral de l'ancien État providence de tradition keynésienne, d'une part, et du non-État fortement idéologique de la nouvelle droite, d'autre part. Les variables stratégiques de l'ancienne économie industrielle étaient les ressources naturelles, le capital, la technologie ainsi que les compétences et le niveau d'instruction des citoyens.

Lester Thurow démontre, avec des arguments convaincants, que les variables stratégiques de la fin du XX[e] siècle et du début du vingt et unième sont tout à fait différentes. Les ressources naturelles, à l'exception du pétrole, ont été remplacées par deux sciences révolutionnaires : celle des matériaux et celle de la biotechnologie. Le capital, deuxième variable stratégique, est véritablement devenu planétaire grâce à l'ordinateur, aux télécommunications instantanées, à la logistique et aux transports modernes. La technologie, troisième variable, appartient non plus à celui qui détient le monopole d'une invention mais plutôt à celui qui maîtrise les moyens d'en produire de nouvelles, quelles que soient leur origine.

Les Japonais ont réussi à dominer la production technologique grâce à la supériorité de leur système d'éducation publique. Les 20 % qui composent la couche supérieure de la population japo-

naise ne sont peut-être pas les plus instruits au monde mais les 50 % qui en composent la moitié inférieure le sont assurément. Au Japon, 96 % des élèves finissent leurs études secondaires en ayant fait une année de calcul différentiel et intégral, de sorte que la population en général comprend et maîtrise les procédés technologiques complexes. Aux États-Unis, 70 % des élèves finissent leurs études secondaires, mais à peine 1 % ont appris le calcul intégral et différentiel. Notre situation au Canada n'est sans doute pas très différente de celle de notre voisin. Or, c'est parce qu'ils ont su étudier puis maîtriser les nouvelles variables stratégiques que les gouvernements et les entreprises de pays comme le Japon et l'Allemagne ont réussi à dominer les secteurs de pointe comme la microélectronique, la biotechnologie, les télécommunications, l'aviation civile, la science des matériaux et la robotique, secteurs qui sont caractérisés par des salaires alléchants, une forte valeur ajoutée et une productivité élevée.

Il faut faire table rase des discussions ambiguës et destructrices qui entourent le concept de «société distincte»

Selon MM. Thurow et Paquet, rien de tout cela ne se serait produit si les gouvernements japonais et allemand n'avaient conçu et mis en œuvre un train de stratégies au niveau des citoyens, des entreprises, des groupes d'intérêt et, finalement, de l'ensemble du pays. Ce type de stratégie fait cruellement défaut au Canada. Il est par conséquent impérieux que le gouvernement canadien élabore une stratégie de croissance fondée sur un développement considérable de la recherche fondamentale et appliquée et, surtout, sur une nette amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle.

L'attribution de nouveaux pouvoirs, quels qu'ils soient, aux gouvernements central et provinciaux doit être déterminée par les nouvelles variables stratégiques, comme ce fut le cas, au milieu du XIX[e] siècle, lorsque Ottawa conçut et mit en œuvre la première politique nationale sur les tarifs, les chemins de fer et le peuplement de l'Ouest. La deuxième politique nationale, formulée pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, fut elle aussi une réponse novatrice aux variables stratégiques de l'époque, avec son cortège de règlements et d'interventions de l'État dans tous les secteurs de l'économie et la création d'un dispositif social. Aujourd'hui, le gouvernement central doit encore une fois s'adapter aux besoins modernes de ses citoyens, dans un monde en constante évolution.

Le gouvernement national ne peut plus intervenir dans l'économie de la même façon qu'il l'a fait au cours des 50 dernières années.

Le gouvernement central doit se retirer de nombreux secteurs, notamment le sport, les parcs nationaux et les loisirs, le tourisme, le logement, le réaménagement urbain, la santé et l'aide sociale, qui ne cadrent pas avec ses priorités stratégiques. Il doit par contre maintenir sa présence dans les relations internationales, la sécurité nationale, le droit pénal et les instances judiciaires supérieures et accroître son rôle dans les secteurs du commerce international et interne, de l'environnement, de la formation professionnelle (en partenariat avec le secteur privé), de la recherche fondamentale et appliquée, des transports, des communications et des industries culturelles connexes, ainsi que des institutions financières. Ottawa doit intervenir moins souvent mais plus efficacement afin de regagner la confiance et l'appui de tous les Canadiens.

Ce nouveau fédéralisme fonctionnel a-t-il besoin d'être consacré dans une nouvelle Constitution ? Sans doute, mais après qu'il aura été testé afin de voir s'il répond vraiment aux besoins des citoyens des deux paliers de gouvernement. Ce qu'il faut absolument éviter, c'est que les Canadiens et leurs dirigeants essaient à tout prix d'adapter la réalité à des théories ou des concepts contradictoires comme la «société distincte» et «l'égalité des provinces». Ils doivent au contraire adapter la théorie et les concepts à la réalité, et c'est cela qui caractérise une politique fonctionnelle. Ce n'est que de cette façon que les Canadiens pourront se doter d'une nouvelle Constitution capable de répondre à leurs besoins pendant de nombreuses années encore. ■

1- Peter Russell, *Constitutional Odyssey. Can Canadians be a Sovereign People?* Toronto : University of Toronto Press, 1992.

2- Jean Chrétien, *Recherche des convergences. Actes du colloque d'Aylmer* (Hull, Voyageur Publishing) 1992.

Texte traduit par Monique Perrin-d'Arloz

IMAGINEZ L'INIMAGINABLE

Scott Reid

Imaginez un pays aux montagnes escarpées, aux vastes forêts et aux côtes spectaculaires. Imaginez que ce pays ait une population d'environ 25 millions d'habitants, dont les antécédents culturels et linguistiques diffèrent. Ce pays est une union de communautés.

Avec ses 25 millions d'habitants, l'une de ces communautés, fière de son caractère distinct, estime avoir droit à l'autodétermination. Pendant de longues années, de nombreuses tentatives sont faites pour satisfaire ses besoins. La fédération est de plus en plus décentralisée et adopte des dispositions constitutionnelles très flexibles. Les grandes institutions nationales sont même réorganisées sur des bases ethniques. En fin de compte, il devient impossible de satisfaire la communauté minoritaire et le gouvernement fédéral refuse de faire de nouvelles concessions. La communauté minoritaire organise un référendum et plus de la moitié de la population vote pour la séparation. L'indépendance est déclarée.

Mais un nouveau problème émerge. Au sein des frontières de la nouvelle nation indépendante, il y a des enclaves habitées par des citoyens de la nationalité majoritaire. Ayant peur de faire l'objet de discrimination, les minorités au sein de la majorité exigent la protection fédérale. D'autre part, des référendums sont tenus et de nouvelles sécessions se font. Mais la nouvelle république ne reconnaît pas ces nouveaux droits de sécession. Les troupes fédérales interviennent pour protéger les minorités enclavées. Les escarmouches qui surviennent entre les troupes fédérales et les milices locales mènent à la guerre civile.

Cette fédération s'appelait : la Yougoslavie... ■

Tiré de *Canada Remapped,* de Scott Reid, paru en 1992 à Vancouver Desktop Publishing Centre.
(Extrait traduit par Rachel Levy)



Suite à la sécession possible du Québec, les «Restes» du Canada pourraient se disloquer.

On pourrait aussi assister à l'éclatement du Québec.

Conception : *Viateur Bergeron*

J'Y SUIS, J'Y RESTE

ANTOINETTE TADDEO

Antoinette Taddeo enseigne depuis vingt ans la musique, l'anglais et les religions à l'école privée Villa Maria.

Je veux vivre dans un pays où l'âme de la démocratie représentée par mon vote est respectée. Je veux vivre dans un pays où les Canadiens français parlent fièrement de leur astronaute Julie Payette, de leur romancier Roch Carrier, et de tous les athlètes et artistes qui ont tant donné et reçu, en tant que Canadiens.

Je veux vivre dans un pays où je suis entourée de francophones dont la langue et la culture survivront par l'amour, et non par les lois.

Je veux vivre dans un pays où les Québecois d'origine française ajoutent leur enthousiasme, leur pensée créatrice et leurs efforts à un pays qui serait grandement diminué sans eux. Je veux vivre dans un pays où les francophones ne se perçoivent pas comme de perpétuelles victimes, mais comme des individus assez forts pour préserver leur langue et leur culture sans supprimer les autres langues et les autres cultures.

Je veux vivre dans un pays où les chefs politiques encouragent la pensée critique, et où les litanies répétées des malentendus du passé sont écartées pour laisser la place à une vision positive de l'avenir.

Je veux vivre dans un pays où les immigrants ne sont pas perçus comme une menace mais comme un enrichissement pour le Québec, malgré leur volonté d'apprendre et de parler l'anglais, une des langues majeures du monde actuel.

Je veux vivre dans un pays où la langue et l'écriture anglaises sont tolérées, respectées, et bienvenues.

Je veux vivre dans un pays où les jeunes respectent l'hymne national et le drapeau d'un pays pour lequel leurs grands-pères et leurs arrière-grands-pères ont combattu aux champs d'honneur de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale.

Je veux vivre dans un pays où mes ancêtres, qui ont, depuis cent ans, aidé à bâtir l'île de Montréal, sont appréciés à leur juste valeur, et je veux être respectée comme «non francophone» sans être considérée comme un obstacle à la survivance d'une langue et d'une culture dont la responsabilité est le fait des familles à l'intérieur des foyers.

Je veux vivre dans un pays où la feuille d'érable est respectée comme symbole d'amour et de fierté.

Je ferai tout pour préserver un territoire où la majorité ne veut pas se séparer du Canada. Je travaillerai pour ce pays, qui s'enrichira du français et de l'anglais.

Et, avant que le Québec puisse devenir souverain, il faudra négocier avec des milliers de personnes qui ne veulent pas renoncer à cette feuille d'érable qui représente le Canada. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour mon pays, y compris donner ma vie pour lui.

J'y suis, j'y reste. Mon pays, c'est **QuébéCanada**. ■

ON NE PEUT PAS PASSER TOUTE SA VIE
À VOULOIR SE SÉPARER.
IL FAUT FINIR PAR APPRENDRE
À VIVRE ENSEMBLE.

Guy Bertrand,
Cité libre, novembre-décembre 1995



RÉPLIQUE À TRUDEAU ET À BOUCHARD

Un autre regard sur la prétendue «nuit des longs couteaux»

HOWARD LEESON

J'aimerais réagir à la lettre de M. Pierre Trudeau qui a paru dans la presse québécoise et dans votre propre revue ainsi qu'à la réplique de M. Lucien Bouchard. Je souhaite rétablir la vérité sur certains faits et commenter le rapatriement de la Constitution, en 1981-1982. Cette question n'est pas aisée car l'interprétation de motifs est nécessairement subjective. Je crois toutefois qu'il existe une interprétation des événements de 1981 qu'on ignore au Québec et qui ne correspond tout à fait ni à celle de M.Trudeau ni à celle de M. Bouchard.

Premièrement, en ce qui a trait aux motifs ou aux actes des gouvernements provinciaux qui étaient les alliés de M. Lévesque au sein de la «bande des huit» comme on l'appelait, ni M. Trudeau ni M. Bouchard ne sont bien informés. Ni l'un ni l'autre n'était présent «dans la salle» au cours des discussions de ces gouvernements. Leurs commentaires sont donc tirés de comptes rendus d'autres personnes et ne doivent être considérés que de seconde main. Comme j'étais l'un des hauts fonctionnaires à qui l'on avait délégué la responsabilité de négocier avec les autres gouvernements, j'étais présent, moi, la nuit où M. Lévesque est revenu à Hull.

Deuxièmement, il y a plusieurs erreurs de fait dans les deux lettres, surtout dans celle de M. Bouchard. Le premier ministre déclare, par exemple, que «onze premiers ministres étaient conviés à une conférence cruciale pour l'avenir et que, pendant la dernière nuit, dix



Howard A. Leeson est professeur titulaire de science politique à l'Université de l'Alberta. Il a occupé des postes importants dans la fonction publique, dont celui de sous-ministre aux Affaires inter-gouvernementales de la Saskatchewan, de 1979 à 1982. Il a publié: *Grant Notley: The social Conscience of Alberta* (University of Alberta Press), *Canada ... Notwithstanding* (Carswell/Methuen), *External Affairs and Canadian Federalism: The History of a Dilemma* (Holt, Rhinehart and Winston of Canada) Toronto, 1973.

d'entre eux se sont concertés pour concevoir un accord...» M. Bouchard s'exprime sans doute au figuré. Le fait est qu'il n'y a eu aucune rencontre des dix premiers ministres sans M. Lévesque cette nuit-là ou toute autre nuit. En fait, le premier ministre du Manitoba, Sterling Lyon, était déjà parti depuis le mardi pour poursuivre sa campagne électorale.

Il n'y a pas eu non plus de rencontre des huit premiers ministres qui avaient ratifié l'Accord provincial en avril, ratification à laquelle M. Lévesque n'était pas invité. Tous ont scrupuleusement respecté l'entente selon laquelle ils s'aviseraient mutuellement de toute intention de faire de nouvelles propositions au gouvernement fédéral ou à d'autres gouvernements provinciaux ou de toute intention d'en accepter. Cela ne veut pas dire que certains premiers ministres n'ont pas eu de rencontres informelles. Bien sûr que oui, y compris M. Lévesque.

M. Bouchard déclare également que les autres premiers ministres «lui (M. Lévesque) enlevaient une partie de ses acquis». Ce n'est pas le cas. Avant novembre 1981, aucun premier ministre n'avait quoi que ce soit. Certains avaient accepté certaines propositions, mais tant qu'elles n'étaient pas passées par le processus constitutionnel, elles n'avaient aucune valeur. Si l'on adopte le raisonnement de M. Bouchard, lorsque M. Lévesque a accepté la proposition de référendum de M. Trudeau sans consulter ses alliés provinciaux, les partenaires au sein du groupe opposé à M. Trudeau, «ont perdu» tout ce qu'ils avaient obtenu de M. Lévesque. Je ne pense pas que M. Bouchard accepterait cette interprétation.

Troisièmement, je suis d'accord avec M. Bouchard lorsqu'il dit que M. Trudeau a tort de déclarer que M. Lévesque a «trahi» ses alliés. M. Lévesque n'a pas averti ses alliés de la bande des huit de son intention d'accepter la proposition référendaire de M.Trudeau, mais on discutait de cette idée depuis déjà un



bon moment. De plus, d'autres provinces avaient proposé des recommandations qui ne respectaient pas l'Accord signé par la «bande des huit», en avril 1981. Les autres premiers ministres ont été surpris et consternés, et ce geste a certainement poussé ceux qui cherchaient un compromis à agir, mais ils ne se sont pas sentis trahis.

Quatrièmement, l'affirmation de M.Trudeau qu'il était dans l'intérêt des provinces «de troquer leur consentement au rapatriement pour des pouvoirs accrus» est à la fois trompeuse et humiliante pour les autres premiers ministres concernés. Bien sûr, ils souhaitaient obtenir plus de pouvoirs, surtout dans le domaine des ressources naturelles dans l'Ouest. Mais réduire à cette simple équation leur vision du Canada et leur participation est une déformation grossière qui tend à perpétuer la position propagandiste du gouvernement fédéral en 1980-1981, à savoir que le gouvernement fédéral était le seul sur lequel on pouvait compter pour agir de façon désintéressée, que lui seul avait à cœur les droits des Canadiens et non pas un élargissement de ses pouvoirs, que lui seul, enfin, comprenait vraiment le concept de nation. Cela est tout simplement faux. On peut comprendre que, sur le moment, dans le feu de l'action, un premier ministre avance cet argument, mais on le comprend moins bien quinze ans plus tard.

Enfin, j'aimerais offrir un commentaire sur la raison pour laquelle M. Lévesque et sa délégation n'étaient pas inclus dans les discussions qui ont eu lieu la nuit précédant le dernier jour de la rencontre, le 5 novembre 1981. Certains l'ont baptisée «la nuit des longs couteaux», comme si c'était la première fois qu'on avait jamais essayé d'assembler une proposition ou de former une coalition sans que toutes les provinces ne soient présentes, et ce n'est pas le cas. En effet, à un moment ou à un autre, tous les gouvernements ont tenté d'avancer des propositions dans le but de briser l'impasse, y compris le gouvernement du Québec. C'est la seule manière d'envisager l'acceptation de l'offre de référendum Trudeau par M. Lévesque, à moins de croire à un sinistre complot.

CERTAINS L'ONT BAPTISÉE «LA NUIT DES LONGS COUTEAUX», COMME SI C'ÉTAIT LA PREMIÈRE FOIS QU'ON AVAIT JAMAIS ESSAYÉ D'ASSEMBLER UNE PROPOSITION OU DE FORMER UNE COALITION SANS QUE TOUTES LES PROVINCES NE SOIENT PRÉSENTES.



Le 3 novembre 1981. Délégués de la Saskatchewan aux discussions constitutionnelles au Chateau Laurier. On peut voir, en première rangée, le premier ministre, Allan Blakeney et le ministre des affaires intergouvernementales, Roy Romanov (aujourd'hui premier ministre). Derrière, entre les deux, on aperçoit l'auteur, Howard Leeson, sous-ministre des affaires intergouvernementales.

La vague de propositions, lors de la rencontre de novembre, s'explique par la décision de la Cour suprême en septembre de la même année. Cette décision rendait précisément possible le rapatriement sans le consentement de tous les gouvernements. C'est pourquoi les gouvernements des deux bords s'étaient rencontrés à plusieurs reprises au cours des trois premiers jours pour tenter de trouver un compromis acceptable. La plupart du temps, les gouvernements n'étaient pas tous présents, mais tous ceux de la «bande des huit» ont malgré tout respecté l'entente qui voulait qu'aucun n'accepte un compromis sans en informer les autres membres. La pierre d'achoppement a toujours été ce qui semblait être l'impossibilité d'une entente entre M. Trudeau et M. Lévesque. Ce qui était trop peu pour l'un était toujours trop pour l'autre. Leurs programmes politiques respectifs les a toujours empêchés d'accepter des compromis raisonnables.

Dans l'après-midi du mercredi 4 novembre 1981, alors qu'il semblait bien qu'il n'y aurait pas d'accord, le premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, a demandé que ses collègues restent une nuit de plus et prononcent leur discours de clôture le lendemain. Le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, a ajouté que tous devraient rester afin d'essayer de formuler une nouvelle proposition. Tous les premiers ministres ont entendu cette décla-

ration. Le premier ministre Lévesque savait que certains gouvernements essaieraient de trouver un compromis cette nuit-là. Il est évident qu'il ne pensait pas qu'ils puissent réussir puisqu'il n'a même pas demandé où la rencontre aurait lieu.

Plus tôt dans le courant de la soirée, les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique se sont rencontrés pour étudier la possibilité d'un compromis. Franchement, nous ne pensions pas qu'ils y parviendraient. Je me souviens que le premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, pensait qu'il y avait moins de 50 % de chances qu'une majorité des provinces soient d'accord, et aucune chance d'obtenir l'unanimité. À minuit et demi, on avait obtenu que huit des provinces acceptent une tentative de compromis. Seuls le Québec et le Manitoba faisaient exception. Ni le premier ministre Lyon ni le premier ministre Lévesque n'étaient à Ottawa. On pensait également que ni l'un ni l'autre n'accepterait la proposition dans la mesure où elle comportait des éléments que tous les deux trouveraient inacceptables. On ne savait pas non plus si le gouvernement fédéral serait d'accord. En fait, le lendemain, ce dernier a insisté pour qu'on effectue des changements.

M. LÉVESQUE SAVAIT QUE CERTAINS GOUVERNEMENTS ESSAIERAIENT DE TROUVER UN COMPROMIS CETTE NUIT-LÀ. IL EST ÉVIDENT QU'IL NE PENSAIT PAS QU'ILS PUISSENT RÉUSSIR PUISQU'IL N'A MÊME PAS DEMANDÉ OÙ LA RENCONTRE AURAIT LIEU.

Mon propos ici est simple. Le gouvernement du Québec n'était pas le seul à être mis à l'écart, comme le déclare M. Bouchard. Il n'y a eu aucun complot contre quelque gouvernement que ce soit. On a essayé de trouver un ensemble de propositions de compromis qui, espérait-on, recevraient l'appui d'une majorité des gouvernements. Toutefois, pour être honnête, ceux qui recherchaient un compromis pensaient que M. Lévesque, en dernière analyse, n'accepterait rien, qu'il ne pouvait pas devenir un nouveau «père de la Confédération». Par contre, en ce qui concerne Sterling Lyon, on pensait que le premier ministre Lougheed pourrait arriver à le persuader malgré son attitude intransigeante vis-à-vis de l'enchâssement de la Charte des droits et libertés dans la Constitution. Comme on le sait maintenant, il y est parvenu le lendemain matin.



Le 4 novembre 1981. Rencontre in camera *au Chateau Laurier. On voit, de gauche à droite, Garde Gardom, procureur général de la Colombie-Britannique, Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, Howard Leeson et Roy Romanov..*

Lorsque les premiers ministres qui avaient signé l'Accord d'avril se sont rencontrés le lendemain matin, le premier ministre Lyon n'était pas là et le premier ministre Lévesque était absent au début de la rencontre. Il est arrivé en retard. L'entente n'a pas été présentée à M. Lévesque comme un fait accompli, comme certains l'ont suggéré. Ce matin-là, il y a eu beaucoup de discussions et on est tombés d'accord sur certaines modifications. Sur des points clés, par contre, comme par exemple l'indemnisation en cas de retrait d'une province, aucun changement n'a été accepté. Encore une fois, mon propos ici est simple. La présentation du nouveau compromis s'est déroulée selon le même protocole que celui qui avait été adopté plus tôt dans la semaine, alors que tous les gouvernements n'avaient pas eu l'occasion de participer. Tous étaient d'accord pour ne pas aller de l'avant sans se consulter. La différence, c'est que cette proposition avait une chance d'être acceptée par le gouvernement fédéral.

Bien sûr, le premier ministre Lévesque était en colère. Son objectif primordial était d'empêcher qu'il y ait accord. Son autre objectif était probablement d'entraver le processus, obligeant M. Trudeau à une action unilatérale, en quelque sorte à un coup de force. C'est M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales d'alors, qui nous a rapporté ceci, au printemps 1981. Ni l'un ni l'autre n'envisageait qu'on puisse en arriver à une entente sans eux, non pas parce qu'il s'agissait d'une trahison, mais parce qu'il semblait impossible de combler le fossé qui séparaient les premiers ministres conservateurs et M. Trudeau. Selon moi, on ne

peut pas croire les membres du Parti québécois qui disent, aujourd'hui, qu'ils auraient signé un accord en 1981. Cela aurait signifié que M. Lévesque et son gouvernement avaient abandonné leur

CEUX QUI RECHERCHAIENT UN COMPROMIS PENSAIENT QUE M. LÉVESQUE, EN DERNIÈRE ANALYSE, N'ACCEPTERAIT RIEN, QU'IL NE POUVAIT PAS DEVENIR UN NOUVEAU «PÈRE DE LA CONFÉDÉRATION».

objectif de souveraineté, ce qui aurait détruit le mouvement nationaliste au Québec.

J'insiste bien sur le fait que ce que je dis plus haut reflète uniquement mon opinion. Je ne peux pas être absolument certain de ce que M. Lévesque avait dans la tête. Par contre, je peux parler avec plus de certitude des motifs des autres gouvernements et ce sont ces motifs qui, je pense, permettent une interprétation autre que celles de M. Trudeau et de M. Bouchard.

Au Québec, l'accord de rapatriement de 1981 a toujours été interprété par les deux parties comme étant «à propos du Québec». C'est-à-dire que les événements de 1981 sont toujours interprétés comme étant pour ou contre le Québec. En fait, c'était la première fois dans l'histoire constitutionnelle de ce pays qu'un événement n'était pas, en grande partie, «à propos du Québec».

Depuis des décennies, les chefs de file du pays n'arrivaient pas à s'entendre sur les changements constitutionnels. Les discussions étaient toujours centrées sur le Québec. Les autres gouvernements se sentaient toujours, au mieux, laissés pour compte et, au pire, considérés comme des joueurs de second plan. C'était surtout le cas des gouvernements de l'Ouest. La bataille se déroulait toujours entre deux Québécois et c'était toujours leur vision du Canada et du Québec qui en était l'enjeu. Franchement, ce qui est arrivé en 1981, c'est que les autres gouvernements en ont eu assez d'être manipulés de cette façon. Ils voulaient qu'on tienne compte d'eux aussi. Ils voulaient que M. Trudeau et M. Lévesque acceptent ou rejettent leur vision du Canada. Cela était douloureux pour M. Trudeau et impossible pour M. Lévesque. De ce point de vue, 1981 n'était pas «au sujet du Québec», mais «au sujet du reste du Canada».

Les autres gouvernements auraient-ils dû agir ainsi ? Ne se sont-ils pas rendu compte que cette façon d'agir pourrait être interprétée comme un rejet du Québec ? La réponse à ces deux questions est affirmative. En effet, la décision de 1981 a effectivement mis fin à l'isolement du débat au Canada. Elle a rendu caduque la notion que des débats et des décisions entre deux Québécois, aux deux niveaux de gouvernement, représentent la meilleure solution aux problèmes du Québec et du Canada pendant que le reste du pays s'efface et attende que ça passe. Cela a ouvert la voie à des débats dans lesquels tous les participants ont une importance égale, y compris le Québec. Le rapatriement de 1981 ne représente pas un rejet du Québec, mais plutôt le rejet du point de vue selon lequel les Canadiens à l'extérieur du Québec n'ont pas à participer aux accords négociés entre Ottawa et Québec et qui affectent pourtant l'ensemble du Canada.

Bien sûr, la question que 1981 a soulevée, c'est de savoir si ces deux visions diamétralement opposées du Canada peuvent jamais être réconciliées. Au Québec, comme on le sait depuis le dernier référendum, la réponse n'est pas encore claire. Dans le reste du Canada, elle l'est encore moins. Je ne crois

LE RAPATRIEMENT DE 1981 NE REPRÉSENTE PAS UN REJET DU QUÉBEC, MAIS PLUTÔT LE REJET DU POINT DE VUE SELON LEQUEL LES CANADIENS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC N'ONT PAS À PARTICIPER AUX ACCORDS NÉGOCIÉS ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC ET QUI AFFECTENT POURTANT L'ENSEMBLE DU CANADA.

pas que cela doive provoquer le désespoir. Je suis absolument convaincu que si nous restons ensemble, nous ressortirons enrichis par l'expérience. Je pense aussi que si nous le désirons, nous pouvons rester ensemble. Mais cela va exiger un compromis sincère, s'appuyant sur des négociations franches auxquelles nous devons tous participer. Toute autre démarche prolongera le débat sur des demi-vérités, débat qui ne peut qu'aboutir à la création de deux demi-pays. ■

LE POUVOIR DES MOTS

MONIQUE NEMNI

Combien de fois ne m'a-t-on pas demandé : «Monique, te sens-tu canadienne ou québécoise ?» Comment diable voulez-vous que je réponde à cette question sans bon sens ? Je suis, comme tous les autres Québécois, *obligatoirement* les deux. Même si je pensais n'être que québécoise, j'aurais quand même la citoyenneté canadienne, un passeport canadien, j'utiliserais une monnaie canadienne, etc. Si je voulais n'être que canadienne, j'aurais quand même à payer mes impôts au Québec, je serais soumise au Code civil québécois, et ainsi de suite. D'ailleurs, personne ne peut être seulement canadien : il faut nécessairement être également québécois ou ontarien ou manitobain, etc., puisque le Canada est la somme de ses provinces et de ses territoires.

D'autre part, comme l'ont montré toutes les études, le Canada est considéré par le reste de la planète comme un des meilleurs pays au monde. Alors comment expliquer que les Québécois et les Québécoises s'autoflagellent régulièrement en s'imposant un référendum visant à leur faire perdre ce beau pays qui est pourtant à eux ? Le paradoxe semble de taille... tant qu'on reste dans le monde du rationnel et qu'on ne comprend pas le pouvoir des marchands d'illusions, plus communément appelés démagogues. Voyez-vous, s'il est vrai que parfois il faut, comme on dit, «voir pour croire», il est également vrai qu'il suffit parfois de «croire pour voir» — ou refuser de voir. Ça, c'est ce que les démagogues de tout acabit, ici comme ailleurs, ont compris depuis longtemps. Ces gens savent que les illusions, les idées, les mythes, galvanisent les foules bien mieux que toutes les statistiques ou les faits empiriques. Comme



l'expliquait Ernest Barker dans *National Character and the Factors in its Formation,* ce ne sont pas les choses réelles qui comptent dans la vie. Ce qui compte, c'est l'idée. C'est elle seule qui, chargée d'émotion, rend l'action possible.

Mais comment fait-on pour que des gens, aussi sains d'esprit que vous et moi, se laissent envoûter par ce monde irréel, ce monde «magique», comme le disait notre magicien en chef ? La réponse, vieille comme le monde, se nomme la propagande. Et à quoi fait appel la propagande ? Certainement pas à la raison. «*Emotion over thought*», écrit John Ralston Saul dans *The Unconscious Civilization*, et il ajoute : «*One of the characteristics of propaganda is that wherever possible, music and images replace words*» (p. 62). J'ajouterai néanmoins que

LES ILLUSIONS, LES IDÉES, LES MYTHES, GALVANISENT LES FOULES BIEN MIEUX QUE TOUTES LES STATISTIQUES OU LES FAITS EMPIRIQUES.

les mots aussi, détournés de leur sens, ou utilisés dans des contextes particuliers, exercent un pouvoir étonnant sur la population.

Déjà en 1949, dans son très célèbre roman, *1984*, Orwell s'érige contre la perversion de la langue à des fins politiques. Pour tromper la population, dit-il, les dirigeants ont recours aux mensonges. Cependant, pour dire des mensonges d'une manière plausible, ils ont besoin d'y croire eux-mêmes. Il s'ensuit une espèce de schizophrénie qui fait qu'on accepte de croire des choses qu'on sait être fausses. C'est ce que Orwell a appelé : le *Doublethink*. Son héros, Winston Smith, est champion en l'art de savoir sans savoir ; d'être conscient de dire la vérité absolue tout en disant des mensonges bien planifiés ; de défendre deux positions contradictoires, de croire à toutes les deux en sachant qu'elles sont contradictoires ; d'oublier ce qu'il faut oublier, de se le rappeler au moment où il le faut et de l'oublier à nouveau juste après.

Mais pour contrôler la population, il faut aussi en contrôler la langue. D'où la création par Orwell d'une langue, *Newspeak* (en français *novlangue*) qui n'a pas pour fonction de servir de moyen de communication, mais de rendre impossible toute forme de pensée indésirable. Le but ultime de *Newspeak* est de faire en sorte que lorsque cette langue aura totalement remplacé Oldspeak, toute pensée qui s'éloignerait de la ligne du parti deviendrait littéralement impensable.

Je pense que le *Doublethink* et le *Newspeak* sont vivants, se portent bien et vivent au Québec. Je m'en vais, de ce pas, vous le prouver. Je n'illustrerai le *Doublethink* que par deux exemples parce que, en tant que linguiste, c'est évidemment le *Newspeak* qui m'intéresse le plus.

Prenons le fameux grand rassemblement du 27 octobre 1995 à la

Place du Canada, à Montréal, des gens venus de tous les coins du pays pour manifester leur attachement au Canada. La plupart des reportages ont estimé la foule à environ 130 000 à 150 000 personnes. Les plus conservateurs ont parlé de 100 000. Donc, quand, dans son message télévisé, Lucien Bouchard nous a parlé candidement, mais avec conviction, d'une foule de 30 000 personnes, il nous disait tout bonnement un gros mensonge. Mais savait-il qu'il mentait ? Je n'en suis pas sûre. Je crois plutôt que Bouchard souffre de *Doublethink*. Il savait sans savoir...

JE PENSE QUE LE *DOUBLETHINK* ET LE *NEWSPEAK* SONT VIVANTS, SE PORTENT BIEN ET VIVENT AU QUÉBEC.

Prenons maintenant l'affirmation dont on nous rebat les oreilles, à savoir que la société québécoise se caractérisant par son ouverture et son pluralisme, il s'ensuit que tous les habitants du Québec font partie du peuple québécois. Soit. Examinons maintenant de plus près la loi 101 qui dit que «la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité». Mais si le peuple québécois exprime son identité en français, qu'arrive-t-il aux résidents du Québec qui expriment leur identité en anglais, en chinois ou en yiddish ? De quel peuple font-ils partie ? Seul le *Doublethink* permet d'affirmer une chose et son contraire.

Je suis sûre que vous pourriez me donner des centaines d'autres exemples. Moi aussi, j'en ai à profusion. Mais permettez-moi de passer au *Newspeak*.

Orwell, dans *1984*, montre aussi comment les dirigeants arrivent à contrôler la pensée de la population en contrôlant sa langue. Pour ce faire, ils produisent un nouveau dictionnaire dans lequel on élimine les mots gênants et on donne à d'autres des sens nouveaux. Vous direz qu'on n'a pas le droit de donner aux mots le sens qu'on veut. C'est ce que disait Alice (dans *Alice au pays des merveilles*) à Humpty Dumpty qui affirmait que pour lui les mots avaient strictement le sens qu'il avait décidé de leur donner.

«La question est de savoir, dit Alice, si vous avez le ***droit*** *de donner tant de significations différentes aux mots.*
— La question est de savoir qui a le pouvoir, dit Humpty Dumpty, voilà tout.»

Et au Québec, l'élite nationaliste a très bien compris le pouvoir du *Newspeak*. Elle en use et en abuse à satiété. C'est ainsi qu'on a perverti la langue pour que l'illusion devienne pour nous réalité, c'est-à-dire pour nous faire oublier que nous sommes canadiens et nous convaincre que notre pays, c'est le Québec. Voici quelques exemples de *Newspeak* québécois.

Tout d'abord, il y a des mots qu'il faut *absolument* proscrire. Le mot qui me vient tout de suite à l'esprit — Oh ! Excusez-moi ! On veut qu'il ne me vienne jamais à l'esprit — c'est le mot «Canada» (et ses dérivés, canadien/canadienne). Avec le mot, sont proscrits également les symboles qui y sont associés, tels le drapeau canadien que l'on cache tant qu'on peut et l'hymne national «Ô Canada» qui, chanté au Québec, constitue un acte de subversion.

C'EST AINSI QU'ON A PERVERTI LA LANGUE POUR QUE L'ILLUSION DEVIENNE POUR NOUS RÉALITÉ, C'EST-À-DIRE POUR NOUS FAIRE OUBLIER QUE NOUS SOMMES CANADIENS ET NOUS CONVAINCRE QUE NOTRE PAYS, C'EST LE QUÉBEC.

Mais revenons au mot proscrit lui-même. Dans le programme de francisation des immigrants — programme qui, soit dit en passant, est subventionné par le gouvernement canadien — je n'ai *jamais* trouvé le mot canadien et une fois seulement le mot Canada dans «Centre d'emploi du *Canada*». Même quand, dans le programme, on parle du bureau de poste, on ne dit ni que c'est un service de juridiction fédérale ni que ça s'appelle «Société canadienne des postes». Par contre, on demande aux étudiants de discuter des valeurs que représente cette institution dans la société québécoise ! On leur dit également qu'ils sont protégés par la Charte. Point. Or, notre vraie charte s'appelle La Charte *canadienne* des droits et libertés. Pour éviter d'utiliser le mot «*canadienne*» devenu tabou, on préfère présenter aux étudiants une formulation vague.

Mais si, dans ce programme, le mot «Canada» brille par son absence, le mot «Québec», lui, est répété *ad nauseam*. Je l'ai compté *sept fois* à la première page et *quatorze fois* à la deuxième. Imaginez le nombre faramineux auquel je serais arrivée si j'avais persévéré dans mes calculs !

C'est que, par le biais du *Newspeak*, on veut nous imprégner du mot «Québec», qui devient ainsi une espèce de mantra. Bien sûr, nous sommes au Québec et il n'y a rien de mal à le dire. Mais faut-il le répéter mille fois à tout bout de champ ? Tenez ! Un autre exemple.

Avez-vous renouvelé votre permis de conduire récemment ? C'est ce qui m'est arrivé. Vous savez probablement que maintenant il y a nos photos sur le permis. Alors, coquette comme tout le monde, j'ai voulu voir si ma photo était réussie. Quelle ne fut ma surprise de constater que la moitié de mon visage était difficilement visible à cause du mot «Québec» imprimé sur le plastique protecteur ! Intriguée, j'ai regardé de plus près. Figurez-vous que j'ai compté six fois le mot «Québec» accompagné chacun d'une fleur de lys, un sep-

tième «Québec» accompagné d'une septième fleur de lys sur le permis lui-même et une carte du Québec pour illustrer le tout. Sur un document de 8,5 cm x 5,5 cm, comme on dit : «Faut l'faire !»

LES ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES DE BELL CANADA ONT, EUX AUSSI, PERDU LEUR CANADA.

Pour des raisons peut-être bassement commerciales, certaines entreprises croient nous faire plaisir en éliminant le plus possible le mot «Canada» et en affichant le mot «Québec». Nous avons, par exemple, un fromage qui s'appelle "P'tit Québec", fabriqué par Kraft ! Il doit porter un autre nom ailleurs, mais ici, on doit penser que ça se vend mieux comme ça, même si ce fromage n'a rien de particulièrement québécois.

C'est ainsi également que sur nos annuaires téléphoniques de 1994-1995, ce qui s'appelait depuis des décennies Bell Canada était subitement devenu Bell Québec, sans que la compagnie, à ma connaissance, n'ait changé de mains ! Le ridicule du nouveau nom risquant de la tuer, en 1995-1996, la compagnie a encore changé de nom et affiche maintenant Bell, tout court.

Même Radio-Canada cache pudiquement, depuis quelque temps, son Canada. Qui pense au Canada quand il entend ou voit le sigle SRC ?

Avez-vous remarqué que les Canadiens français ont tous déserté le Québec ? En tout cas, on n'en parle plus jamais. Sont-ils ailleurs ? Je me le demande. J'entends parler des franco-ontariens, des franco-manitobains, des francophones hors Québec... Mais des Canadiens francophones, en reste-t-il ?

Vous rappelez-vous les bons vieux «canadianismes» dont certains étaient «de bon aloi» et d'autres non ? Eh bien, eux aussi sont partis du Québec sans laisser de traces. Ici, nous n'avons plus que des «québécismes», qui ne se distinguent des vieux canadianismes que par leur nouveau nom. Ce qui m'amuse beaucoup, c'est que les ouvrages publiés hors du Canada, tels le *Petit Robert* ou le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* de Hanse, s'entêtent à considérer ces termes comme canadiens et non québécois.

Dans le programme d'un cours d'histoire faussement intitulé «Histoire du Québec et du Canada», le Canada figure surtout dans le titre. Jamais on ne dit aux élèves que ce cours a pour but de leur faire connaître l'histoire de leur pays, le Canada. On leur dit plutôt qu'il a pour but de leur faire comprendre l'évolution de la société québécoise dans le contexte canadien et nord-américain. Vous voyez, le Canada n'a pas plus d'importance, pour le Québec, que l'ensemble de l'Amérique du Nord.

En géographie, même scénario. Les élèves doivent comprendre l'espace québécois, cet espace n'étant surtout pas celui d'une *province*. Nous voilà en effet devant un deuxième mot tabou, mais seulement quand celui-ci est suivi du mot Québec. On peut parler de la province de l'Ontario ou de la Saskatchewan, mais pour le Québec, c'est tout à fait inacceptable. Figurez-vous qu'on a reproché à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal de persister à enseigner aux élèves que le Québec est une province. Ma parole, a-t-on idée d'enseigner aux élèves la réalité !

MAIS SI, DANS CE PROGRAMME, LE MOT «CANADA» BRILLE PAR SON ABSENCE, LE MOT «QUÉBEC», LUI, EST RÉPÉTÉ *AD NAUSEAM*.

En fait, dans le programme de géographie, on ne va pas jusqu'à dire que le Québec est un pays, mais c'est tout comme : on lui donne le statut de pays. Par exemple, on demande aux élèves de comparer la population du Québec à celle d'autres pays : la France, le Brésil, le Canada... On leur dit également de comparer les régions du Québec aux provinces du Canada. Mais là, je ne sais plus si nous sommes dans le *Newspeak* ou dans le *Doublethink*.

MÊME RADIO-CANADA CACHE PUDIQUEMENT, DEPUIS QUELQUE TEMPS, SON CANADA. QUI PENSE AU CANADA QUAND IL ENTEND OU VOIT LE SIGLE SRC ?

Mais si dans la *novlangue* il y a des mots à proscrire, il y en a d'autres que l'élite nationaliste québécoise emploie incorrectement pour nous donner l'illusion que nous vivons déjà dans notre Terre promise. Tenez, par exemple, le mot «pays». Si vous lisez dans un journal québécois que le chômage a augmenté dans le pays, savez-vous, vous, s'il s'agit du Québec ou du Canada ? Moi, non. Je dois toujours chercher d'autres indices pour savoir s'il s'agit de l'un ou de l'autre, parce qu'au Québec, c'est au choix de l'usager.

Parfois, on fait du Québec un pays «par association». Par exemple, dans une publication de l'Université du Québec à Montréal, j'ai lu : «Au Québec, comme dans les autres pays...», ce qui laisse sous-entendre que le Québec est un pays. En effet, si je disais : «Claude, comme les autres hommes...», vous comprendrez que Claude est un homme. Par contre, si je disais : «Claude, comme les autres femmes...», vous saurez que Claude est une femme. Vous voyez tout ce qu'on peut faire avec le mot «autre».

Au Québec, nous avons également récupéré le mot «national», qui peut, comme le mot pays, se réfé-

rer indifféremment au Québec ou au Canada. Nous avons une Assemblée «nationale» (qui s'appelait l'assemblée législative jusque dans les années soixante). Nous avons le privilège d'avoir une bibliothèque «nationale» du Québec et une bibliothèque «nationale» du Canada. Heureusement que la plupart des gens ne fréquentent ni l'une ni l'autre : cela évite des confusions... comme il peut y en avoir lorsque quelqu'un vous parle d'un organisme que vous ne connaissez pas. Par exemple, si je vous disais que la troupe nationale de saut à la corde (que je viens de créer, juste pour vous) a donné un magnifique spectacle, comment savoir si cette troupe est canadienne ou québécoise ? Alors, l'Office national du film (l'ONF), je me demande si tous les Québécois savent que c'est canadien.

Voilà comment, par le biais du *Newspeak*, l'élite nationaliste québécoise nous vend l'illusion que nous formons une nation distincte de celle du Canada.

Passons au mot «État». Ce mot a communément, et *grosso modo*, deux sens : celui de «gouvernement», comme dans l'exemple : «Ce n'est pas une société d'État, c'est une société privée», et celui

UN NOMBRE INQUIÉTANT DE QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES NE SAVENT PLUS RECONNAÎTRE L'ILLUSION DE LA RÉALITÉ : ON LES A DÉJÀ FAIT VIVRE EN PAROLES DANS CE PAYS IMAGINAIRE.

de pays, comme dans «l'Etat français». Or tout le monde sait que le Québec n'est pas un État, mais une province. Qu'à cela ne tienne : on peut en faire un État, grâce au *Newspeak*. C'est ainsi que les auteurs du fameux *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, par exemple, ont carrément ajouté sous Québec : province (État fédéré), contribuant ainsi à rendre un peu plus floues les limites entre leur rêve et la réalité. Les syndicats font aussi leur part. Figurez-vous qu'il en existe un qui s'appelle Syndicat des professeurs de l'État du Québec.

Le mot «citoyen» a lui aussi été perverti. Comme tout le monde le sait, y compris ceux qui font semblant de ne pas le savoir, vous et moi sommes des citoyens canadiens. La citoyenneté va avec le passeport et la nationalité. Or, combien de fois n'avez-vous pas lu ou entendu : «les citoyens québécois» ? La double citoyenneté que nous promet le PQ depuis longtemps, eh bien, nous l'avons déjà... en *Newspeak* ! Comment s'étonner alors que de nombreux Québécois qui ont voté Oui pensent qu'ils resteront citoyens canadiens ? L'élite nationaliste québécoise cultive la confusion depuis longtemps.

Peut-on vraiment croire que ces «erreurs» de langage ne sont pas préméditées ? Récapitulons ce que je viens de vous dire et voyons le message qui s'en dégage. Vous me direz alors si vous pensez que c'est accidentel.

Le Québec, notre patrie, peut se comparer favorablement à d'autres «pays», comme la Belgique ou le Canada. C'est un «État» qui a son assemblée «nationale», sa bibliothèque «nationale» et sa fête «nationale» (qui n'est pas celle du Canada). En tant que «citoyens» québécois, nous devons être fiers de notre régime démocratique et de notre pluralisme. Nous sommes également un peuple qui exprime son identité exclusivement en français. Nous avons, comme tous les autres «pays», un drapeau «national», qui est bleu et blanc. Nous en avons un autre, rouge, avec une feuille d'érable, mais nous ne savons pas trop ce qu'il représente, parce que nous ne le voyons pratiquement plus. Il ne nous manque qu'un hymne «national» québécois pour devenir, enfin, un «pays» normal.

Voilà le discours dont on nous bombarde sans relâche depuis plus de 30 ans. Comme un critique le disait des pièces de Molière, il faut se hâter d'en rire avant d'en pleurer.

Le malheur est que le *Doublethink* et le *Newspeak* ont eu leur effet dévastateur. Un nombre inquiétant

LA DOUBLE CITOYENNETÉ QUE NOUS PROMET LE PQ DEPUIS LONGTEMPS, EH BIEN, NOUS L'AVONS DÉJÀ... EN *NEWSPEAK* !

de Québécois francophones ne savent plus reconnaître l'illusion de la réalité : on les a déjà fait vivre en paroles dans ce pays imaginaire. Oui, j'ai bien dit «Québécois francophones», parce que, curieusement, le *Newspeak* que je vous ai décrit en partie, a affecté au Québec surtout la langue française. Vous ne me croyez pas ? Eh bien, prenons quelques exemples : Avez-vous déjà entendu : «*The State of Quebec*» ou : «*Our national flag is the fleurdelisé*» ou encore : «*Quebec, like all other countries*» ? Vous souriez comme moi, n'est-ce pas ?

Parizeau pense que le référendum a été perdu à cause de l'argent et du vote ethnique. Moi, je crois que c'est probablement parce que beaucoup de Québécois savent l'anglais. Comme quoi le bilinguisme a de nombreux avantages, y compris celui de ne pas nous rendre esclaves d'un certain type de *Newspeak*.

Vous comprenez maintenant pourquoi les indépendantistes «purs et durs» veulent limiter tant qu'ils peuvent l'accès à l'école anglaise et qu'ils font tout ce qui est en leur pouvoir — et plus — pour nous rendre unilingues francophones. ■

LE TRISTE DISCOURS POLITIQUE DU QUÉBEC EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE

AURÈLE BEAULNES

LE DISCOURS POLITIQUE SUR LA PART DU QUÉBEC EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE

L'analyse rigoureuse de la contribution du Canada à la vie scientifique du Québec révèle la performance exemplaire des scientifiques québécois et l'essor considérable des établissements fédéraux au Québec (voir *Cité libre*, juillet-août 1994 et septembre-octobre 1995). Hélas, cette réalité est constamment voilée par le Parti québécois et le Bloc québécois qui véhiculent, depuis plusieurs années, deux mythes insidieux. Le premier est celui de la part supposément inéquitable du Québec dans le cadre des programmes fédéraux d'aide à la science et la technologie. Le deuxième mythe a trait à la perception tronquée de la présence des laboratoires fédéraux en sol québécois.

Pendant toute l'époque du gouvernement Bourassa, la critique péquiste en science et technologie, madame Jeanne Blackburn, manipula *ad nauseam* les données pour faire croire que le Québec n'avait pas sa juste part. Or, une errance maintes fois répétée risque parfois de devenir un dogme, surtout quand la riposte n'est pas assez vive. Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, corrigea à plusieurs reprises les avancés de madame Blackburn. Ainsi, le 20 octobre 1993, il confirma, à l'Assemblée nationale, qu'en matière de subventionnement fédéral à la recherche industrielle et universitaire, le Québec recevait un pourcentage nettement supérieur à la démographie québécoise et il soulignait l'importante croissance



Aurèle Beaulnes est médecin, chercheur et administrateur. Il a occupé divers postes de cadre aux deux paliers supérieurs de gouvernement dont, récemment, celui de démarcheur du Québec en science et technologie auprès d'Ottawa.

des laboratoires fédéraux au Québec et des autres laboratoires de haute technologie édifiés grâce au financement conjoint des deux paliers de gouvernement.

Mais, autres temps, autres chiffres. Le 6 octobre dernier, monsieur Daniel Paillé, le successeur de monsieur Tremblay dans le gouvernement Parizeau, répétait la rengaine habituelle, à savoir que des deux milliards de dollars dont

L'ANALYSE RIGOUREUSE DE LA CONTRIBUTION DU CANADA À LA VIE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC RÉVÈLE LA PERFORMANCE EXEMPLAIRE DES SCIENTIFIQUES QUÉBÉCOIS ET L'ESSOR CONSIDÉRABLE DES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC.

dispose le ministre fédéral de l'Industrie, le Québec devrait en récupérer 25 % étant donné qu'il fournit 25 % des impôts (en fait, la contribution aux recettes fédérales n'est que de 22 %) mais, qu'en réalité, il ne reçoit que 17 à 18 % de l'argent fédéral destiné à la recherche. Péquistes et bloquistes citent, à cet égard, des chiffres variables : aussi bas que 11 %, parfois 12,5 ou 13 %, mais pouvant aller jusqu'à 17, 18 ou 19 %. D'où viennent ces chiffres ? Les références n'étant pas citées on ne le sait pas.

Deux explications viennent à l'esprit. Premièrement, le chiffre de 13 % représente la valeur la plus basse obtenue, il y a quelques années, dans un seul des nombreux programmes, qui ne représente, en fait, que 25 à 30 % de l'ensemble des programmes d'aide à la recherche industrielle. On n'aurait retenu que ce chiffre et on l'aurait appliqué à l'ensemble.

Deuxième explication : le chiffre de 18 % pourrait représenter la moyenne, obtenue artificiellement, entre les subventions externes versées au secteur privé (30 %) et les budgets scientifiques internes des ministères et agences du gouvernement fédéral au Québec (13,8 %). Cet artifice permettrait de camoufler le très bon rendement de la communauté scientifique québécoise.

Quel contraste lorsque les scientifiques eux-mêmes analysent la situation ! En novembre 1990, parallèlement aux audiences de la Commission Bélanger-Campeau, eut lieu, à Montréal, une journée de réflexion sur la recherche universi-

taire au Québec organisée par le Fonds FCAR. Les membres présents, chercheurs éminents du Québec et de l'extérieur, chefs d'entreprise, recteurs, hauts fonctionnaires et présidents d'organismes subventionnaires ou consultatifs dans le domaine de la recherche, tinrent tous le même langage très positif. On peut lire en conclusion du bilan de la période 1960-1990 :

Avec le recul, le chemin parcouru par le Québec dans le domaine de la recherche universitaire paraît impressionnant. Au seuil des années 90, il possède un système scientifique performant et des atouts certains. Que ce soit dans le domaine du génie, des sciences biomédicales ou des sciences sociales et humaines, le Québec peut compter sur des individus et des groupes de stature internationale. Les liens de collaboration, de concertation et de partenariat avec les entreprises se développent à un rythme très encourageant.

Dans les documents préparatoires, les présentations, les discussions en atelier et le sommaire des débats, aucune hargne, aucun fiel à l'égard des «autres», aucune mention de chevauchements à éliminer. Rien d'autre qu'une analyse ouverte, objective et détendue sur la question, ne cachant nullement, par ailleurs, certaines de nos propres faiblesses et l'ampleur de nos défis.

Quel contraste avec les positions simplistes, sans fondement et à l'emporte-pièce développées au

MADAME JEANNE BLACKBURN, MANIPULA *AD NAUSEAM* LES DONNÉES POUR FAIRE CROIRE QUE LE QUÉBEC N'AVAIT PAS SA JUSTE PART.

cours de la même période dans le ridicule rapport Allaire ou dans les quelques rares mémoires traitant de la science à la Commission Bélanger-Campeau. Dans le rapport Allaire, les auteurs, témoignant de l'étanchéité de leurs œillères, ont simplement oublié la science et la technologie parmi les domaines à inclure pleinement dans leur isoloir sociopolitique. Quant à la Commission Bélanger-Campeau, un seul mémoire traitant de la science est digne de mention, soit celui de la CREPUQ (Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec). Très prudents, les recteurs de nos universités ne se prononcent pas sur l'option constitutionnelle comme telle. Voici ce qu'ils avancent toutefois quant à la part du Québec : «En termes relatifs, on pourrait donc considérer que, globalement, le Québec a réalisé une performance honorable puisqu'il a obtenu, et même dépassé, sa quote-part mesurée selon la proportion de sa population par rapport à l'ensemble du pays.»

QUE CE SOIT DANS LE DOMAINE DU GÉNIE, DES SCIENCES BIOMÉDICALES OU DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES, LE QUÉBEC PEUT COMPTER SUR DES INDIVIDUS ET DES GROUPES DE STATURE INTERNATIONALE.

Hélas, le dialogue de sourds se maintient et la désinformation règne. Tout récemment, le 17 avril 1996, suite à la décision du gouvernement fédéral d'interrompre, à tort ou à raison, sa contribution financière au Centre de recherche sur la fusion nucléaire, libéraux et péquistes demandent à Ottawa de reconsidérer sa décision. À cette occasion, Jacques Brassard, le ministre des Affaires intergouvernementales, s'indigne du manque d'équité d'Ottawa dans le dossier de la recherche et du développement : «On peut presque parler de scandale», dit-il, «puisque les investissements du gouvernement fédéral, à coups de dizaines de milliards de dollars, se sont d'abord et avant tout concentrés en Ontario». Faux et grossièrement exagéré !

Le budget total des fonds d'aide aux provinces en science et technologie s'élève, depuis quelques années, à environ deux milliards de dollars. De ce montant, 30 % vont au Québec (population, 25 % ; PIB, 23 %). La communauté scientifique ontarienne en reçoit 39 % (population, 37 % ; PIB, 41 %). Donc, si l'Ontario reçoit «sa» part, le Québec reçoit plus que la sienne, si l'on accepte cette logique crue. Ajoutons que monsieur Brasssard fait probablement l'erreur (inconsciente ?) d'ajouter les dépenses du gouvernement fédéral dans la ville même d'Ottawa aux budgets alloués à l'Ontario pour arriver aux chiffres astronomiques qu'il avance.

LE PROGRAMME ÉLECTORAL DU PQ EN MATIÈRE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE

Dans le programme de 1994 du PQ, intitulé *Des idées pour mon pays*, on retrouve, sans surprise, les mêmes affirmations gratuites concernant le triste sort fait au Québec par le gouvernement central, sauf qu'ici l'aigreur et le ressentiment atteignent de nouveaux sommets. Ottawa est jugé coupable non seulement de ne pas avoir versé au Québec la part qui lui reviendrait, mais d'avoir agi avec malice, en détournant des fonds et en minant délibérément le Québec dans le champ de la science et de la technologie. Et quel serait le but sournois d'Ottawa en cette matière ? Favoriser l'Ontario. Dans le préambule, on affirme, en effet : «Il est particulièrement tragique aujourd'hui de constater jusqu'à quel point les forces que le Québec commence à réunir dans ce domaine sont constamment minées par le gouvernement central. Sa seule préoccupation semble d'utiliser les impôts perçus au Québec pour payer le développement scientifique et technologique de l'Ontario». On déclare absolument inacceptable le fait que le Québec n'ait reçu que la portion congrue du financement fédéral



de la recherche et développement alors que l'Ontario reçoit bon an mal an 50 % du financement. Faux !

La paranoïa péquiste atteint son paroxysme dans le chapitre sur la recherche médicale où on laisse entendre que le gouvernement fédéral opère un véritablement détournement de fonds en utilisant l'argent des Québécois pour financer la recherche ontarienne. La dissertation prend même une curieuse tangeante ethniciste. Il appert que, «compte tenu de l'évolution du Québec francophone, longtemps coupé des circuits économiques, la recherche appliquée exigera pendant un certain temps un effort de rattrapage plus considérable». Que peut bien signifier un tel constat ? Est-ce à dire que le rattrapage en recherche appliquée ne s'impose pas dans le Québec non francophone ? Les subventions à la recherche s'effectueront-elles dorénavant selon des critères identitaires plutot que civiques ?

Dans ce texte ampoulé, on trouve un grand nombre d'omissions graves. La science semble ne pas avoir évolué depuis 1985. Le chapitre fait état du rôle du gouvernement Lévesque dans la croissance des dépenses de R-D (Recherche et développement) au Québec qui atteignent 1,33 % du PIB en 1985, ce qui laisse supposer que sous le gouvernement Bourassa tout aurait périclité alors que ce pourcentage a atteint 1,68 %, soit une valeur supérieure à la moyenne canadienne. Le programme ne dit pas mot sur les succès de la communauté scientifique québécoise concernant, notamment, les progrès réalisés dans les domaines de la recherche spatiale, informatique et militaire. On oublie également la performance remarquable du Québec dans le cadre du prestigieux programme des réseaux de centres d'excellence canadiens ainsi que l'essor soutenu de la recherche médicale et la croissance marquée du volume de la recherche au niveau de l'industrie pharmaceutique. On ne dit pas un seul mot, enfin, sur le rapprochement université industrie, un des points forts de la dernière décennie.

DANS CE TEXTE AMPOULÉ, ON TROUVE UN GRAND NOMBRE D'OMISSIONS GRAVES. LA SCIENCE SEMBLE NE PAS AVOIR ÉVOLUÉ DEPUIS 1985.

Dix-neuf recommendations sont formulées, dont neuf concernent la création de fonds spéciaux, d'agences ou de programmes en réponse à des besoins réels. Les autres représentent des intentions ou vœux d'intervention éventuelle dans divers dossiers. Nous attendons l'implantation de ce programme.

LES ÉTUDES DE LE HIR

«Je ne veux rien entendre des études de Le Hir. Ce ne sont pas les miennes, ce sont celles de Le Hir. C'est du passé pour moi. C'est la campagne passée». Ainsi s'exprima Lucien Bouchard, à l'orée de son ascension vers le pouvoir. Il avoua qu'il n'avait à peu près rien lu du paquet d'études qui furent déchargées sur son bureau et qui auront coûté dix millions de dollars au Trésor public. Quelle déception ! Cet exercice qui devait faire la lumière sur l'impact de la sécession, en préciser les coûts, faciliter la transition, établir des priorités et recourir à la raison plutôt qu'à l'émotion pour guider le choix des citoyens, a été bâclé puis mis au rancart.

Doit-on pour autant jeter le tout à la poubelle ? Pendant les douze mois précédant le référendum, certaines de ces études constituaient cependant les seuls éléments d'analyse et de réflexion produits par notre gouvernement sur nombre de questions de première importance. L'étude intitulée «La science et la technologie au Québec dans un contexte souverainiste» mérite qu'on s'y arrête. Œuvre de Benoît Godin et de quelques collaborateurs de l'INRS-Urbanisation, cette étude, parue en juillet 1995, est courageuse et réaliste. Elle est courageuse quand elle remet en question l'ensemble des politiques scientifiques gouvernementales.

LA PARANOÏA PÉQUISTE ATTEINT SON PAROXYSME DANS LE CHAPITRE SUR LA RECHERCHE MÉDICALE.

Elle est réaliste, sinon carrément déprimante, quand elle évoque le déclin scientifique que connaîtra le «petit pays à économie très diversifiée» du Québec. «Il serait très étonnant», disent les auteurs, que ce «petit pays puisse développer l'ensemble de ses équipements de production et de gestion».

Plusieurs des recommandations formulées auraient comme conséquence d'accroître la dépendance du Québec à l'égard de l'étranger, de limiter le nombre d'emplois de haute technologie disponibles, et de réduire le bassin d'accueil des fonctionnaires en terre québécoise. Le rapport suggère même qu'à cause des coûts énormes et des faibles retombées économiques, un Québec souverain pourrait être contraint d'abandonner la recherche spatiale et de remettre en question sa participation aux projets de mégascience et aux recherches militaires dans lesquelles la communauté québécoise est présentement très performante. Notons que le commanditaire a occulté toute référence à ces considérations peu réjouissantes.

Cependant, l'étude déçoit par son manque de rigueur, par des omissions graves, des erreurs et des contradictions. D'ailleurs, les auteurs avouent qu'en raison des délais qui leur ont été impartis, leur étude n'est qu'exploratoire et doit être «considérée avec toutes les limites que véhiculent les premiers balbutiements d'une recherche».

Plusieurs questions sont particulièrement litigieuses. La première concerne le sous-financement en science et technologie de l'ordre de 2,5 milliards $ qu'aurait subi le Québec de 1979 à 1991. Ce constat repose sur deux prémisses fausses. La première consiste dans le regroupement inapproprié des dépenses internes du gouvernement fédéral et des budgets d'aide directe aux communautés scientifiques des provinces qui masque indûment la performance de ces dernières. La deuxième faiblesse de l'argumentation consiste dans le recours à la notion de «juste part», d'application tout à fait incorrecte dans le domaine de la recherche, ou seul le critère d'excellence doit prévaloir. Or, il serait aberrant, peu productif et très coûteux, de fractionner l'ensemble des outils de gestion d'une capitale nationale au prorata de la population des régions d'un pays.

La troisième question litigieuse a trait aux activités scientifiques connexes du gouvernement fédéral qui sont, en fait, plus importantes au plan budgétaire que la recherche et le développement. Les auteurs tentent d'estimer le coût de remplacement de telles activités dans un Québec séparé du Canada. Cependant, les barèmes qu'ils utilisent sont aléatoires et ils sous-estiment grossièrement l'ordre de grandeur de ces activités. Pour l'année 1994-1995, le budget des activités scientifiques connexes s'élève non pas à 1,1 mais à 2,3 milliards. De plus, ils négligent de faire état des coûts considérables de remplacement des deux autres composantes majeures du budget fédéral, soit les budgets internes de R-D et ceux des divers programmes d'aide à la R-D au niveau du secteur privé.

ON RETROUVE CE MÊME TYPE DE PROPAGANDE DANS TOUS LES AUTRES SOMMAIRES DE QUELQUES PAGES CONCOCTÉS SUITE À LA PARUTION DES DIVERSES ÉTUDES SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC.

Le dernier point qui mérite réflexion concerne le sort des établissements fédéraux suite à la rupture du lien fédéral. Les auteurs traitent de façon très superficielle cette question pourtant si importante. Ils se contentent de mentionner que «le Québec héritera en principe d'une série de laboratoires fédéraux situés sur son sol et qu'il devra, en fonction des priorités du Québec, décider de la pertinence de maintenir des activités de recherche dans les créneaux actuels occupés par le gouvernement fédéral». Les auteurs négligent d'évoquer l'impact majeur et désastreux du dérangement que produirait la séparation du Québec sur le prestigieux patrimoine scientifique d'un milliard de dollars que représentent les 32 établissements fédéraux en terre québécoise, de même que les sept laboratoires d'avant-garde créés au cours des dernières années, en partenariat, par les deux paliers de gouvernement.

Les auteurs concluent que leur «analyse démontre sans l'ombre d'un doute un sous-financement au Québec». Au contraire, on se doit d'affirmer, avec la force de l'évidence, et en s'appuyant sur les propres constats des auteurs, que dans chacun des grands volets des investissements fédéraux en science et technologie, et surtout au niveau de la part gagnée par notre communauté scientifique dans un contexte compétitif, le Québec est nettement gagnant.

Bien qu'incomplet et parfois inexact, le travail des auteurs de cette étude est méritoire. Cependant, on ne peut en dire autant du traitement que lui ont fait subir les correcteurs du Secrétariat à la restructuration. Le sommaire de quatre pages dont les auteurs se sont dissociés, et qui fut diffusé abondamment l'été dernier par le Secrétariat, est tristement superficiel et biaisé. Il est parsemé d'erreurs d'interprétation et d'omissions criantes et reprend le sempiternel leitmotiv du PQ : prouver, par le recours au mensonge et aux demi-vérités, que le sytème fédéral sert mal le Québec, alors que, comme nous l'avons vu, la réalité est tout autre.

On retrouve ce même type de propagande dans tous les autres sommaires de quelques pages concoctés suite à la parution des diverses études sur la souveraineté du Québec. Face à la censure ou à la viciation de leurs rapports par les fonctionnaires propagandistes, la complaisance de la plupart de leurs auteurs étonne.

L'ÉTUDE DÉÇOIT PAR SON MANQUE DE RIGUEUR, PAR DES OMISSIONS GRAVES, DES ERREURS ET DES CONTRADICTIONS.

La fraude intellectuelle orchestrée par le Secrétariat à la restructuration est tout aussi grave, sinon davantage, que la fraude financière et les nombreuses irrégularités dans l'attribution des contrats cautionnée par les plus hautes autorités politiques, toujours en place. Dans l'éditorial de *La Presse* du 13 mars 1996, Alain Dubuc concluait avec raison que cet «exercice de réflexion collective s'est mué en opération de maquillage des faits et de la vérité à coups de millions en fonds publics».

L'IMPACT OCCULTÉ DE LA SÉPARATION SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU QUÉBEC

Depuis quelques années, à juste titre, on sent une inquiétude croissante au sein de la communauté des chercheurs québécois. Les budgets des universités et des conseils subventionnaires des deux paliers de gouvernement plafonnent ou baissent et les programmes d'aide au développement industriel et à

la R-D industrielle tarissent. Dans ce contexte, la sécession du Québec, par le marasme économique qu'elle provoquerait, accentuerait davantage le déclin des activités scientifiques au Québec.

Advenant la rupture du lien fédéral, on peut prévoir un grand dérangement non seulement au niveau du système de financement des activités scientifiques, mais aussi dans la recherche. Or, aucun plan gouvernemental n'a été mis de l'avant pour assurer la continuité et réduire l'impact de la douloureuse transition qui suivrait la rupture avec le Canada, le principal bailleur de fonds des scientifiques québécois. On oublie que dans le combat pour l'obtention des fonds, il y a avantage à ce que tout chercheur puisse recourir à plus d'une source d'aide financière, publique ou privée. L'accès à une seule source risque d'être périlleux, si le bailleur de fonds modifie ses priorités ou qu'il impose des règles contestables dans l'évaluation des demandes de subvention. De plus, suite à la séparation, les scientifiques québécois n'auraient plus accès aux sources de financement des organismes philanthropiques du Canada qui sont traditionnellement généreux à l'égard des chercheurs du Québec.

La fermeture inévitable des 32 établissements fédéraux de science et de technologie s'avérerait un désastre majeur pour le Québec.

La recherche fondamentale souffrirait dans un Québec indépendant. En février 1992, Maurice L'Abbé, ex-président du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec, écrivait dans l'*Actualité médicale*: «Dans un petit pays, on privilégiera la recherche qui a un intérêt plus immédiatement économique, i.e. la recherche appliquée. On ne pourra pas se permettre, comme de très grands pays, de financer la recherche par prestige national.» D'ailleurs, dans le Programme du Parti québécois on s'engage à priviligier nettement la recherche appliquée, ce qui est en opposition avec la mission première des universités, soit l'acquisition du savoir par la recherche fondamentale.

De plus, comme l'affirmait en 1992 le docteur Serge Carrière, ancien doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal: «L'appartenance aux réseaux scientifiques canadiens a pour effet de rehausser le niveau de compétition des chercheurs québécois. Un Québec indépendant aurait peut-être la tentation de ne pas viser assez haut». Il ajoutait qu'à l'échelle fédérale, nous avons tout juste les masses critiques, ce qui ne serait pas le cas pour un Québec indépendant. Quant aux mécanismes d'évaluation, «quelle valeur aurait une évaluation dans un petit pays où tout le monde se connaît?» concluait-il.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que suite à la sécession, le considérable fardeau de la dette, les nouvelles obligations créées par le fonctionnement autonome d'un nouvel État et la grande perte d'économie d'échelle risquent de réduire considérablement la part consacrée à la recherche et à la vie scientifique en général. Comme il n'y a pas de chevauchements entre les deux paliers de gouvernement quant au subventionnement de la recherche, mais plutôt complémentarité et interdépendance, les économies escomptées à ce niveau par le gouvernement péquiste seraient nulles. Il faudrait donc des fonds additionnels pour maintenir le niveau actuel de subvention des chercheurs, soit 30 % des fonds fédéraux.

Soulignons aussi que la fermeture inévitable des 32 établissements fédéraux de science et de technologie s'avérerait un désastre majeur pour le Québec. Ce geste

On oublie que dans le combat pour l'obtention des fonds, il y a avantage à ce que tout chercheur puisse recourir à plus d'une source d'aide financière, publique ou privée.

borné dilapiderait un patrimoine québécois d'un milliard de dollars développé depuis un demi-siècle et dont la croissance a été remarquable au cours des quinze dernières années. Si, par un geste maladroit et nocif à l'égard de la ville de Montréal, Lucien Bouchard réalisait son rêve insensé, l'artisan de l'édification à St-Hubert de l'Agence spatiale canadienne en deviendrait le fossoyeur. Comme il le serait des autres établissements fédéraux prestigieux parsemés à travers le Québec. Enfin, depuis l'arrivée au pouvoir de Bouchard, on ne peut que s'inquiéter du faible niveau de priorité accordé à la science et la technologie, révélé par l'omission de la nomination d'un ministre de la science.

Somme toute, depuis plusieurs années, le mensonge et le manque de rigueur triomphent dans le discours politique du Québec en science et technologie. Trop souvent, ce levier très important de notre développement socio-économique est traité par les deux partis séparatistes, le PQ et le BQ, comme un prétexte pour attaquer les politiques et les programmes du gouvernement fédéral. Le dernier programme du Parti québécois était particulièrement pernicieux à cet égard. La démagogie y abonde et les grandes promesses sont restées vaines.

Les péquistes répètent *ad nauseam* que le système fédéral canadien nous sert mal. Or, comme on l'a vu, l'analyse objective montre, du moins en ce qui concerne la science et la technologie, que ce système nous avantage à tous égards. ■

LULU ROI

ANNIE BRISSET

«Canada is divisible, because Canada is not a real country».
Lucien Bouchard

«Ainsi chaque peuple se répète qu'il est le plus [distinct] de la terre. Malheureusement, l'humanité est une espèce de bête ronde avec des têtes autour».
Alfred Jarry

L'action se passe au Canada, c'est-à-dire Nulle Part. Cornegidouille ! Vous comprendrez pourquoi, lorsque notre ambassadeur vint à l'Élysée présenter ses lettres de créances, l'huissier annonça : «Son Excellence, Monsieuye Lulu Berlue !». Son salaire, bien sûr, lui était compté en roupie de sansonnet. Car l'excellent Lulu de Saint-Cœur-de-Marie, près de Jonquière, avait pour lui la pompe et la phynance qu'actionnait son bon ami Master M., premier ministre progressiste-conservateur. Oui, de par ma chandelle bleue, progressiste-conservateur ! L'étiquette est plaisante, ma foi, et donne toute marge de berner lorsqu'on trouve plus nourrissant d'aller brouter au pré des valeurs de la social-démocratie. Vous que le sommeil abandonne, comptez, je vous prie, ceux qui

N'EST-CE PAS L'INDICE QUE SON EXCELLENCE USAIT ALORS UN-PEU-BEAUCOUP-PASSIONNÉMENT DES PHYNANCES D'UN PAYS QUI LUI DONNE À PRÉSENT DES BOUTONS ?

n'ayant plus rien à gratter dans l'auge fédérale du conservatisme ont sauté la clôture pour aller boire à la fontaine de l'indépendance progressiste. Moutons ! Moutons ! Venez petits moutons ! Le premier



Annie Brisset est professeur de traduction à l'Université d'Ottawa et a écrit *Sociocritique de la traduction : théâtre et altérité au Québec* (Balzac, Le préambule, 1990)

arrivé aura la caisse ! Oui da ! Et ça devient possible !

Ainsi, le brillant Master M. tenait la houlette de cet État aujourd'hui tenu pour le degré zéro d'un pays. Brillant, dis-je, puisqu'après nous avoir tiré des carottes pendant de longues années, ce Master M., que je ne puis nommer, craignant pour ma bouzine, aurait trouvé le moyen de nous prendre encore de l'avoine. Ô contribuables canadiens, pauvres gidouilles, poursuivis pour atteinte à l'honneur ! Cinquante millions de rixdales, c'est tout un dommage ! *But Master M. is an honorable man !* Merdre enfin ! puisque nous n'existons pas, il pourra bien se brosser le ventre !

Placé près du manche comme de coutume, son bon ami Lulu était donc en ce temps-là conservateur. Je n'ai pas dit économe. Le budget de l'ambassade du *Zilch* à Paris était, dit-on, fort princier sous la gouverne de Monsieuye Lulu. Pour l'édification des incrédules qui vouent à Lulu Roi un culte à la mesure du bâton à physique dont il vanta merveille au cours de sa campagne, voici un petit fait illustrant la fort belle délicatesse de Son Excellence, L. de Saint-Cœur-sur-la-Main, envers la délicieuse épouse de Master M., l'ami fidèle qui lui mit obligeamment le pied à l'étrier du pouvoir : «*Lucien Bouchard, then Canada's ambassador to France, blew $ 600 on flowers for a lunch in Mila's honour*»[1]. Flamber six cents rixdales pour égayer de fleurettes le repas du midi (sans compter la fricassée d'ortolans, les petits fours et la liqueur), n'est-ce pas l'indice que Son Excellence usait alors un-peu-beaucoup-passionnément des phynances d'un pays qui lui donne à présent des boutons ? Le fait est rapporté dans un livre que les Québécois n'auront pas le plaisir de lire en français. Il fut décrété qu'il ne les intéresserait pas. Disons qu'on n'avait pas intérêt à ce qu'ils s'y intéressent tant y est plaisamment décrit, avec force chiffres et détails, le cocufiage du Canada

LULU ÉTAIT DONC EN CE TEMPS-LÀ CONSERVATEUR. JE N'AI PAS DIT ÉCONOME.

par la gent progressiste-conservatrice, principalement celle d'Ici Quelque Part. Broutilles, croyons-nous. Cela, pour deux raisons.

Premièrement, on ne saurait tenir le peuple d'Ici Quelque Part responsable de la députation qui, depuis plus d'un siècle, prétend agir en son nom Là-Bas Nulle Part. Quand bien même la chose aurait quelque logique, ce que nous voyons bien qu'elle n'a pas, on ne peut ignorer que la fédération pratique un régime d'esclavage à l'encontre des circonscriptions françaises. En sorte que par la Loi du baillon de 1867, resserrée jusqu'à l'étouffement en 1982, les

pauvres gens d'Ici Quelque Part sont contraints et forcés d'aller aux fraises et non aux urnes le jour des élections fédérales. En cela Monsieuye Lulu eut bien raison de faire voir que le territoire dit improprement du Canada est, de façon très apparente, innommable. C'est pourquoi il faut louer cet homme qui inventa le Bloc pour délivrer son peuple du boulet.

Deuxièmement, rien ne peut ébranler la foi des adorateurs du bon Monsieuye Lulu, surtout pas les vilaines actions orchestrées Là-Bas Nulle Part. Vous voyez bien que le peuple écrabouillé, décervelé sous la botte fédérale est tout yeux et pas d'oreilles pour le fort bon gentihomme qui s'offre à le désencarcaner. Quiconque se frotte à la critique n'est-il pas déclaré céans boutefeu, boucher aux longs couteaux, humiliateur-de-Notre-Peuple, Anglais triquetrouille, Mordecaï de merdre, en un mot hérétique bon à jeter aux chiens ? Pour autant, ne croyez pas les esprits chagrins qui voient en ces discours tomber le crépuscule d'une pensée Lulu Dingdong.

Ah ! le saint homme ! Le plus serein, le plus cohérent des hommes ! Le plus vertueux des politiciens ! Il est le Verbe Haut, la Métaphore Vive, la Voie Sacrée du bonheur des petits «sur» lesquels «on fessera pas», je le cite, avant que de fesser sur «les

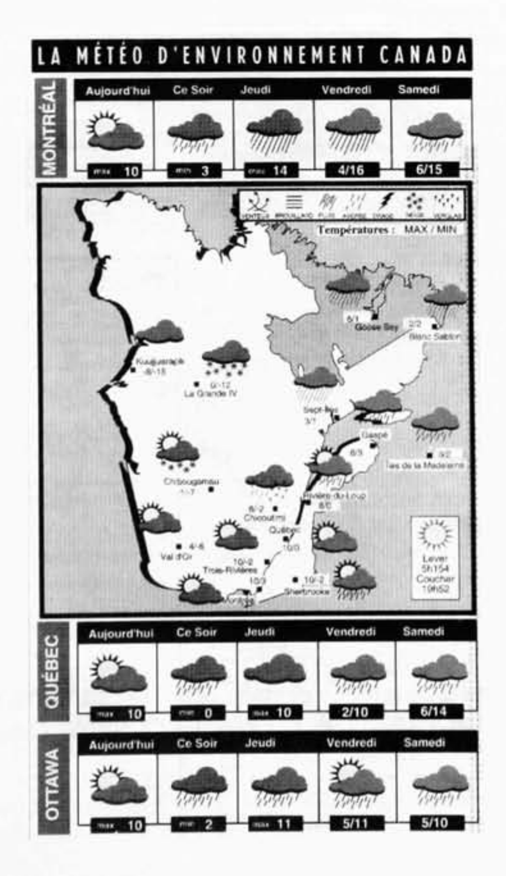
RIEN NE PEUT ÉBRANLER LA FOI DES ADORATEURS DU BON MONSIEUYE LULU, SURTOUT PAS LES VILAINES ACTIONS ORCHESTRÉES LÀ-BAS NULLE PART.

gros»[2]. Car, dit-il, «la population acceptera nos décisions si elle les juge équitables». Oui, mais si elle les juge autrement, Monseigneur lui fera-t-il botter le cul ? Y mettra-t-il, ô homme de tout accommodement, une vigueur égale à celle qu'il déploya naguère lorsqu'il «négocia» pour le PQ contre

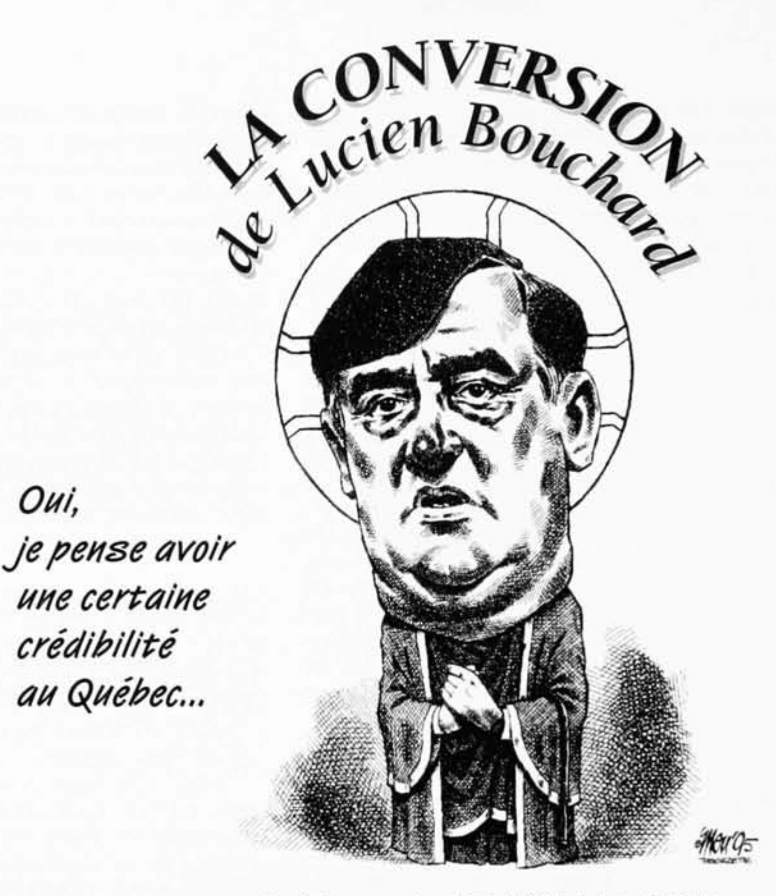
ON NE SAURAIT TENIR LE PEUPLE D'ICI QUELQUE PART RESPONSABLE DE LA DÉPUTATION QUI, DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE, PRÉTEND AGIR EN SON NOM LÀ-BAS NULLE PART.

les employés de son Etat ? Voici ce que proclame au regard de la chose Lulustucru, le petit père du Peuple québécois : «Je ne suis pas "négociable" sur l'essentiel. Et l'essentiel, c'est que le Québec se fasse traiter comme une nation»[3]. De par ma chandelle bleue, voilà une jarnigouille propre à inspirer grande crainte et affection chez le peuple mené par le chef du Parti de la Foufoune. Les folliculaires d'Ici Quelque Part en sont devenus niguedouilles. Ne vous épuisez pas à chercher l'exception. Et de vanter la bonté du Prince, la sérénité du Prince, le verbe du Prince, l'érudition du Prince. Un chroniqueur rapporte que «lors d'un débat sur les droits des homosexuels», l'éminent Monsieuye Lulu «a longuement expliqué combien la civilisation grecque honorait cette condition !»[4]. L'exclamation, sachez bien, est du chroniqueur estourbi par tant de connaissances. C'est que, voyez vous, ce n'est pas rien de connaître le prénom de Sénèque et d'avoir lu l'histoire de Socrate maïeutant les petits garçons. Que de pages roses il a lues, Monsieuye Lulu ! Ouille ! ouille ! le fessage sera divin ! ■

1- Stevie Cameron, *On the Take. Crime, Corruption and Greed in the Mulroney Years*, Toronto, Macfarlane Walter & Ross, 1994, p. 206.
2- Michel Vastel, «Bouchard l'énigme», *L'Actualité*, février 1996, pp. 17-22.
3- *Ibid.*, p. 25.
4- *Ibid.*, p. 22.



Notre Dame ayatolette, patronne du Devoir, a pris le parti qu'il était pareillement irreprésentable. En lieu et place de la carte météorologique du Canada, elle fait imprimer le territoire exclusif et distinct de l'État du Québec. Il est par là signifié aux francophones de Là-Bas Nulle Part que pour savoir le temps qu'il fera demain chez eux, il peuvent en adresser la requête au ministère de la Francophonie que Monsieuye Lulu eut récemment la bonté de créer exprès pour eux. Le ministère les renseignera poliment, sauf les jours où il est en sommet à Ouagadougou, Pondichéry, Hô Chi Minh Ville ou dans l'atoll de Mururoa. Sachez que le bon Monsieuye Lulu fait dire des messes à saint Civique pour le salut de la francophonie canadienne unfortunément sise hors du Québec. Les chères âmes n'ont donc point lieu de railler celui qu'elles appellent vilainement Lulu de la Tartuffe.



Carricature : gracieuseté de MOU et de la GAZETTE

AVANT

IL EST CONSERVATEUR

«Je suis fier d'appartenir à ce parti [le Parti conservateur]».

La Presse, 12 janvier 1989.

IL NE CHERCHE PAS DE BOUCS ÉMISSAIRES

«J'aimerais que nous cessions de nous inventer des boucs émissaires. Rien n'est jamais de notre faute, c'est toujours celle du gouvernement fédéral, des Anglais ou de Terre-Neuve.»

Reader's Digest, août 1991.

IL EST FIER D'ÊTRE CANADIEN

«Je suis fier d'appartenir à ce pays [le Canada]. Le Québec va mieux prospérer au sein de la Confédération.»

La Presse, 12 janvier 1989.

APRÈS

IL NE L'EST PAS

«Je ne suis pas Conservateur, je n'ai jamais été Conservateur même si j'en ai eu l'étiquette.»

Le Devoir, le 16 octobre 1993.

IL LES TROUVE

«On a toujours dit aux Québécois que les Anglais connaissaient la finance. Qu'il fallait [la] leur laisser. On les a laissé gérer le Canada. Et voilà qu'ils laissent un pays sur le bord de la faillitte.»

Le Devoir, 19 avril 1993.

LE CANADA N'EXISTE PAS

«Canada is divisible because it is not a real country.»

The Globe and Mail, 30 janvier 1996.



L'ÉCOLE, «QU'ÔSSA DONNE?»

par Geneviève Manseau

A l'heure des Etats généraux sur l'éducation, voilà la question qu'apparemment personne ne pose.

L'utilité de l'école telle que nous la connaissons est pourtant sous-jacente à bien des discussions privées en ces temps où le chômage recrute autant parmi les diplômé(e)s qu'au sein des non-(ou peu)scolarisé(e)s.

L'institution scolaire, écrivait Ivan Illich aux lendemains d'une époque qui appelait l'imagination au pouvoir, «enseigne à confondre les méthodes d'acquisition du savoir et la matière de l'enseignement [...] C'est ainsi que [l'élève] apprend à confondre enseigner et apprendre [...] Son imagination, [...] soumise à la règle scolaire, se laisse convaincre de substituer à l'idée de valeur celle de service.[1]»

Si l'on veut réformer une telle institution, il apparaît logique de se poser une deuxième question, en corrélation à la première : quelle serait l'école idéale ?

Pour les besoins de la présente chronique, cette deuxième question a tissé la trame d'entretiens avec trois personnes susceptibles d'en avoir long à dire sur le sujet, un titulaire de doctorat — qui a consenti, en l'occurrence, à se faire prêter ma plume ! — un adulte ayant suivi, dans un passé récent, un programme d'alphabétisation, et une adolescente fréquentant la 3e secondaire d'un établissement du système public.



Geneviève Manseau est orthopédagogue. Elle possède une expérience en journalisme.

RICHARD BERGERON, PH.D.

«L'école, tremplin pour acquérir un statut particulier»

L'école idéale, c'est celle que j'ai connue, où, par un concours particulier de circonstances, je me suis trouvé en situation de faire d'elle ce que je voulais, de lui imposer de me servir de famille. Il s'agissait pourtant du milieu impersonnel et incroyablement sévère d'un orphelinat de l'époque duplessiste, qui m'a accueilli lorsque j'avais quatre ans. Ma mère étant tombée malade alors que nous étions cinq enfants en bas âge, mon père n'avait pas eu d'autre choix que de nous confier à cette institution.

RÉALISER DES PERFORMANCES ÉTAIT POUR MOI UN JEU, AU MÊME TITRE QUE L'HABILETÉ À «LIRE» L'ADULTE, À LE DEVINER, ET FINALEMENT À LE MANIPULER POUR LUI IMPOSER MES CONDITIONS.

Loin d'en souffrir, comme mes frères plus jeunes, j'ai eu tôt fait de comprendre quel parti je pouvais en tirer. J'ai eu la chance, il est vrai, que l'on m'accorde le statut de sujet exceptionnellement doué et ayant un potentiel intellectuel au-dessus de la moyenne. En maternelle, déjà, j'étais capable sans aucune aide de bâtir une réplique fidèle des lieux dont j'étais devenu l'hôte forcé...

Aux niveaux primaire et secondaire, mes succès se sont maintenus sans difficultés. Réaliser des performances était pour moi un jeu, au même titre que l'habileté à «lire» l'adulte, à le deviner, et finalement à le manipuler pour lui imposer *mes* conditions. J'étais, il faut le dire, une sorte de délinquant qui prenait plaisir à tirer la corde de son côté tant qu'il le pouvait.

A l'adolescence, mes résultats me valurent d'être sélectionné, parmi les deux ou trois pauvres de service aptes à justifier l'image caritative de l'institution, pour entrer dans le collège le plus huppé de ma région. Le jeu commença alors à se corser, car, à quatre reprises, je fus mis à la porte à la suite de mon interprétation un peu trop libre des règlements. A chaque fois, je dus négocier ma réadmission, et, à chaque fois, je fis en sorte d'être le gagnant ...

Peut-être est-ce pour cela que je garde une impression si positive de l'école. Elle m'a bien servi comme moyen de développement de mes capacités personnelles, de mon esprit d'initiative, de ma combativité. Grâce à l'école, j'ai acquis ce statut particulier d'individu bardé de diplômes, auteur de plusieurs ouvrages savants, tirant fierté

d'avoir enseigné dans trois universités sans soumettre sa vie au principe de "l'argent d'abord" et allant encore faire ses courses à vélo par - 20° Celsius.

A mon avis, tel n'est pas le cas de bon nombre d'honorables membres de la caste des universitaires. Beaucoup d'entre eux ont eu la partie trop belle à l'époque des vaches grasses qui a coïncidé avec leur entrée en fonction. Pour comprendre la valeur d'une chose, il faut l'avoir conquise. Ce n'est pas le cas de ces profiteurs du système qui ont perverti à leur insu la fonction la plus noble qui soit, celle de professeur.



ALAIN LAMY, EX-ANALPHABÈTE

«Entre l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui, un havre libérateur, les cours d'alpha»

Quand j'étais petit, j'avais des difficultés d'apprentissage, mais je ne pouvais pas en parler. Je venais d'une famille défavorisée de neuf enfants, dont le père était absent. Ma mère, elle, avait déjà suffisamment de problèmes à résoudre pour nous faire vivre. J'aurais été insensible de l'embêter avec mes difficultés. D'ailleurs, elle savait que quelque chose n'allait pas puisque la maîtresse m'avait traité devant elle d'«arriéré mental».

A quatorze ans, en 4e année du primaire, les autres m'appelaient «mon oncle»! On m'a alors offert de me mettre au secondaire où

POUR COMPRENDRE LA VALEUR D'UNE CHOSE, IL FAUT L'AVOIR CONQUISE.

j'aiderais le concierge. En réalité, je faisais le travail à sa place sans être payé, pendant que lui restait assis à fumer un gros cigare.



Un ex-analphabète dans le fauteuil du président du Sénat canadien? Eh oui! semble dire Alain Lamy. Tout arrive à qui reprend, à l'âge adulte, les chemins du savoir. Récipiendaire d'un prix d'écriture octroyé par le gouvernement fédéral, cet ouvrier n'entend pas s'asseoir sur ses lauriers : il est l'initiateur d'un programme destiné à améliorer le français de base en milieu de travail.

Quand j'ai été me plaindre au directeur, il m'a traité comme un chien. J'ai compris que je n'avais pas de droits dans ce monde-là, et j'ai décidé d'aller chercher un emploi. Sans le dire à ma mère, un matin, j'ai été offrir mes services dans une usine comme travailleur manuel. On m'y a accepté, mais à 35 $ par semaine seulement — c'était en 1969 — à cause d'une sorte de cotisation que je devais payer parce que j'étais trop jeune (selon la loi, j'aurais dû avoir 16 ans pour travailler). Après m'être procuré mes billets d'autobus et avoir remis le reste à ma mère, je n'avais plus un sou dans mes poches.

Une telle exploitation, de telles humiliations, toutes les personnes analphabètes en vivent. Quand tu ne sais ni lire, ni écrire, ni compter, tu dois t'y attendre : les autres ambitionnent. Pour te protéger, tu apprends vite à faire semblant. J'ai, pour ma part, acheté le journal pendant dix ans sans jamais le lire ; j'ai eu une auto à 25 ans, mais je ne la conduisais qu'en suivant toujours le même chemin, pour ne pas me perdre.

Tout ce beau système est tombé le jour où, voulant offrir une carte d'anniversaire à ma femme, je lui ai acheté une carte de... condoléances. Elle n'a pas ri de moi, mais elle a refusé de continuer à jouer le jeu. C'est elle qui m'a encouragé à suivre des cours d'alphabétisation.

J'ai alors pris mon courage à deux mains, et je me suis inscrit. A trente-trois ans, j'ai découvert que j'étais capable d'apprendre. Tant que je n'avais pas compris, les professeurs m'expliquaient, ils allaient à mon rythme. Par exemple, le mot "verbe" ne voulait rien dire pour moi, je pensais qu'il désignait une phrase complète. Le jour où je me suis rendu compte de sa signification, j'ai débloqué.

L'école idéale, je la vois comme ça : adaptée au rythme de chaque élève. Et puis, j'aimerais que les professeurs ressemblent tous à mes

UN JOUR, VOULANT OFFRIR UNE CARTE D'ANNIVERSAIRE À MA FEMME, JE LUI AI ACHETÉ UNE CARTE DE... CONDOLÉANCES.

formatrices d'alpha. Elles étaient motivées, et elles savaient nous motiver. Aujourd'hui, les enfants ont besoin d'être poussés à l'effort. Il faut cesser de les excuser tout le temps sous prétexte qu'ils ont trop d'énergie ... pour étudier. Par exemple, ce n'est pas en remplaçant des cours d'anglais par une période supplémentaire d'éducation physique qu'on les aidera à trouver un emploi !

CHANTAL...[2], ÉTUDIANTE EN 3e SECONDAIRE

«Urgent besoin pour l'école d'aujourd'hui : plantes à arroser et professeurs motivés !»

Je n'ai pas le choix d'aller à l'école ou non : il faut bien s'instruire pour avoir un métier! Mais, si j'étais la ministre de l'Education, je mettrais des plantes partout dans les corridors, et je demanderais aux étudiants d'en prendre soin, je leur donnerais des responsabilités. Et puis, je ferais subir un test de motivation aux gens qui veulent enseigner. Il y aurait une bande de jeunes qui les questionnerait pour juger s'il seraient capables de rendre leur matière intéressante. On ne les lâcherait pas jusqu'à ce qu'ils nous aient prouvé pourquoi on doit s'y intéresser.

L'ÉCOLE IDÉALE, JE LA VOIS COMME ÇA : ADAPTÉE AU RYTHME DE CHAQUE ÉLÈVE.

Au secondaire, c'est un vrai problème. Beaucoup de professeurs enseignent comme des robots. On dirait qu'ils n'aiment pas ce qu'ils font. J'en ai eu un en anglais qui ne souriait jamais ; il avait toujours l'air de mauvaise humeur... Enfin, quand il était là, parce qu'il se faisait souvent remplacer. A presque tous ses cours, il nous recevait en nous distribuant des feuilles sur lesquelles il y avait 250 mots à apprendre, puis, le lendemain, on passait une interrogation orale sur ces mots !

Je n'ai pas décroché, mais, les deux premières années, j'avais une allure à faire pitié. J'avais par exemple tout le temps les cheveux ébouriffés. Je partais le matin sans avoir le goût d'aller à l'école. Il est vrai que je suis une enfant de parents divorcés, que je n'ai jamais digéré que ma mère laisse mon père, qu'elle prenne ensuite un autre ami et qu'elle fasse un bébé avec, mais il n'y avait pas que ça. La visite préparatoire de l'école secondaire en 6e année, ça ne suffit pas pour s'habituer à l'ambiance. J'étais toujours perdue dans les corridors. Tout d'un coup, j'avais une tonne de matières, une tonne de nouveaux professeurs. Moi qui avais déjà des difficultés à réussir mon année au primaire, je ne m'y retrouvais pas, et ma mère n'avait pas assez de temps pour m'aider.

A la fin de la 1ère secondaire, ça allait tellement mal qu'on m'a envoyée chez le psychologue pour subir un test. C'est là que j'ai commencé à avoir du tutorat. Mes notes ont remonté, mais lorsque je rechutais, je tombais en pleine dépression. Je me bourrais le crâne à étudier, sans résultats. Un jour, je me rappelle, j'ai pris une «brosse» avant d'aller à l'école. J'ai vomi partout durant le cours d'éducation ; la vodka mêlée au schnaps aux pêches, je n'ai plus jamais essayé !

Nous, les adolescents, nous pouvons aller très loin dans la révolte. Mais nous avons des raisons. L'école est trop sévère, elle ne pense qu'à ses règlements, et, parfois, elle est injuste, comme le jour où notre école était la seule à Montréal à ne pas avoir congé. Ce jour-là, la moitié des élèves ont arraché un plafond et provoqué une inondation dans le bâtiment. Les réparations ont coûté très cher, d'après le directeur...

BEAUCOUP DE PROFESSEURS ENSEIGNENT COMME DES ROBOTS. ON DIRAIT QU'ILS N'AIMENT PAS CE QU'ILS FONT.

Pour moi, une bonne école, c'est une école où règne un climat d'amitié, et non pas de rejet, une école qui nous laisse nous exprimer, qui nous donne des responsabilités, comme d'arroser une plante à nous, et dont les enseignants sont motivés. ■

1- Ivan Illich, *Une société sans école*, Seuil, 1971, p. 11

2- Cette jeune étudiante souhaite garder l'anonymat.

Ils ne se servent de la pensée
que pour autoriser leurs injustices,
et n'emploient les paroles
que pour déguiser leurs pensées.

Voltaire
Le Chapon et la Poularde

MAGIE DE LA LITTÉRATURE

Gabrielle Pascal

A trois mois de distance, la mort a mis fin aux tours de deux magiciens des lettres, Robertson Davies et Marguerite Duras. Il avait quatre-vingt-deux ans, elle, quatre-vingt-un.

En hommage au premier, à son talent d'écrivain et de dramaturge, à sa carrière d'universitaire et de journaliste, une cérémonie a eu lieu à l'Université de Toronto. On s'est réuni pour célèbrer sa vie, toutefois, non sa mort, et avec le souci de métamorphoser la solennité du moment en vivante évocation. C'était à cette condition seulement qu'une telle rencontre pouvait ne pas trahir celui qu'elle honorait. Car Davies était un créateur hostile à tous les conformismes, surtout à celui du sérieux. Un certain état d'esprit prévalait ce jour-là chez les amis du disparu, ses collègues et des personnalités du monde littéraire, venus l'évoquer par des souvenirs communs et par la lecture de ses textes. Il a été très bien résumé par Thimothy Findley : «*We are left shaken and uplifted.*»

Peu après sa disparition, lors de la rencontre de *Cité libre* de décembre dernier, Michelle Tisseyre a pris la parole pour mentionner les tentatives infructueuses de son père, l'éditeur Pierre Tisseyre, de faire connaître l'œuvre de Davies au Québec. En 1975, il a en effet publié, dans la *Collection des deux Solitudes* fondée par lui en 1972, *The fifth business* (1970), sous le titre *Cinquième emploi*. C'est Claire Martin qui apportait, dans cette première traduction de Davies en français, une sensibilité canadienne. Car même si cet univers dépasse toutes les frontières, on y trouve de constantes allusions que seule une complicité nationale, transcendant les phénomènes linguistiques, peut transmettre. On imagine aisèment le dépit de ces



Gabrielle Pascal est professeur au département de langue et littérature française de l'Université McGill. Elle est l'auteur d'essais sur les littératures française et québécoise, entre autres *La quête de l'identité chez André Langevin* (Aquila, 1977), *Le sourire de Gérard de Nerval* (VLB- Le Castor Astral, 1989) et Stendhal (Droz, Genève, 1993). Elle a aussi organisé plusieurs rencontres scientifiques, dont le premier colloque Stendhal international au Canada.

pionniers en constatant qu'on publiait, à Paris, dès 1990, une série de traductions de son œuvre, considérées comme les premières en date. En somme, les éditions Tisseyre

LA MORT A MIS FIN AUX TOURS DE DEUX MAGICIENS DES LETTRES, ROBERTSON DAVIES ET MARGUERITE DURAS.

n'ont pas réussi à vendre en 1975 un fragment d'une œuvre traduite aujourd'hui en dix-sept langues.

LE RIRE DE MERLIN

Ce qui me touche le plus dans le talent de Davies c'est le maintien, au cœur de sa création, du principe de plaisir auquel il soumet toutes les formes qu'il exploite, romans, pièces de théâtre, articles de journaux. Ce goût du jeu lui est peut-être resté de son passage à l'*Old Vic* de Londres où il a été acteur alors qu'il faisait ses études à Oxford. Si ses comédies n'ont pas eu beaucoup de succès, c'est peut-être parce que son humour passe mieux dans la prose romanesque ou journalistique. Il montre volontiers ses personnages s'interrogeant sur les vertus du comique. Dans *Le monde des merveilles* (Payot, 1990, traduction de Lisa Rosenbaum), par exemple, qui emprunte son titre à un cirque où le héros apprend durement à vivre mais où il découvre l'art de l'illusion — qui ressemble à s'y méprendre à celui de l'écrivain — Davies s'amuse à faire disserter des intellectuels sur l'humour. Il en ressort que cet exercice n'est pas de tout repos. C'est ce qu'il signale encore dans une chronique où, à propos de Stephen Leacock, il parle des exigences que la société fait peser sur les humoristes, en particulier celle de constamment réaffirmer leur bonne volonté. Il conclut sur le sujet que si tout le monde peut comprende ce qui est triste, il en va autrement du comique. C'est ainsi qu'il recentre le débat en dépassant une vision simpliste qui confond ludisme et facilité et qu'il éclaire de façon nouvelle les découvertes désormais classiques de Bergson et de Freud sur la question. Si le comique est souvent mal compris, c'est parce qu'il souffre de la moralisation de l'art.

Outre l'humour, les farces et les coïncidences extravagantes, Davies exploite ce qu'il nomme "le rire de Merlin" (p. 185). Il le définit comme celui qui naît de la connaissance de toutes choses, d'un savoir qui rend transparents le sens et le déroulement des événements. C'est celui que pratique Magnus Eisengrim, dans ce même volume, le dernier

de la *Trilogie de Deptford*, en racontant sa vie à un groupe d'amis. Dans ce roman foisonnant qui est aussi un beau récit initiatique, ce rire déconcerte à plusieurs reprises son auditoire. Rire de Merlin, l'Enchanteur des légendes celtiques, il exprime l'exultation du conteur qui *enchante* son public. Dans cette fin de la Trilogie, Davies reprend tous les fils qu'il a lancés dans les deux premiers volumes afin de tisser une lisière finale, scintillante d'imagination et d'intelligence. Le rire en question accompagne le récit comme une trame sonore signalant le pouvoir souverain du conteur.

SI TOUT LE MONDE PEUT COMPRENDE CE QUI EST TRISTE, IL EN VA AUTREMENT DU COMIQUE.

Trois mois après Robertson Davies, Marguerite Duras s'est éteinte à Paris. Elle avait commencé d'écrire en 1943 mais c'est *Un barrage contre le Pacifique*, paru en 1950, qui lui a valu son premier grand succès. Ses livres, ses pièces et ses films lui ont gagné l'ardente admiration de l'avant-garde littéraire. Et son scénario pour le film d'Alain Resnais, *Hiroshima mon amour*, dans lequel elle métamorphose une histoire sur fond d'horreur nucléaire en hymne à l'amour, a bouleversé le public de 1960. Mais la consécration internationale lui est venue avec *L'Amant* (Éditions de Minuit, 1984), pour lequel elle a reçu le Goncourt.

L'HISTOIRE DE MA VIE N'EXISTE PAS

Comme un levain, on trouve au cœur de chacune de ses créations les élèments-clés de sa vie d'enfant de petits Blancs, née Marguerite Donnadieu en 1914 dans l'Indochine coloniale du début du siècle. Le père était professeur de mathématiques et directeur de l'enseignement à Saïgon, la mère, enseignante. Elle devint veuve en 1920, quand les fièvres tropicales emportèrent son mari. Elle multiplia alors les mauvais placements, sur place d'abord, ensuite en France, dans la viticulture. C'est aussi dans le Lot et Garenne, d'où Donnadieu était originaire, qu'elle essaya en vain de marier sa fille de quinze ans avec un agriculteur, dans le but de conserver leur maison de famille et surtout d'effacer la honte d'une liaison de l'adolescente avec un riche chinois. Elle repartit avec ses deux fils et sa fille pour l'Indochine où elle perdit, dans l'achat de terres incultivables, l'argent qui lui restait. Dans le milieu de la colonie, aussi conformiste que la province la plus reculée d'alors, Madame Donnadieu et ses enfants faisaient scandale de la seule manière vraiment impardonnable, par leur pauvreté. Ecrasée par le destin, elle devint, sous les yeux de sa fille, une femme en proie à d'étranges caprices, à des absences et résolument hors du monde. A dix-huit ans, Marguerite Donnadieu quitta l'Indochine pour faire à Paris des études de droit et de mathématiques. Une décennie plus tard, elle prit le pseudonyme de Duras en s'inspirant du nom d'une bastide, proche du village natal de son père.



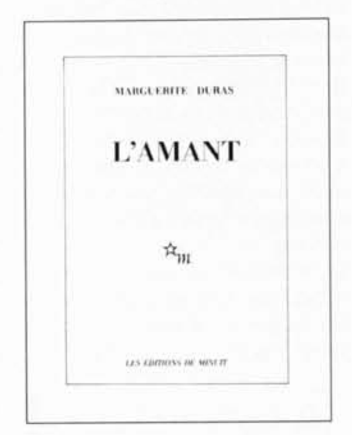
Il y a dans le grand public une curiosité de plus en plus exigeante à l'égard de la vie privée des écrivains. Parmi ces derniers, certains jouent le jeu, d'autres finissent par se rebiffer. On peut comprendre, certes, que l'œuvre de Duras, nourrie plus que d'autres par son expérience existentielle, ait parfois entraîné certains à confondre ces deux élèments. Duras, qui pourtant pratiquait volontiers l'impudeur par ailleurs, était intraitable sur la familiarité qui consiste à confondre ainsi la réalité et la fiction. A bout de patience, elle aurait déclaré au moment de la parution de *L'Amant* que l'histoire de sa vie n'existait pas. Et ce n'est pas, en effet, le vécu de son enfance qui nourrit son inspiration mais la douleur d'avoir été rejetée par sa mère, l'humiliation imposée par l'absence du père, la terreur inspirée par le frère aîné, despotique. Ce réseau d'émotions, imprimé en elle, est le transformateur magique qui métamorphose les vicissitudes de sa jeunesse en matériaux de création. Et c'est son écriture si personnelle qui en fait une œuvre littéraire. Confondre la vie et l'œuvre, c'est effacer l'acte créateur. D'où la colère de Duras qui, très simple dans la vie quotidienne, était ambitieuse pour son œuvre. Le chinois de *L'Amant* ne vit que dans les cent quarante deux pages de ce roman. Même les exégétes de la romancière confessent qu'ils ont dû renoncer à répondre aux questions concernant son existence.

Il semble toutefois qu'il y ait eu une liaison entre la lycéenne qui était toujours première en français et un riche Chinois. Elle en a parlé à Bernard Rapp lors de sa dernière entrevue télévisée, dans des termes mesurés qui n'excluaient pas la passion. Elle a confié sa préférence pour les amours décalées, imprégnées de scandale par rapport à la norme. Puis elle a évoqué avec intensité le courage du jeune Chinois qui, pour aller la chercher en voiture au lycée, devait braver sa

RIRE DE MERLIN, L'ENCHANTEUR DES LÉGENDES CELTIQUES, IL EXPRIME L'EXULTATION DU CONTEUR QUI *ENCHANTE* SON PUBLIC.

DANS LE MILIEU DE LA COLONIE, AUSSI CONFORMISTE QUE LA PROVINCE LA PLUS RECULÉE D'ALORS, MADAME DONNADIEU ET SES ENFANTS FAISAIENT SCANDALE DE LA SEULE MANIÈRE VRAIMENT IMPARDONNABLE, PAR LEUR PAUVRETÉ.

famille et tout son entourage. Un sourire triomphal lui est venu aux lèvres quand elle a conclu qu'en dépit de ces obstacles, «il venait». Et c'était beau de voir naître, sur son visage parcheminé par le temps, les maladies et l'alcoolisme, une lumière qui devait éclairer le visage de madone qu'elle avait, adolescente. Le rêve a transcendé le temps et Duras en a fait sa vérité. Qu'importe le vrai Chinois! La petite orpheline symbolique du roman s'est trouvé un rempart contre le mépris, la misère et la solitude. Elle a aussi attiré, enfin, l'attention de sa mère pour qui seul existait son fils aîné. Pour en arriver là, il lui a fallu franchir toutes les lignes de partage, religieuse, morale, sociale et raciale, défier les préjugés que le destin avait retournés contre elle. En se donnant, elle s'est libérée. Mais, soudain, le rejet défié reprend son pouvoir et c'est là que cet amour prend une dimension mythique, dans ce retour de manivelle du destin. Le père milliardaire veut pour son fils chinois



une Chinoise et non cette enfant d'une «famille de voyous blancs» (p. 109). C'est l'exclusion qui triomphe à nouveau. Enfin, dans un finale qui consacre l'immortalité de la passion, la voix de l'amant, portée par un téléphone d'hôtel parisien, vient dire un jour, beaucoup plus tard, que la vie a passé mais que l'amour est resté. A ces ingrédients symboliques décisifs s'ajoutent son écriture unique, qui avance en reculant, s'affirme puis s'interrompt, comme pour taire un cri.

Marguerite Duras ne plaisantait pas sur ses textes. Quand le cinéaste Annaud modifia le scénario qu'elle avait écrit pour le film qu'il a tiré de ce roman (1992), elle rompit avec lui et, dans une sorte de réappropriation de son texte, elle écrivit *L'Amant de la Chine du Nord*, un roman sur le même sujet. Sa dernière œuvre vient de sortir sous le titre de *La Mer écrite* (Editions Marval). Il s'agit d'une collaboration avec la photographe Hélène Bamberger, son amie. Duras y commente des photographies prises autour de Trouville entre terre et eau, dont elle a, revenant une dernière fois à son goût de l'image, choisi les cadrages. On y retrouve tout ce que nous savons d'elle et qui est toujours nouveau. ■

KIESLOWSKI ET LE MYSTÈRE DE LA VIE

CÉCILE BRAUCOURT

En mai 1994, à la surprise générale, Krzysztof Kieslowski rend publique sa décision d'abandonner le cinéma. La communauté cinématographique est frappée de stupeur, de scepticisme et de désarroi, et ne se résout pas à prendre sa déclaration au sérieux. Harcelé par les questions, il nous offre en guise d'explication un jugement acerbe et déconcertant sur cet art auquel il a dédié sa vie et son talent: «Dans la vie, le plus important, c'est la vie elle-même. Le monde du cinéma n'est pas le mien» (*Agence France Presse*, 21 mars 1995). Retour à l'essentiel, choix existentiel, ou acte



Cécile Braucourt est détentrice d'une maîtrise de littérature espagnole et latino-américaine de la Sorbonne et diplômée en management d'HEC, Paris.

désabusé d'un homme en proie au doute? Il prend ses distances avec son œuvre pour revenir à la réalité. Kieslowski avait opté pour la vie: il disparaît quelque vingt-deux mois plus tard, le 13 mars 1996. S'agit-il d'un hasard insignifiant? S'agit-il, à l'inverse, de la revanche d'un destin redoutable dont il croyait pouvoir se moquer en s'instituant démiurge?

Kieslowski jouait avec le hasard, le piégeait à travers la répétition des mêmes motifs et par le biais de correspondances multiples entre ses personnages, d'un film à

l'autre. Né à Varsovie en 1941, il débute en Pologne où, jusqu'à la fin des années 70, il se consacre au documentaire. Mais là n'est pas l'essentiel : il délaisse rapidement la critique sociale et politique pour entreprendre avec la fiction l'exploration de l'être humain et de ses rapports au monde. De témoin public, il devient intimiste, il s'interroge sur la condition de l'individu, sur sa marge d'autonomie, sa nature profonde et son destin. Il lui importe avant tout d'évaluer la liberté humaine, et, là où il soupçonne la société de la menacer, il se révolte, il invoque la morale, et il en expose les dérives. Mais humaniste et moraliste convaincu, Kieslowski est aussi un pessimiste parfois cruel, sans illusions face aux drames humains.

«Dans la vie, le plus important, c'est la vie elle-même. Le monde du cinéma n'est pas le mien»

Révélé au festival de Cannes en 1988 par la version longue de *Tu ne tueras point*, l'un des dix épisodes du *Décalogue* illustrant les dix commandements bibliques, il poursuit son œuvre en France avec *La double vie de Véronique* en 1991 et la trilogie *Trois couleurs : Bleu, Blanc, Rouge* en 1994, illustration des principes "Liberté, égalité, fraternité" de la révolution française. Ainsi, pendant près de dix ans, Kieslowski construit ses films en séries et s'interroge sur les liens qui unissent secrètement les éléments entre eux. Il traque les coïncidences, les répétitions et les correspondances pour en extraire un sens susceptible de soulager l'angoisse d'une humanité tourmentée. Les combinaisons invisibles qu'il veut faire apparaître à travers son usage des nombres sont destinées à atténuer sa perception de la solitude de l'homme.

LE PROCÈS DU SAVOIR

Soucieux de démonter les mécanismes qui régissent le monde et obsédé par le sens de l'existence humaine, Kieslowski entreprend de mettre en place une toile complexe dans laquelle s'enchevêtrent les couleurs, les personnages et leurs motivations. Son univers se dessine à travers un réseau de variations et par le biais d'un rythme numérique et musical. Il entend vaincre le hasard en faisant apparaître les correspondances mystérieuses et signifiantes qui nous entourent. Cette architecture aux apparences mathématiques rigoureuses n'est pourtant pas le signe d'une logique linéaire, mais celui d'une revendication métaphysique. Il y a dix épisodes dans le *Décalogue*, comme il y a dix règles morales fondamentales trop souvent méprisées. C'est la déclinaison des drames humains, des conséquences d'une pratique superficielle des valeurs morales. Cette succession terrible de drames, de meurtres, de mensonges et d'adultères esquisse la peinture d'un être humain impuissant et prisonnier d'un destin féroce.

Aliéné, l'homme selon Kieslowski l'est parce qu'il a négligé le spirituel au profit du matériel. Cela n'est peut-être pas un hasard, mais plutôt une sorte de punition divine, que cette succession de drames exprime.
Dans le premier épisode, *Un seul Dieu tu adoreras*, un informaticien persuadé du pouvoir de la raison s'oppose à sa sœur, catholique fervente, et Kieslowski n'hésitera pas à sacrifier un enfant, victime de l'obsession scientifique de son père, pour prouver la vanité du savoir. De même, raison et intuition s'affrontent dans le dernier volet de la trilogie, *Rouge*, à travers deux personnages aux philosophies divergentes.

La raison dépose finalement les armes devant les sentiments.

La science ne conduit qu'à une connaissance incomplète. L'oublier, c'est vouloir se substituer à Dieu, et cela mène au drame. Il s'agit de défendre "la foi contre l'agression du savoir", selon l'expression du père Tiscner aux funérailles du cinéaste (*Le Monde*, 19 mars 1996). En effet, il ressort de cette œuvre que le monde est fait de ces correspondances secrètes que Baudelaire avaient pressenties, et, s'il est assez attentif pour les saisir, l'homme peut échapper au malheur et triompher du destin. La dualité qui envahit *La double vie de Véronique* est teintée de tendresse. Les deux héroïnes se ressemblent et vivent,l'une en France et l'autre en Pologne, des destins parallèles. Elles ne se connaissent pas, mais elles communiquent et partagent ; une mystérieuse complicité les unit et leur procure la sensation de n'être jamais seules. Sans comprendre d'où leur vient cette certitude, elles y trouvent un certain réconfort. La dualité est source d'apaisement, de même que la trilogie nous conduit du chagrin à l'espoir.

UNE QUÊTE D'IDENTITÉ TEINTÉE DE PESSIMISME

Cependant, en sauvant sa jumelle française par le biais de messages silencieux que celle-ci sait écouter, Véronika, la polonaise, se condamne. Elle meurt d'une crise cardiaque en chantant, tandis que Véronique est saisie de l'impérieuse nécessité d'abandonner le chant. Le sacrifice est nécessaire parce que "il y a toujours quelqu'un qui paie.... le bien est limité, il n'existe pas en quantité" («Rencontre avec Krzysztof Kieslowski» *Le Monde*, 16 mai 1991).

Il ne suffit donc pas d'être à l'écoute des sentiments et de la morale ; le mal existe et, dans une mécanique aussi incontournable que le rouage des constructions mathématiques de Kieslowski, il condamne les êtres humains, ou du moins certains d'entre eux. En dépit des signes d'espoir, le pessimisme domine. Même dans ce film charnière, le premier de son exil français, le double ne survit

pas. Le combat est involontaire, il ne s'agit en aucun cas de vampirisation d'une figure par son alter ego, et cependant il faut passer par le sacrifice pour obtenir la délivrance. Celle-ci restera marquée à

POUR KIESLOWSKI, LA QUÊTE D'UNE IDENTITÉ PASSE PAR UN DIFFICILE JEU D'ÉQUILIBRE ENTRE RATIONNEL ET MYSTIQUE.

jamais par la nostalgie. De la même façon, le personnage de *Blanc* se sépare de celle qu'il aime pour se venger d'elle. Il obtient qu'elle partage enfin ses sentiments, mais le bonheur est désormais hors d'atteinte. Quant à la clôture de *Rouge* par le sauvetage de sept personnes, dont les six héros de la trilogie, il a un goût amer puisqu'il se fait aux dépens des 1500 victimes du bateau naufragé...

MAÎTRISER LE HASARD : RÉBELLION PAR L'ÉMOTION

Est-ce le hasard qui décide seul ? La liberté de l'homme est-elle illusoire ? Les personnages du *Décalogue* sont dominés par le hasard, en subissent les caprices, les mauvais sorts et les blessures. Il leur reste peu d'espoir. Mais, par la suite, le hasard sourit à Véronique, même si cela se fait au prix d'une tristesse incontournable, et, s'il s'abat sur les personnages de *Bleu* et de *Blanc*, c'est pour mieux les distinguer plus tard, avec ceux de *Rouge*, comme les miraculés. Le septième rescapé, étranger à l'univers de Kieslowski, et parfaitement anonyme, reste une énigme. Pourquoi ce choix arbitraire ? Pourquoi eux, et pourquoi 1500 condamnés ? Pourquoi ce jeu de dés qui décide de la vie et la mort ? Encore une équation : sept miraculés pour 1500 victimes. Encore un *diktat* du destin, encore l'absurdité de la vie ? Non, répond Kieslowski. Cela n'a rien d'un hasard puisque c'est lui qui en a décidé ainsi. Pour contrer la malédiction du destin, il ridiculise la thèse de l'absurde en prenant dans ses films le contrôle du destin. Par une alchimie savante, il a donné naissance à un véritable univers aux correspondances infinies. Il noue autour de ses personnages des fils invisibles qui les unissent et les placent sous son pouvoir. Le hasard n'existe pas, Kieslowski l'a apprivoisé.

De plus, la lutte qui oppose savoir et intuition s'achève au bout du compte en faveur de cette dernière. En effet, après le *Décalogue*, l'intuition transcende la détresse humaine et la musique, qui envahit majestueusement l'espace, évoque avec douceur la communion des âmes et la fraternité obtenue par l'émotion. Elle relie Véronique et Véronika, on la retrouve, équilibre de modernité et de tradition, dans la trilogie. Enfin, dans *Rouge*, un homme désabusé (l'ancien visage du cinéaste ?) s'efforce d'imposer à une jeune femme idéaliste sa vision réaliste

CETTE SUCCESSION TERRIBLE DE DRAMES, DE MEURTRES, DE MENSONGES ET D'ADULTÈRES ESQUISSE LA PEINTURE D'UN ÊTRE HUMAIN IMPUISSANT ET PRISONNIER D'UN DESTIN FÉROCE.

du monde. Il capitulera devant la foi de Valentine. La raison dépose finalement les armes devant les sentiments.

LA VIE EST UN SONGE, LE CINÉMA L'ILLUSION DE LA LIBERTÉ

Tout aurait pu finir par cette victoire sur les mauvaises farces du destin, sur cette mélodie continue restituant sa tendresse à l'homme et son sens à l'existence. L'héritage de Kieslowski aurait pu se refermer sur ce signe de liberté, mais ce pouvoir qu'il s'est octroyé n'est que celui d'un imposteur. Kieslowski, s'il est maître de sa fiction, ne l'est pas de la vie. Au sein de cet univers dont il a entremêlé les moindres images, il est sorcier, il est tout-puissant, il a vaincu l'ab-

MAIS HUMANISTE ET MORALISTE CONVAINCU, KIESLOWSKI EST AUSSI UN PESSIMISTE PARFOIS CRUEL, SANS ILLUSIONS FACE AUX DRAMES HUMAINS.

surdité du destin. Mais qu'en est-il de la réalité ? Qui mène le jeu ? Qui connaît l'inconnue de l'équation qui nous tient prisonniers ? La thèse du hasard est réfutée, parce qu'elle est révoltante ; mais celle qui donnerait à l'homme la clé du mystère n'est qu'imparfaitement défendue. Si l'on attendait une réponse, on est déçu. Comme il le revendiquait déjà en 1991 au festival de Cannes, Kieslowski ne donne pas des explications mais des mystères. Celui de l'identité humaine est bien sa préoccupation majeure.

Pour Kieslowski, la quête d'une identité passe par un difficile jeu d'équilibre entre rationnel et mystique. L'existence humaine a indéniablement un sens, mais, en dépit des combinaisons multiples qu'il n'a eu de cesse d'essayer pour tenter de domestiquer le destin, il n'a résolu l'équation qu'à demi. Il n'a éclairci le mystère de la vie que dans un monde parallèle à la vie elle-même, celui de la création. L'aboutissement de sa quête, ce défaut de correspondances entre la vie et le cinéma, l'avait logiquement conduit à souhaiter renouer avec la réalité et abandonner l'illusion artistique. La vie l'a étrangement délaissé alors qu'il la rejoignait. ■

LES ILLUSIONNISTES

André Smith

Chaque printemps nous ramène la cérémonie des oscars. De tous les palmarès qui orientent notre façon d'évaluer la production culturelle, c'est certainement le plus prestigieux. La formule «*the nominees are...*» est un concept magique. Des milliers de films produits annuellement, quelques centaines, presque tous américains, sont vus par l'Académie. Elle en distingue d'abord cinq ou six puis, après un dernier tri, elle en choisit un. Le bon, le meilleur. Les autres ? A la trappe. On a le droit de les oublier. Dans le monde, nous sommes des millions à participer à ce rituel. Rivés à notre petit écran, nous entendons les lauréats débiter des remerciements convenus, toujours les mêmes chaque année. En substance, l'exercice est absurde. Meilleur second rôle féminin, meilleur maquillage, meilleur montage, etc., cette réduction des films aux parties qui les composent n'a rien à voir avec le cinéma que nous aimons. Un maquillage n'a pas à être «le meilleur», il doit seulement s'insérer adéquatement dans la mise en scène qu'il contribue à inventer. Le comparer à un autre maquillage est une opération superflue et sans fondement. Il en va de même des acteurs. Plusieurs sont *également* bons dans la mesure où ils servent le film dans lequel ils jouent.

La formule «*THE NOMINEES ARE...*» est un concept magique.

Alors d'où vient cette manie de tout classer, ce désir de distinguer à tout prix ? Certes, quand la performance est mesurable, comme dans le sport ou les sciences exactes, on peut dégager des supériorités et pourfendre la médiocrité. Mais au cinéma ? Devons-nous vraiment choisir entre *Braveheart* et *Apollo-13* ? Ou, dans un autre ordre de grandeur, entre Welles et Visconti qui, en passant, n'ont jamais obtenu d'oscar ?



André Smith est professeur au département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Outre des articles dans des revues scientifiques, il a publié des essais sur les littératures française et québecoise, entre autres *La nuit de Louis Ferdinand Céline* (Grasset, 1973), *L'univers romanesque de Jacques Godbout* (Aquila, 1977) et Le théâtre de Marie Laberge (VLB, 1987). Il est également l'auteur de deux romans.

Il est clair, comme le rappelle le documentaire de Josh Freed *The envelope please* présenté à CBC en mars dernier, que la distribution des oscars est une opération strictement commerciale dont l'importance a augmenté avec le développement de la télévision. Gagner un oscar, ça coûte très cher, nous explique Freed, mais ça rapporte davantage. Son film décrit avec minutie les mécanismes et les dessous du marketing hollywoodien. On craint qu'il ne remporte jamais d'oscar, contrairement à *Braveheart*, une saga écossaise devenue le meilleur film de l'année 1995. Il paraît que cette distinction va permettre au tourisme d'augmenter en Écosse. Heureusement que les académiciens n'ont pas couronné *Apollo-13* : il n'aurait pas été facile d'organiser des charters vers l'espace.

LUCIEN BOUCHARD

Si Hollywood fait rêver avec son glorieux passé et son palmarès annuel, au Québec Lucien Bouchard s'applique à endormir ses concitoyens en leur promettant l'impossible : la souveraineté *et* le partenariat. Les anglophones, les jeunes péquistes, les milieux d'affaires, les partisans du Oui, ceux du Non, nul n'échappe à la sollicitude du premier ministre. On l'écoute et on tend à s'assoupir, bercé par ses effets rhétoriques exceptionnels. D'ailleurs, son discours comporte des évidences incontestables. Qui peut s'opposer au redressement des finances publiques ou à la nécessaire solidarité entre les générations ?

Mais le référendum ? Puisqu'il divise les Québécois et qu'il contribue à la stagnation économique de Montréal, pourquoi ne pas en abandonner le projet ? Non, tranche Lucien Bouchard, persuadé par les sondages qu'une majorité absolue de citoyens sont «favorables à la souveraineté et à l'offre de partenariat» (*Le Devoir*, mars 1996) et qu'il leur appartiendra lors des prochaines élections «d'élire ou de ne pas élire un gouvernement qui prône la sou-

Un maquillage n'a pas à être «le meilleur».

veraineté et qui propose la tenue d'un référendum.» (*Ibid.*)

En apparence démocratique, cette proposition est un sophisme qu'il faut dénoncer. Elle suppose en effet l'indépendance du Québec

QUAND NOUS GAGNONS, ÇA COMPTE, NOUS DISENT LES SOUVERAINISTES, MAIS QUAND NOUS PERDONS, ON RECOMMENCE. DE DÉFAITE EN DÉFAITE, JUSQU'À LA VICTOIRE.

déjà acquise par le seul fait d'une victoire électorale péquiste dans un cadre provincial et canadien. Car une fois mandaté pour gouverner la province, un parti politique a-t-il le droit, ou même la légitimité, de mettre en marche un processus sécessionniste sans que le gouvernement canadien puisse intervenir dans le dit processus et sans que les citoyens du Québec majoritairement opposés à la sécession (deux référendums l'ont établi) puissent participer à la mise en place de ce processus ?

Admettons qu'en 1980, dans la mesure où il portait seulement sur le mandat de négocier la souveraineté-association avec le gouvernement canadien, le référendum ait eu un caractère légal. En 1995, il en alla tout autrement. C'est sur la souveraineté elle-même, assortie d'un improbable partenariat, que M. Parizeau fit voter les Québécois. Grâce à une question démagogique, puisqu'elle impliquait à la fois une chose et son contraire, M. Parizeau faillit l'emporter. Plusieurs électeurs votèrent Oui en pensant que rompre avec le Canada n'excluait pas d'en conserver les avantages. On leur proposait de vendre leur maison et de continuer de l'habiter. Ils crurent la chose possible, notamment grâce au talent de vendeur de Lucien Bouchard.

C'est ce genre d'imposture que l'on doit éviter à l'avenir. En ce moment, M. Bouchard a le doigt sur la gâchette. Si les règles ne changent pas, il peut après avoir obtenu le mandat de gouverner la province, formuler une question référendaire ambiguë et la poser au moment de son choix.

Nous devons réagir maintenant à cette possibilité. Par exemple, en cas de victoire du Oui, que deviennent les deux victoires du Non de 1980 et 1995 ? On les efface ? Quand nous gagnons, ça compte, nous disent les souverainistes, mais quand nous perdons, on recommence. De défaite en défaite, jusqu'à la victoire. Cette morale peut sembler habile, mais elle mène droit à une crise sociale aux conséquences imprévisibles.

Surtout, si le "Oui" l'emportait, qu'adviendrait-il des Québécois ayant voté Non ? Parce qu'un premier ministre calculateur a posé une question confuse à la popula-

EN CE MOMENT, M. BOUCHARD A LE DOIGT SUR LA GÂCHETTE.

tion, comme ce fut le cas en octobre dernier, serions-nous condamnés à renoncer à notre appartenance au Canada ? Cette interrogation a donné naissance au mouvement partitionniste. On peut le soutenir ou non, mais il est présent dans le débat public. Il constitue une réponse extrême face à la menace souverainiste. Il nous dit qu'en cas de sécession unilatérale du Québec, le territoire de la province pourrait être amputé. Cela ferait partie du prix à payer pour l'indépendance, avec la perte de la citoyenneté canadienne, la baisse du dollar et divers inconvénients qu'on aurait tort de minimiser.

L'indépendance du Québec a un coût. Il s'agit d'un acte révolutionnaire et conflictuel qui entraînerait des réactions de mécontentement

GRÂCE À UNE QUESTION DÉMAGOGIQUE, PUISQU'ELLE IMPLIQUAIT À LA FOIS UNE CHOSE ET SON CONTRAIRE, M. PARIZEAU FAILLIT L'EMPORTER.

légitime chez les autochtones, les allophones, les anglophones sans compter le million et demi de francophones qu'on peut difficilement qualifier d'«égarés» parce qu'ils auront choisi le Canada, leur pays.

La propagande péquiste trompe l'électorat en affirmant qu'un gouvernement indépendantiste pourrait gérer cette insatisfaction. Compte tenu de la très faible majorité qui serait celle du Oui, la rupture avec le Canada ne pourrait se faire que dans l'affrontement et l'amertume. Afin d'éviter cette situation anarchique et difficile à maîtriser, il faudrait idéalement renoncer à tenir un troisième référendum. Sinon, il conviendrait au moins d'associer à son organisation, et en particulier au libellé de la question, aussi bien le camp du Oui que celui du Non, ainsi que le gouvernement du Canada. Une telle approche illustrerait à merveille l'idée de partenariat, si chère et si indispensable au mouvement souverainiste. Et elle donnerait à l'opération la légalité qui lui a fait défaut en 1995. ■



PEUPLE

(lat. *populus*; sous la république romaine, le peuple, distingué du sénat, constituant les organes essentiels de l'État; le peuple, ensemble des citoyens de tout ordre; à l'époque impériale, syn. de *plebs*, plèbe).

1) Point de vue ethnique:
Tout ensemble de familles ou de tribus plus ou moins étroitement associées, ensemble considéré par référence au pays qu'il habite ou bien d'où il est originaire. A la différence des mots nation, patrie, État, "peuple" laisse indéterminé le degré de conscience que les membres de cet ensemble ont de leur unité ainsi que le niveau de leur organisation politique.

2) Points de vue sociologique et politique:
Société composée de groupes locaux relativement homogènes, qui occupent un territoire déterminé et chez lesquels s'est développée la conscience de leurs ressemblances.
Politiquement, un peuple peut se constituer en nation, mais de nombreuses nations comprennent des peuples différents (Belgique, Suisse); d'autre part, un même peuple peut être fragmenté politiquement et appartenir à des nations différentes (ex. les Kurdes).

3) Sens vulgaire:
Les couches modestes de la société.

CITOYEN

(lat. *civis*, citoyen, concitoyen).
Qui jouit des droits propres aux membres d'une cité ou d'un État. Par opposition à sujet, qui appartient à un État monarchique ou à une république.
Accomplir son devoir de citoyen: voter.
Un roi citoyen: démocrate.
Citoyen du monde: qui met l'intérêt de l'humanité au-dessus du nationalisme.

CITÉ

(lat. *civitas*, ville).
Ville considérée sous son aspect de personne morale et juridique constituée par l'ensemble des citoyens vivant d'une façon indépendante sous les mêmes lois. (*Civitas* se distingue de *urbs*, ville considérée sous son aspect physique).
Droit de cité: Droit d'accomplir les actes, de jouir des privilèges réservés aux membres de la cité.

CIVIQUE

(lat. *civicus*, relatif au citoyen ou à la cité).
Qui concerne le citoyen. Se dit surtout des devoirs et de l'idéal: devoirs, vertus civiques; formation, instruction civiques.

CIVISME

Vertu du bon citoyen qui a le sens de ses devoirs sociaux et politiques.

CITATIONS

«Jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe»
(Jean-Jacques Rousseau)

«Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense»
(Voltaire)

«Ce sont les peuples qui font les rois, et les rois sont faits pour les peuples, et les peuples ne sont pas faits pour les rois»
(Lamennais)

«On reconnaissait le citoyen à ce qu'il avait part au culte de la cité, et c'était de cette participation que lui venaient ses droits civils et politiques. Renonçait-on au culte, on renonçait aux droits»
(Fustel de Coulanges)

«Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance, il assure l'ordre; par la résistance, il assure la liberté»
(Alain)

«Le peuple donne son sang et son argent, moyennant quoi on le mène»
(Victor Hugo)

«La religion est l'opium du peuple»
(Karl Marx)

«Rien de moins peuple que d'aimer le peuple»
(Jean Rostand)

«Civisme et patriotisme ne font qu'un, si le patriotisme mérite son nom. Vous êtes d'un pays où il y a du patriotisme par saccades, et du civisme jamais ; où le civisme est tenu pour ridicule ... Je ne fais pas grand cas d'un homme qui défend avec vaillance, en temps de guerre, le pays qu'il a affaibli par mille coups d'épingle en temps de paix»
(Henri de Montherlant)

SOURCES :
Le petit Robert
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines
Dictionnaire de la langue philosophique

Préparé par :
NADIA KHOURI

Vous souhaitez collaborer à *Cité libre* ?

Alors, aidez-nous !

Comme vous le savez, *Cité libre* ne survit que par le travail de bénévoles. Nous devons compter sur vous pour nous aider à produire une revue de qualité. Veuillez donc respecter les directives suivantes :

1. Vous pouvez écrire sur le sujet de votre choix ou contribuer au dossier spécial de chaque numéro.

2. Afin de faciliter le processus d'évaluation, envoyez-nous trois exemplaires imprimés de votre texte (à 1,5 interligne) ainsi qu'une disquette en WordPerfect 5.1 ou en format compatible. Identifiez le logiciel utilisé.

3. Envoyez-nous des textes courts, de cinq à huit pages à 1,5 interligne (1 500 à 3 000 mots). Intégrez, autant que possible, les références dans le texte. Évitez d'en avoir plus de quatre ou cinq en fin de document. N'oubliez pas que *Cité libre* n'est pas une revue à prétention scientifique, mais une revue d'opinion, d'idées et de combat. Elle s'adresse à un public bien informé mais qui n'est pas nécessairement spécialisé dans tous les sujets.

4. Incluez une brève identification personnelle (deux ou trois lignes) et une photo.

5. Il est essentiel que vous relisiez - ou que vous fassiez relire - attentivement votre texte pour éliminer au maximum les maladresses de style, les répétitions et les coquilles.

6. Respectez les dates de tombée :

Numéro de juillet-août : le **22 mai 1996**

Numéro de septembre-octobre : le **22 août 1996**

Numéro de novembre-décembre : le **27 septembre 1996**

7. Envoyez le tout à notre secrétaire d'administration, à l'adresse suivante:

Jean-Paul Murray
4-10, rue de l'Epervier Hull, (Québec) J9A 2A3

Au plaisir de vous lire!

L'équipe reconnaissante

LES DÎNERS DE *CITÉ LIBRE*

MONTRÉAL

Jeudi 9 mai 1996
de 17 h 30 à 21 h

ANTOINETTE TADDEO
Enseignante

«LE VRAI VISAGE DE MONTRÉAL»

Jeudi 13 juin 1996
de 17 h 30 à 21 h

MORDECAÏ RICHLER
Écrivain

«WRITING ABOUT QUEBEC, OR HOW I BECAME A PQ HERO»

Où :
À la Maison Egg Roll

Renseignements et réservation :
Isabelle Randria
(514) **671-8487**

OTTAWA

Mercredi 15 mai 1996
de 17 h 30 à 21 h

ALBERT MILLAIRE
Comédien

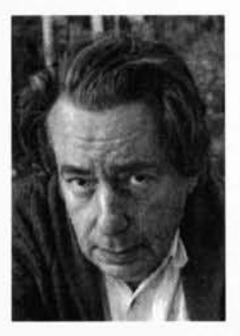
«DU FABULISTE ET DU POLITIQUE, LEQUEL FABULE LE PLUS ?»

Où :
À l'Hôtel Delta

Renseignements et réservation :
Rolande Beauchemin
(819) **770-2467**



ALBERT MILLAIRE



MORDECAÏ RICHLER


Cité
libre


0 65385 72220 0